

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°73-2022-083

PUBLIÉ LE 10 MAI 2022

Sommaire

73_DDETSPP_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations / DDETSPP Pôle Vétérinaire

73-2022-05-06-00001 - Arrêté préfectoral DDETSPP/PV/SSA/2022-01 prononçant la fermeture de l'établissement LA FRAICHEUR DU LAC (3 pages) Page 4

73-2022-05-05-00007 - Arrêté préfectoral établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens susceptibles d'être dangereux (4 pages) Page 8

73-2022-05-02-00001 - Arrêté préfectoral levant la déclaration d'infection à Salmonella enteritidis d'une exploitation de volailles de rente de l'espèce Gallus gallus en filière ponte (2 pages) Page 13

73-2022-05-05-00005 - Arrêté préfectoral portant déclaration d'infection de loque américaine dans le rucher N°73009840 sis route de Bonvillaret à Randens - 73220 VAL D'ARC (4 pages) Page 16

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie / DDT Savoie - Service environnement eau forêts

73-2022-05-05-00008 - Arrêté préfectoral n°2022-0411 portant application du régime forestier sur la commune de SAINT-PAUL-SUR-ISERE pour une surface de 11 ha 18 a 85 ca (3 pages) Page 21

73-2022-05-05-00006 - RAA AP 2022 0153 autorisation-planche-nautique-moteur (4 pages) Page 25

73-2022-04-25-00004 - RAA AP 2022 283 AOT restriction-navigation SPI GPS Pont-Noir-SNCF (8 pages) Page 30

73_PREF_Präfecture de la Savoie / DCL Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Bureau de l'intercommunalité et des élections

73-2022-05-04-00002 - Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-13 modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2021-39 du 27 août 2021 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement de Chambéry (16 pages) Page 39

73-2022-05-04-00003 - Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-14 modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2021-38 du 27 août 2021 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement d'ALBERTVILLE (8 pages) Page 56

73-2022-05-06-00002 - Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-1778 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Pugny-Chatenod - arrondissement de Chambéry (9 pages) Page 65

73-2022-05-06-00003 - Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-18?? modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2020- 84 portant nomination des membres des?? commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne (7 pages)	Page 75
73_PREF_Präfecture de la Savoie / DCL Direction de la citoyenneté et de la légalité - Bureau de la réglementation générale et des titres	
73-2022-05-02-00003 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry / Challes-Les-Eaux (2 pages)	Page 83
73-2022-05-06-00004 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral relatifs aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc (2 pages)	Page 86
73-2022-05-06-00006 - Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté du 14 février 2018 modifié autorisant M. Emmanuel RENARD à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé PREVENTION ROUTIERE FORMATION (3 pages)	Page 89
73-2022-05-05-00002 - Arrêté préfectoral portant agrément d'un organisme de formation habilité à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de VTC (3 pages)	Page 93
73-2022-05-05-00003 - Arrêté préfectoral portant agrément d'un organisme de formation habilité à dispenser la formation initiale, continue et la formation à la mobilité des conducteurs de taxi (3 pages)	Page 97
73-2022-05-04-00001 - Arrêté préfectoral portant classement en catégorie I de l'office de tourisme de Peisey-Vallandry (1 page)	Page 101
73-2022-05-06-00005 - Arrêté préfectoral portant retrait de l'agrément de Mme Christine MORIN - SARL CHRIS'CONDUITE AUTO-ECOLE à 73170 YENNE (2 pages)	Page 103
73-2022-04-07-00004 - Avis de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial du 7 avril 2022 - Création d'un ensemble commercial sur la commune de Drumettaz-Clarafond et tableau récapitulatif des caractéristiques (6 pages)	Page 106
73-2022-04-07-00003 - Avis de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial du 7 avril 2022 - Extension d'un hypermarché à l'enseigne SUPER U à la Ravoire (2 pages)	Page 113
73_PREF_Präfecture de la Savoie / Direction des sécurités préfecture - BSRPRR Bureau de la sécurité routière et de la police des réseaux routiers	
73-2022-05-02-00002 - PREF73-I-E22050311260 (1 page)	Page 116
73-2022-05-05-00004 - PREF73-I-E22050516040 (3 pages)	Page 118

73_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations

73-2022-05-06-00001

Arrêté préfectoral DDETSPP/PV/SSA/2022-01
prononçant la fermeture de l'établissement LA
FRAICHEUR DU LAC



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
du travail, de l'emploi, des solidarités
et de la protection des populations (DDETSPP)

**Pôle vétérinaire
Service sécurité sanitaire des aliments**

Arrêté préfectoral n°DDETSPP/PV/SSA/2022-01

PRONONÇANT LA FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT :

La fraîcheur du lac

sis Boulevard Robert BARRIER 73100 AIX LES BAINS

SIRET n°83233154000027

Exploité par Madame Auriane GUICHARD

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le règlement (CE) n° 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ;

Vu le règlement (CE) n°852/2004 du Parlement européen et du conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des aliments ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L. 233-1, qui autorise le Préfet, en cas de risque pour la santé publique, à fermer tout ou partie de l'établissement ou l'arrêt d'une ou de plusieurs activités jusqu'à la réalisation des mesures prescrites ;

Vu le règlement européen (CE) n°853/2004 du Parlement européen et du conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicable aux denrées alimentaires d'origine animale ;

Vu le règlement européen 2073/2005 de la commission du 15 novembre 2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant ;

Vu le décret du 29 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Pascal BOLOT, Préfet de la Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant délégation de signature à M. Thierry POTHET, directeur départemental du travail, de l'emploi, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 03 janvier 2022 portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET, directeur départemental du travail, de l'emploi, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie ;

Vu le rapport de l'inspection n° 21-054329 réalisée le 07 juillet 2021 dans l'établissement La fraîcheur du lac sis Boulevard Robert BARRIER 73100 AIX LES BAINS ayant donné lieu à un ordre de réalisation de mesures correctives transmis par courrier du 13 juillet 2021 référencé 2021-1543 et les constats de non-conformités relevés ;

Vu le rapport de l'inspection n° 21-072036 de recontrôle du premier délai fixé par la mise en demeure en date du 13 juillet 2021, réalisée le 10 septembre 2021, dans l'établissement La fraîcheur du lac sis Boulevard Robert BARRIER 73100 AIX LES BAINS ayant donné lieu à une procédure contradictoire / annonce de projet de fermeture transmis par courrier du 17 septembre 2021 référencé 2021-01938 et les constats de non-conformités relevés ;

Vu la fermeture volontaire, attestée par les éléments transmis le 23 septembre 2021.

Vu le rapport de l'inspection n°21-078935 réalisée le 01 octobre 2021 dans l'établissement La fraîcheur du lac sis Boulevard Robert BARRIER 73100 AIX LES BAINS ;

Vu le rapport de l'inspection n° 21-109735 de recontrôle du second délai fixé par la mise en demeure en date du 13 juillet 2021, réalisée le 23 mars 2022 dans l'établissement La fraîcheur du lac sis Boulevard Robert BARRIER 73100 AIX LES BAINS transmis par courrier du 20 avril 2022 référencé 2022-1001 et les constats de non-conformités relevés ;

Considérant qu'au cours d'une première inspection effectuée le 07 juillet 2021 les services de contrôle officiel ont constaté dans l'établissement de graves manquements aux règles d'hygiène et d'entretien général des lieux et installations ;

Considérant qu'en dépit d'une lettre adressée à Madame Auriane GUICHARD le 13 juillet 2021 la mettant en demeure, en vertu de l'article L. 233-1.I du code rural et de la pêche maritime, de mettre en œuvre des mesures correctives pour remédier avant le 26 janvier 2022 aux non-conformités majeures et moyennes constatées, le dernier contrôle réalisé le 23 mars 2022 a révélé que certains dysfonctionnements signalés perduraient ou étaient réapparus depuis l'inspection du 01 octobre 2021;

Considérant que l'ensemble de ces constats permet de conclure à une perte de maîtrise des risques sanitaire qui induit un risque avéré pour la santé des consommateurs ;

Considérant que les observations présentées par Madame Auriane GUICHARD par téléphone le 25 avril 2022 indiquant son inscription à une formation prévue le 12 et 13 mai 2022 ne sont pas de nature à réduire ce risque dans l'immédiat ;

ARRETE :

Article 1

L'établissement La fraîcheur du lac, y compris la partie débit de boissons, sis Boulevard Robert BARRIER 73100 AIX LES BAINS, exploité par Madame Auriane GUICHARD, **est fermé à compter de la notification du présent arrêté pour des raisons sanitaires.**

Article 2

L'abrogation du présent arrêté est subordonnée à la constatation sur place, par les agents de la Direction Départementale du travail, de l'emploi, des solidarités et de la protection des populations de Savoie, de la réalisation intégrale des mesures correctives et travaux prescrits à la suite de l'inspection réalisée dans cet établissement et précisés dans le courrier de projet de fermeture du 20 avril 2022 référencé 2022-1001 et notamment :

- renouvellement de la formation à l'hygiène de l'exploitant ;
- recouvrir le bois du local annexe (sol, murs et plafond) d'un matériau lisse, lavable et inaltérable ;
- contracter un engagement auprès d'un laboratoire d'analyses alimentaire pour la réalisation d'autocontrôles microbiologiques sur les denrées manipulées et/ou élaborés, sur les surfaces et équipements ;
- mettre en place et utiliser un rangement pour les effets personnels.

Article 3

Le non-respect du présent arrêté constitue un délit réprimé par l'article L. 237-2 II du code rural et de la pêche maritime et est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 4

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique, Monsieur le directeur départemental du travail, de l'emploi, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie, Monsieur le Maire d'Aix les bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie et notifié au responsable de l'établissement.

Article 5

Le niveau d'hygiène de l'établissement *La fraîcheur du lac* « À CORRIGER DE MANIÈRE URGENTE » sera publié sur le site internet « Alim'confiance » (www.alim-confiance.gouv.fr) et sur l'application mobile « Alim'confiance » jusqu'au prochain contrôle, ou pour une durée de un an maximum.

Article 6

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de GRENOBLE pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou par voie électronique sur le site www.telerecours.fr.

Chambéry, le 6 mai 2022

Le Préfet, par délégation,
et par empêchement du directeur départemental
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection
des populations
Le directeur départemental adjoint

Signé : Pascal BERNIER

73_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations

73-2022-05-05-00007

Arrêté préfectoral établissant la liste
départementale des personnes habilitées à
dispenser la formation des maîtres de chiens
susceptibles d'être dangereux



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de
la Protection des Populations (DDETSPP)

COPIE

Pôle vétérinaire
Service protection et santé animales

**Arrêté préfectoral
établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des
maîtres de chiens susceptibles d'être dangereux**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 211-11, L. 211-13-1, L. 211-14-2, L. 211-18 et R. 211-5-3 à R. 211-5-6 ;

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L 211-13-1- du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2022 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux dans le département de la Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant délégation de signature à M. Thierry POTHET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2022 portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations à Monsieur Alexandre BLANC-GONNET, chef du pôle vétérinaire ;

Vu la circulaire DGER/C2009-2008 du 23 juin 2009 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales et du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation précisant les conditions

d'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux en application du décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation ;

Considérant que le maire peut prescrire par voie d'arrêté au détenteur d'un chien de suivre une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents et d'obtenir l'attestation correspondante ;

Considérant qu'une liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens susceptibles d'être dangereux doit être établie par arrêté préfectoral ;

Considérant les dossiers de candidatures des intéressés reçus et instruits par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie ;

Sur proposition de M. le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: La liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens susceptibles d'être dangereux est fixée conformément à l'annexe jointe.

Article 2: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de 2 mois à compter de la date de notification. Ce recours peut être effectué par la voie de l'application « TELERECOURS Citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Article 3 :

L'arrêté préfectoral du 30 mars 2022 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux dans le département de la Savoie est abrogé.

Article : La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

CHAMBERY, le 5 mai 2022

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur départemental et par délégation
Le chef du pôle vétérinaire

Signé : Alexandre BLANC-GONNET

Annexe à l'arrêté préfectoral du 5 mai 2022 établissant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens susceptibles d'être dangereux

Date de délivrance de l'habilitation	Nom et prénom du formateur	Détenteur du lieu d'exercice	Adresse du lieu d'exercice	Nom du responsable du lieu d'exercice	Téléphone du responsable du lieu d'exercice	Date fin de validité de l'habilitation
24/06/21	REBOTTON Marie-Sophie	ASLAK HURTIG	Lieu-dit Les Granges- 73300 ALBIEZ-LE-JEUNE	REBOTTON Marie-Sophie	06 50 37 17 05	24/06/26
18/02/22	Loïc BAUDERLIQUE	Section cynophilie d'Aiton	530, route du Verney- 73220 AITON	M. Roger GRANIER	06 22 99 42 72	18/02/27
01/03/22	Franck BARRIOZ	Section cynophile d'Aiton	530, route du Verney- 73220 AITON	M. Roger GRANIER	06 86 71 14 99	01/03/27
04/05/18	DEMANDIERE Florence	EducAnimo	480 rue de la Martinière 73000 BASSENS	DEMANDIERE Florence	06 80 40 34 11	04/05/23
13/11/20	GRAPIN Julie	Flum Corporation	83, Chemin des Tours Montmayeurs- 73390 BETTON-BETTONET	GRAPIN Julie	06 60 43 37 08	13/11/25
30/03/22	HIMPENS François	Centre Canin de Haute Tarentaise	ZA Les Colombières 73700 BOURG SAINT MAURICE	HIMPENS François	04 79 07 30 73	30/03/27
19/03/19	ANCEL Charlotte	CANIDÉES éducation canine	65, chemin des Fourches- 73000 CHAMBERY	ANCEL Charlotte	06 99 74 41 00	19/03/24
25/03/19	NOACCO Franck	SARL MELKEV	975, rote de Saint Genix- Les Combes- 73330 DOMESSIN	NOACCO Franck	06 86 41 07 17	25/03/24
05/05/22	BERTHELIN Alexya	En Vie Canine	54, chemin de la Chanaz- 38490 GRANIEU	BERTHELIN Alexya	06 52 93 79 89	05/05/27
23/03/21	GUILLET Marion	CHIENS COMPLICES	15 promenade de Cassiopée- 38080 LISLE D'ABEAU	GUILLET Marion	06 84 41 62 00	23/03/26
16/02/21	EXERTIER Jonathan	Métyerrachien	805, chemin Pré PRISSET-73420 MERY	EXERTIER Jonathan	04 79 34 72 45 06 24 21 50 22	16/02/26
03/02/21	BAROLIN JEAN-CHARLES Audrey	SAVOIE DOGEDUC	755, Route de Chartrause 73000 MONTAGNOLE	BAROLIN JEAN-CHARLES Audrey et Miquel	07 83 47 11 38 04 79 34 72 45	03/02/26

Annexe à l'arrêté préfectoral du 5 mai 2022 établissant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens susceptibles d'être dangereux

03/02/21	BAROLIN JEAN-CHARLES Miguel	SAVOIE DOG'EDUC	755, Route de Chartrouse 73000 MONTAGNOLE	BAROLIN JEAN-CHARLES Audrey et Miguel	06 70 69 52 95 04 79 34 72 45	03/02/26
29/06/20	ZITOLI Estelle	ZITOLI Estelle	41 Chemin de la Sallette 73 230 SAINT ALBAN LEYSSE	ZITOLI Estelle	06 78 04 04 48	29/06/25
05/05/22	GIMENEZ Léa	Dans les pattes d'un chien	106, impasse d'Arcisse- 38890 SAINT CHEF	GIMENEZ Léa	06 36 87 33 64	05/05/27
19/08/20	MERMIN Bruno	Domaine des Crocs de Nessy	Côte Nessy 73220 SAINT GEORGES D'HURTIERES	MERMIN Bruno et Chantal	06 18 96 40 22 06 21 20 29 26	19/08/25
19/08/20	MERMIN Chantal	Domaine des Crocs de Nessy	Côte Nessy 73220 SAINT GEORGES D'HURTIERES	MERMIN Bruno et Chantal	06 18 96 40 22 06 21 20 29 26	19/08/25
30/09/19	FAVIER Henri	Association canine de Saint Genix sur Guiers	Route de Pont de Beauvoisin Jourdin 73240 SAINT GENIX SUR GUIERS	FAVIER Henri	04 76 31 70 70	30/06/24
06/11/18	AYET Patricia	Association canine de Saint Genix sur Guiers	Route de Pont de Beauvoisin Jourdin 73240 SAINT GENIX SUR GUIERS	FAVIER Henri	04 76 31 70 70	06/11/23
06/11/18	CLOPPET Irène	Association canine de Saint Genix sur Guiers	Route de Pont de Beauvoisin Jourdin 73240 SAINT GENIX SUR GUIERS	FAVIER Henri	04 76 31 70 70 06 89 33 49 89	06/11/23
06/11/18	AMAURIN Corinne	Association canine de Saint Genix sur Guiers	Route de Pont de Beauvoisin Jourdin 73240 SAINT GENIX SUR GUIERS	FAVIER Henri	04 76 31 70 70 06 79 91 24 78	06/11/23
16/02/21	GRAND Séverine	Canischool	21 impasse le Tilleret- 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE	GRAND Séverine	06 71 70 49 92	16/02/26
03/01/19	ORIOU Manon	Educateur canin des Prouesses d'Hermès	Le Pontet 73160 SAINT SULPICE	ORIOU Manon	06 08 15 39 42	03/01/24
10/04/17	BRUDER Claude	Club canin des pays du Grand Lac	Chemin de Picollet ZI des Versières 73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE	BOLLIAUD Jacqueline	06 03 44 63 55	03/03/27
29/07/20	BIHAN Maria	Le Royaume d'Adès	87, Chemin de la dent de Cons- 73400 UGINE	BIHAN Maria	06 74 62 55 38	29/07/25
23/03/21	DEVILLAINE Christine	LES PATTES DE LEVEIL	58, rue de la Ranchie- Pressiat- 01370 VAL REVERMONT	DEVILLAINE Christine	07 72 72 52 98	23/03/26
17/09/19	HODARA Sylvie	Au chien de STANISLAS	155, route Royale- 73420 VIVIERS DU LAC	HODARA Sylvie	06 76 00 42 95	17/09/24

73_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations

73-2022-05-02-00001

Arrêté préfectoral levant la déclaration
d'infection à *Salmonella enteritidis* d'une
exploitation de volailles de rente de l'espèce
Gallus gallus en filière ponte



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de
la Protection des Populations (DDETSPP)

Pôle vétérinaire
Service protection et santé animales

**Arrêté préfectoral
levant la déclaration d'infection à *Salmonella enteritidis* d'une exploitation de volailles de rente
de l'espèce *Gallus gallus* en filière ponte**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code rural et de la pêche maritime ;

VU le règlement (CE) n° 178/2002 du 28 janvier 2002, établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ;

VU le règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires ;

VU le règlement (CE) n° 854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;

VU le règlement (CE) n° 589/2008 de la Commission du 23 juin 2008 portant les modalités d'application du règlement CE/1234/2007 du Conseil en ce qui concerne les normes de commercialisation applicables aux œufs ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet de la Savoie, M. BOLOT Pascal ;

VU le décret n°2016-1750 du 15 décembre 2016 organisant la publication des résultats de contrôles officiels en matière de sécurité sanitaire des aliments ;

VU l'arrêté ministériel du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale ;

VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant ;

VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant ;

VU l'arrêté ministériel du 29 septembre 2021 relatif aux mesures de biosécurité applicables par les opérateurs et les professionnels liés aux animaux dans les établissements détenant des volailles ou des oiseaux captifs dans le cadre de la prévention des maladies animales transmissibles aux animaux ou aux êtres humains ;

VU l'arrêté ministériel du 01 août 2018 relatif à la surveillance et à la lutte contre les infections à *Salmonella* dans les troupeaux de l'espèce *Gallus gallus* en filière ponte d'œufs de consommation ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant délégation de signature à M. Thierry POTHET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2022 portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations à Monsieur Pascal BERNIER, directeur départemental adjoint ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2021 portant déclaration d'infection à *Salmonella enteritidis* d'une exploitation de volailles de rente de l'espèce *Gallus gallus* en filière ponte ;

Considérant le compte-rendu écrit référencé 220420-012100-01 du 25 avril 2022, relatif aux analyses favorables réalisées par le laboratoire départemental d'analyses de l'Ain de BOURG EN BRESSE (01) en vue de la recherche de *Salmonella* sur des prélèvements officiels effectués le 19 avril 2022 par la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie dans le bâtiment V073AAB (H1) en vide sanitaire et ses abords, montrant l'efficacité des opérations de nettoyage et de désinfection ;

Sur proposition de M. le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté préfectoral du 6 octobre 2021 portant déclaration d'infection à *Salmonella enteritidis* d'un troupeau de volailles de l'espèce *Gallus gallus* appartenant à la société SAVOIE OEUF sise chemin de la Sauce 73000 SONNAZ, est levé.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de 2 mois à compter de la date de notification. Ce recours peut être effectué par la voie de l'application « TELERECOURS Citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie, le docteur vétérinaire Patrick CHABROL de la clinique vétérinaire du clair matin à BOURG EN BRESSE (01), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

CHAMBÉRY le 2 mai 2022

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental adjoint

Signé : Pascal BERNIER

73_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations

73-2022-05-05-00005

Arrêté préfectoral portant déclaration
d infection de loque américaine dans le rucher
N°73009840 sis route de Bonvillaret à Randens -
73220 VAL D ARC



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de
la Protection des Populations (DDETSPP)

Pôle vétérinaire
Service protection et santé animales

**Arrêté préfectoral
portant déclaration d'infection de loque américaine dans le rucher N°73009840 sis route de
Bonvillaret à Randens - 73220 VAL D'ARC**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment son article L.223-8 ;

VU le décret n° 2006-178 du 17 février 2006 portant création d'une liste de maladies réputées contagieuses et modifiant le code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet de la Savoie, M. BOLOT Pascal ;

VU l'arrêté interministériel du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles ;

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2009 établissant les mesures de police sanitaire applicables aux maladies réputées contagieuses des abeilles et modifiant l'arrêté interministériel du 11 août 1980 relatif à la lutte contre les maladies réputées contagieuses des abeilles ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2020 portant publication de la liste des vétérinaires mandatés en apiculture et pathologie apicole dans le département de la Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant délégation de signature à M. Thierry POTHET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2022 portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations à M. Pascal BERNIER, directeur départemental adjoint ;

VU le résultat positif en loque américaine établi par le laboratoire départemental d'analyses de CHAMBÉRY (dossier N° 220429-003227-01) sur un échantillon de couvain, prélevé le 28 avril 2022, provenant du rucher immatriculé 73009840 sis route de Bonvillaret, Randens, sur la commune de VAL D'ARC (73220) et appartenant à Monsieur Jean-Paul RICHARD ;

Sur proposition de M. le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le rucher immatriculé 73009840 sis route de Bonvillaret à Randens sur la commune de VAL D'ARC, appartenant à Monsieur Jean-Paul RICHARD, est déclaré infecté de loque américaine et placé sous la surveillance des docteurs vétérinaires Yanne NEVEJANS et Claude GOTTARDI, vétérinaires mandatés en apiculture.

Article 2 : Dans ce rucher,

- Les ruches sont recensées et examinées, y compris les ruches abandonnées ;
- Le déplacement hors de ce rucher ou l'introduction dans ce rucher de ruches peuplées ou non, de reines, de produits d'apiculture (dont le miel) et de matériel d'apiculture, est interdit ;
- Les abeilles mortes doivent être collectées et brûlées ;
- Les ruches atteintes de loque américaine subissent, selon l'avis du technicien sanitaire apicole ou du vétérinaire et selon leur degré d'infection par cette maladie :
 - soit un transvasement de l'essaim nu dans une nouvelle ruche,
 - soit une destruction de sa colonie après étouffement,
- **Le traitement antibiotique des colonies est interdit ;**
- Il est interdit d'utiliser, pour les besoins de l'apiculture, et sans stérilisation préalable, le miel et la cire provenant d'un rucher infecté ;
- L'ensemble du matériel ayant servi à l'exploitation du rucher est nettoyé et désinfecté ou détruit ;
- Une enquête épidémiologique est mise en œuvre.

Article 3 : Dans la **zone de protection**, située dans un rayon de trois kilomètres autour de ce rucher (voir carte ci-annexée), comprenant en partie les communes de **AITON, BONVILLARD, BONVILLARET, BOURGNEUF, MONTGILBERT et VAL D'ARC** :

- Les ruchers sont recensés et visités par le vétérinaire ou un agent des services vétérinaires. Leurs propriétaires ou les personnes qui en ont la garde sont informés de l'existence d'un foyer de loque américaine.
- Le déplacement de ruches, peuplées ou non, de reines, de matériel d'apiculture et de produits d'apiculture à partir ou vers la zone de protection, sont interdits, sauf dérogation accordée par le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, sur demande écrite et dûment justifiée.

Article 4 : Dans la **zone de surveillance** (voir carte ci-annexée), constituée d'une couronne de deux kilomètres de rayon autour de la zone de protection, comprenant en partie les communes de : **AITON, BONVILLARD, BONVILLARET, BOURGNEUF, CHAMOIX SUR GELON, GREYSY SUR ISERE, MONTAILLEUR, MONTGILBERT, MONSAPÉY, SAINT GEORGES D'HURTIÈRES, SAINTE HELENE SUR ISERE et VAL D'ARC**, les déplacements des ruches, peuplées ou non, à partir ou vers la zone de surveillance sont interdits, sauf dérogation accordée par le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, sur demande écrite et dûment justifiée.

Article 5 : Les propriétaires ou détenteurs de ruches ou ruchers sont tenus d'assister ou de se faire représenter aux visites prévues aux articles 2 et 3 ci-dessus, afin d'apporter aux agents chargés du contrôle sanitaire, leur collaboration, notamment pour l'ouverture des ruches, ainsi que le matériel nécessaire à l'examen des ruches.

Article 6 : La levée du présent arrêté est subordonnée à l'accomplissement des prescriptions sanitaires de l'article 2 du présent arrêté et sous réserve que l'enquête effectuée dans la zone de protection ait fourni des résultats permettant de démontrer que la maladie est écartée.

De plus, elle ne peut intervenir que :

- soit après la destruction totale du rucher déclaré infecté,
- soit après l'assainissement du rucher constaté par le technicien sanitaire apicole ou le vétérinaire, au plus tôt un mois après le transvasement ou la destruction des ruches atteintes et l'exécution des mesures de désinfection.

Article 7 : Seules les indications relatives à la situation géographique du rucher infecté et des zones de protection et de surveillance sont à afficher à la mairie.

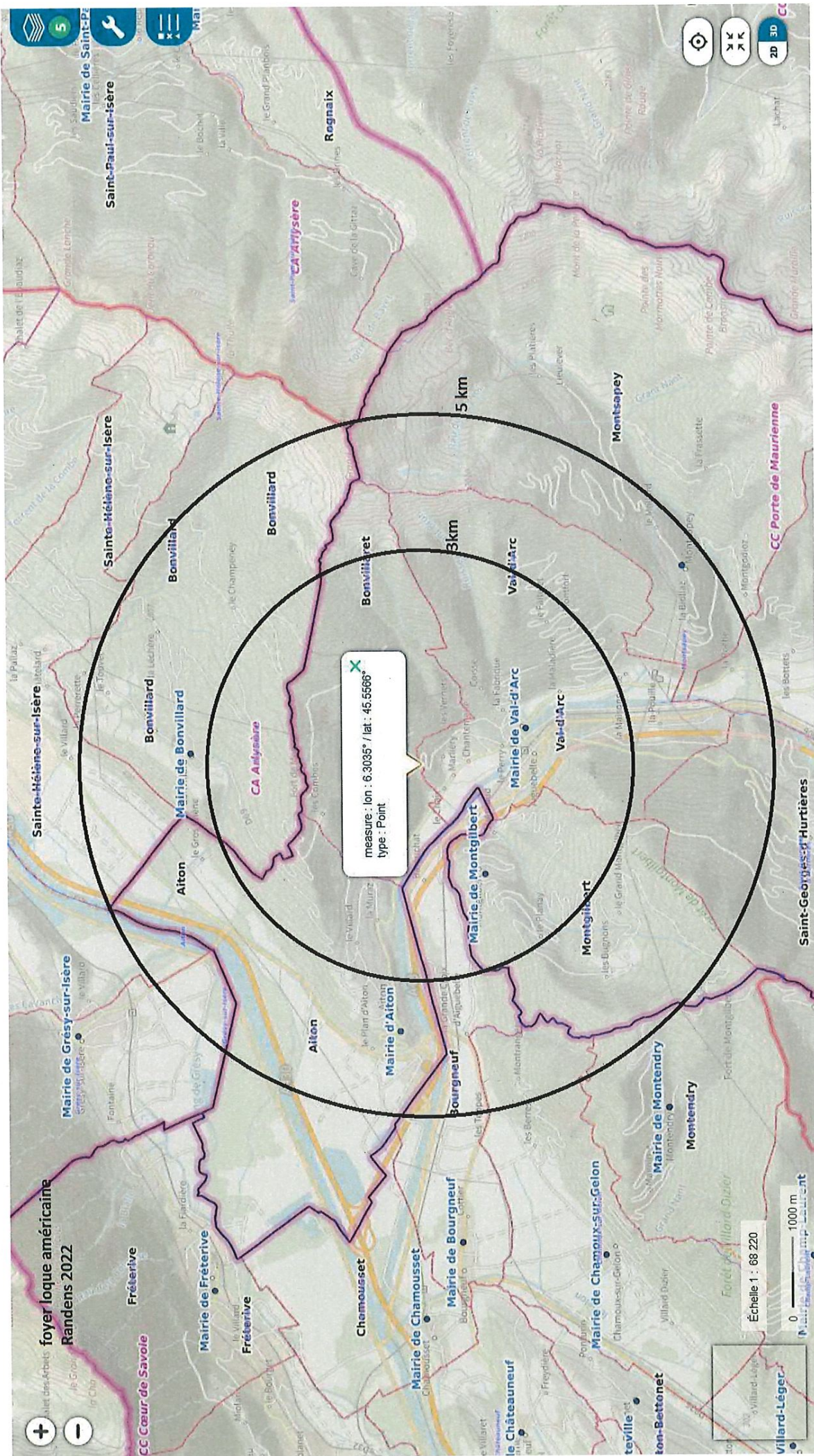
Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de 2 mois à compter de la date de notification. Ce recours peut être effectué par la voie de l'application « TELERECOURS Citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Article 9 : La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie, les maires des communes d'AITON, BONVILLARD, BONVILLARET, BOURGNEUF, CHAMOIX SUR GELON, GRESY SUR ISERE, MONTAILLEUR, MONTGILBERT, MONTSAPEY, SAINT GEORGES D'HURTIERES, SAINTE HELENE SUR ISERE et VAL D'ARC, les docteurs Yanne NEVEJANS et Claude GOTTARDI, vétérinaires mandatés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

CHAMBERY le 5 mai 2022

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental adjoint

Signé : Pascal BERNIER



73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2022-05-05-00008

Arrêté préfectoral n°2022-0411 portant
application du régime forestier sur la commune
de SAINT-PAUL-SUR-ISERE
pour une surface de 11 ha 18 a 85 ca



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service : Eau, Environnement et Forêts

Arrêté préfectoral n° 2022-0216 en date du 25 mars 2022
portant application du régime forestier sur la commune de SAINT-PAUL-SUR-ISERE
pour une surface de 9 ha 18 a 85 ca

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu les articles L. 211-1, L. 214-3, R. 214-1, R. 214-2 et R. 214-6 à R. 214-9 du code forestier,
- Vu les délibérations en date du 24 avril 2019 et du 1^{er} juillet 2021, par lesquelles le conseil municipal de la commune de SAINT-PAUL-SUR-ISERE demande l'application du régime forestier sur de nouvelles parcelles,
- Vu les justificatifs de propriété et le plan de situation,
- Vu le procès-verbal de reconnaissance préalable à la demande d'application du régime forestier,
- Vu le rapport de présentation de l'Office National des Forêts (ONF), en date du 24 mars 2022,
- Vu l'avis favorable de monsieur le directeur de l'agence ONF Savoie Mont Blanc en date du 24 mars 2022

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

Arrête

Direction Départementale des Territoires (DDT)
L'Adret – 1 rue des Cévennes – BP 1106
73011 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 71 72 93
Mél : ddt@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Article 1.

Les parcelles (ou parties de parcelles) cadastrales suivantes relèvent du régime forestier.

Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0B	1	Combaz fort	0,5490	0,5490
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0B	2	Combaz fort	0,2450	0,2450
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0B	3	Combaz fort	0,4240	0,4240
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0B	4	Combaz fort	1,6385	0,6385
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0B	5	Combaz fort	1,1870	0,1870
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0B	6	Combaz fort	4,5255	4,5255
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0B	67	La naz	0,3385	0,3385
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0D	466	Le brinle	0,1610	0,1610
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0D	474	Le plane	0,1130	0,1130
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0D	476	Le plane	0,4027	0,4027
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0D	532	La grangette	0,0042	0,0042
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0D	533	La grangette	0,0042	0,0042
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0D	1476	Le plane	0,0760	0,0760
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0D	1512	La grangette	0,1200	0,1200
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0D	465	Le brinle	0,0710	0,0710
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0D	473	Le plane	0,3590	0,3590
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0D	475	Le plane	0,5640	0,5640
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0E	11	Les prés de bavon	0,4059	0,4059
TOTAL					9,1885

- Ancienne surface de la forêt communale de SAINT-PAUL-SUR-ISERE relevant du régime forestier : 636 ha 77 a 90 ca
- Surface du présent arrêté d'application du régime forestier : 9 ha 18 a 85 ca
- Nouvelle surface de la forêt communale de SAINT-PAUL-SUR-ISERE relevant du régime forestier : 645 ha 96 a 75 ca

Article 2.

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification :

- par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée au tribunal administratif de GRENOBLE dans les deux mois suivants ;

- par un recours contentieux devant le tribunal administratif de GRENOBLE, 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex ; Le tribunal administratif peut être saisi par courrier (de préférence en recommandé avec accusé de réception) ou par la voie de l'application « TÉLÉRECOURS citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 3.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage à la mairie de SAINT-PAUL-SUR-ISERE. Il sera inséré au recueil des actes administratifs et une copie sera adressé à M. le directeur départemental de l'Office National des Forêts, accompagné du certificat d'affichage.

Article 4.

M. le sous-préfet d'ALBERTVILLE, M. le maire de SAINT-PAUL-SUR-ISERE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,
pour le préfet et par délégation,
le chef du service eau, environnement et forêts,

Signé

Laurence THIVEL

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2022-05-05-00006

RAA AP 2022 0153
autorisation-planche-nautique-moteur



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service Environnement, Eau et Forêt

Arrêté préfectoral n° 2022-0153 du 05 mai 2022

portant dérogation à l'arrêté préfectoral du 18 mai 2015 portant règlement particulier de police de la navigation sur le lac du Bourget

Autorisation de la pratique de certaines planches nautiques à moteur

Le préfet de la Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2013 portant règlement général de police et de la navigation intérieure ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu l'arrêté du 10 février 2016 relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures ;
- Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet de la Savoie M. Pascal BOLOT ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2021 portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie, et l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2022 portant subdélégation de signature de M. Xavier AERTS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2015 portant règlement particulier de police de la navigation (RPPN) sur le lac du Bourget, et notamment l'article 3.11 qui interdit la pratique des planches à moteur sur le lac du Bourget ;

Direction Départementale des Territoires (DDT)
L'Adret – 1 rue des Cévennes - BP 1106
73019 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 71 73 73
Mél : ddt@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral DDT/SEEF/ECV n°2021-197 du 3 juin 2021 portant dérogation à l'arrêté préfectoral du 18 mai 2015 portant règlement particulier de police de la navigation sur le lac du Bourget, pour autoriser la pratique de certaines planches nautiques à moteur à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Vu les conclusions du comité technique du lac du 19 novembre 2021 sur le retour d'expérimentation de la pratique des planches nautiques à moteur du mois de juin 2021 à novembre 2021 ;

Considérant que le retour d'expérimentation de la pratique des planches nautiques à moteur sur le lac du Bourget durant la saison 2021 est insuffisant et qu'il convient de reconduire cette expérimentation pour l'année 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu, pour autoriser à titre expérimental cette pratique, de déroger au RPPN du Lac du Bourget et notamment l'article 3.11 ;

Considérant qu'il convient d'encadrer la pratique de la planche nautique à moteur, notamment pour éviter d'éventuels conflits d'usage ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental de la Savoie

Arrête

Article 1. Objet de l'autorisation

L'utilisation des planches nautiques à moteur répondant aux caractéristiques précisées dans l'article 3 est autorisée à titre expérimental et dérogatoire sur le lac du Bourget.

Article 2. Durée de l'autorisation

L'autorisation de la pratique de certaines planches nautiques à moteur sur le lac du Bourget est accordée jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

Article 3. Caractéristiques des planches nautiques à moteur autorisées

Constitue une planche nautique à moteur au sens du présent arrêté :

- ✓ planche de longueur de coque inférieure à 2,5 m à moteur à propulsion électrique et dirigée uniquement par les mouvements du corps du pratiquant.

Par ailleurs, seules les planches nautiques avec les caractéristiques suivantes sont autorisées à naviguer sur le lac du Bourget :

- structure rigide (les planches gonflables à moteur ne sont pas autorisées),
- moteur électrique,
- vitesse constructeur limitée à 30 km/h (les planches nautiques à moteur dont la vitesse constructeur est supérieure à 30 km/h et pouvant être bridées à des vitesses inférieures ne sont pas autorisées),
- présence d'un coupe-circuit en cas de chute du pratiquant permettant l'arrêt immédiat du moteur,
- présence d'un système de déclenchement du moteur uniquement si le pratiquant est sur la planche,
- présence d'un foil autorisé.

Article 4. Équipements de sécurité

Le pratiquant doit porter en permanence :

- x un casque de protection norme NF EN 1385 (casque pour sports en eau vive),
- x un équipement individuel de flottabilité ou un gilet d'impact, de niveau de performance 50 N au moins,
- x une combinaison assurant au minimum une protection du torse et de l'abdomen,
- x des chaussons néoprènes,
- x un moyen de repérage lumineux individuel. Ce dispositif qui peut être une lampe flash, une lampe torche ou un cyalume doit être étanche et avoir une autonomie d'au moins six heures.

Afin d'être visible par les autres usagers du lac, l'équipement de sécurité doit être de couleur vive.

Si possible, la planche nautique à moteur sera aussi de couleur vive.

Article 5. Règles de navigation

L'activité sera pratiquée exclusivement de jour.

Le règlement particulier de police de la navigation du lac du Bourget s'applique, à l'exception de l'article 3.11 qui interdit les planches à moteur.

En particulier :

- x la mise à l'eau d'une planche nautique à moteur est interdite depuis les zones de protection des baigneurs définies à l'article 3.3 du RPPN du lac du Bourget, délimitées sur le lac par des bouées coniques jaunes surmontées d'un fanion rouge,
- x la mise à l'eau d'une planche nautique à moteur est interdite depuis les ports,
- x la navigation est interdite à l'intérieur des zones de protection des baigneurs définies à l'article 3.3 du RPPN du lac du Bourget, délimitées sur le lac par des bouées coniques jaunes surmontées d'un fanion rouge,
- x la navigation à l'intérieur de la bande de rive de 200m est interdite, sauf pour gagner le large ou rejoindre la rive selon les conditions suivantes : navigation exclusivement perpendiculaire à la rive à une vitesse inférieure à 5 km/h (article 3.2 du RPPN), sans déjaugage. Dans le cas où le pratiquant soit dans l'incapacité de maintenir une vitesse de navigation inférieure à 5km/h avec le moteur enclenché, ce dernier devra quitter ou rejoindre la rive à la force de ses bras et jambes.
- x une inter-distance de 100m entre chaque embarcation doit être respectée (article 5.2) ;

Article 6. Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les 2 mois qui suivent sa notification :

- par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée au tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois suivants.
- par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 Grenoble cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par courrier (de préférence en recommandé avec accusé de réception) ou par la voie de l'application « TELERECOURS citoyens » sur le site « www.telerecours.fr ».

Article 7. Exécution

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au registre des actes administratifs du département de la Savoie et s'appliquera à compter du lendemain de sa publication.

Le directeur départemental des territoires de la Savoie, monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie et monsieur le commandant de la brigade nautique de l'intérieur à Aix-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé, pour information, à monsieur le président de Grand Lac communauté d'agglomération et aux maires des communes riveraines du lac du Bourget.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires
Le chef de l'unité Environnement et Cadre de Vie

Signé : Frédéric LANFREY

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2022-04-25-00004

RAA AP 2022 283 AOT restriction-navigation SPI
GPS Pont-Noir-SNCF



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service Environnement, Eau et Forêts

Arrêté préfectoral n°2022-283 du 25 avril 2022
portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial
à titre d'exploitation non économique et restriction temporaire de navigation, de mouillage
et de stationnement de bateaux au droit du pont rail SNCF dénommé « Pont Noir »

LAC DU BOURGET
COMMUNE de Chindrieux

NATURE DE L'OCCUPATION : Barge avec sa passerelle
PERMISSIONNAIRE: Entreprise Générale de Peinture - SPI
27 route nationale – 57710 Ludelage commune-de-Tressange

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, articles L 2122-1 à L 2122-18, L 2125-1 à L 2125-8 et L 2322-1 à L 2322-4 ;
- Vu le code du domaine de l'État, articles A 12 à A 39 ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code des transports, et notamment les articles R 4241-26 et A 4241-26 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2013 portant règlement général de police et de la navigation intérieure ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet de la Savoie M. Pascal BOLOT ;
- Vu la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure ;

Direction Départementale des Territoires (DDT)
L'Adret – 1 rue des Cévennes – BP 1106
73011 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 71 73 73
Mél : ddt@savoie.gouv.fr
Site internet : savoie.gouv.fr

1 / 8

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2021 portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie, et l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2022 portant subdélégation de signature de M. Xavier AERTS;
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2015 portant règlement particulier de police de la navigation sur le lac du Bourget ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 1999 portant délimitation du domaine public lacustre du lac du Bourget ;
- Vu la demande de SNCF Réseau pour des travaux de réfection du revêtement anti-corrosion du tablier du pont rail dénommée « Pont Noir » sur la commune de Chindrieux, en date du 3 août 2021 ;
- Vu la demande de l'Entreprise Générale de Peinture – SPI, mandatée par SNCF Réseau pour réaliser les travaux de réfection du pont rail dénommé « Pont Noir », pour l'occupation d'une barge avec sa passerelle au droit du pont rail dénommé « Pont Noir » sur le lac du Bourget, en date du 8 avril 2022;
- Vu la demande de l'Entreprise Générale de Peinture - SPI pour une restriction de navigation au droit du pont rail dénommé « pont Noir », en raison de l'emprise chantier sur le lac du Bourget durant la durée des travaux de réfection, en date du 8 avril 2022;

Considérant que l'emplacement visé ci-dessus peut faire momentanément l'objet d'une occupation temporaire;

Considérant que l'occupation va constituer un obstacle pour la navigation entre le canal de Chautagne et le lac du Bourget, et qu'il convient de prendre des mesures temporaires de restriction de navigation afin de sécuriser la zone de chantier ;

Considérant que l'occupation ne devrait constituer aucune gêne pour l'écoulement des eaux ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Savoie

ARRÊTE

Article 1. Objet de l'autorisation

Permissionnaire : Entreprise Générale de Peinture – SPI, n° SIRET 441 941 168 R.C.S Thionville
 Domiciliation : 27 route nationale – 57710 Ludelage commune-de-Tressange

est autorisé à occuper un emplacement et une surface du domaine public fluvial sur le lac du Bourget, sous réserve des dispositions ci-après.

.....

Objet de l'occupation : Barge avec sa passerelle

Commune	Adresse	N° de parcelles au droit de l'occupation
Chindrieux	Pont rail SNCF dénommé « Pont Noir »	/

Descriptif de l'occupation (vues aériennes en annexe) :

- barge flottante de dimensions 9m x 9m, soit une surface d'environ 80m², disposant de pieux hydrauliques automatiques permettant de se stabiliser sur le fond lacustre. Cette barge sera reliée à la berge par une passerelle. Cette barge a pour fonction la base de vie pour le chantier de réfection du « Pont Noir ».

Article 2 : Conditions d'occupation

La présente autorisation est personnelle : l'usage de l'occupation définie à l'article 1 est réservé au permissionnaire. L'amarrage du bateau de service acheminant le personnel de chantier pourra être stationné le long de la barge uniquement s'il ne crée pas d'entrave supplémentaire à la navigation au droit du « Pont Noir ».

Aucun curage n'est autorisé pour la mise en place de la barge.

Aucune nuitée n'est autorisée sur la barge.

Le permissionnaire s'assurera que toutes les protections nécessaires seront mises en place afin qu'aucune projection, aucun déchet ou perte de matériau n'intervienne dans le milieu naturel du lac et du canal de Chautagne, y compris les pollutions accidentelles (huile, carburant...).

Le circuit d'eau du réfectoire sera autonome : aucune prise d'eau et aucun rejet n'est autorisé.

Les nupharaies et roselières à proximité du chantier ne doivent subir aucune dégradation.

Article 3 : Durée

L'autorisation est accordée pour une durée de 16 semaines, à compter du 16 mai 2022 jusqu'au 2 septembre 2022 inclus.

Article 4 : Restrictions de navigation

Durant toute la durée définie à l'article 3 :

- la voie d'eau sera réduite de moitié en raison de l'emprise de la barge sur le lac du Bourget. La navigation entre le canal de Chautagne et le lac du Bourget au droit du « Pont Noir » ne sera autorisée que sur une largeur maximale de 15m,
- le mouillage et le stationnement, excepté le stationnement du bateau de service pour acheminer le personnel de chantier, sont interdits dans la zone de restriction de navigation.

L'entreprise mettra en place une signalisation appropriée en amont et en aval de la restriction de navigation afin d'informer les plaisanciers sur les règles de barre et de route à tenir.

Article 5 : Dommmages

Le permissionnaire reste responsable de tout dommage causé par son fait ou de celui qui est causé par le fait des personnes dont il doit répondre ou des choses qu'il a sous sa garde, que le dommage soit subi par l'État, par des usagers de la voie d'eau ou par des tiers. En outre, il ne pourra pas bénéficier d'indemnité de la part de l'État s'il subit un préjudice du fait des variations du niveau du plan d'eau.

Article 6 : Incident

Le permissionnaire est tenu de déclarer au préfet, dès qu'il en a connaissance, les incidents ou accidents intéressant les installations, ouvrages, travaux faisant l'objet de la présente autorisation.

Sans préjudice des mesures que pourra prendre le préfet, le permissionnaire devra prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou l'accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le permissionnaire demeure responsable des dommages, incidents ou accidents qui seraient la conséquence de l'exécution des travaux.

Article 7 : Soumission lois et règlements

Le permissionnaire sera soumis aux lois et règlements existants sur la police de la navigation et de la grande voirie, et devra se conformer aux instructions qui lui seront données à cet effet par les agents de la navigation. Il devra laisser circuler ces agents sur les emplacements occupés toutes les fois qu'il en sera requis.

Article 8 : Remise en état primitif

A l'expiration de l'autorisation qu'elle qu'en soit la cause, le permissionnaire devra, sous peine de poursuites, remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai de UN MOIS.

Article 9 : Information des tiers

Les mesures temporaires de restriction de navigation définies à l'article 4 seront diffusées par voie d'avis à la batellerie.

Article 15 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les 2 mois qui suivent sa notification :

- par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée au tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois suivants.
- par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 Grenoble cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par courrier (de préférence en recommandé avec accusé de réception) ou par la voie de l'application « TELERECOURS citoyens » sur le site « www.telerecours.fr ».

Article 16 : Exécution

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au registre des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Le directeur départemental des territoires de la Savoie, le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie, le commandant de la brigade nautique de l'intérieur à Aix-les-Bains, le chef de l'unité spécialisée milieux lacustres de l'OFB ainsi que le directeur du service départemental de la Savoie de l'OFB sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié par le directeur départemental de la Savoie au permissionnaire.

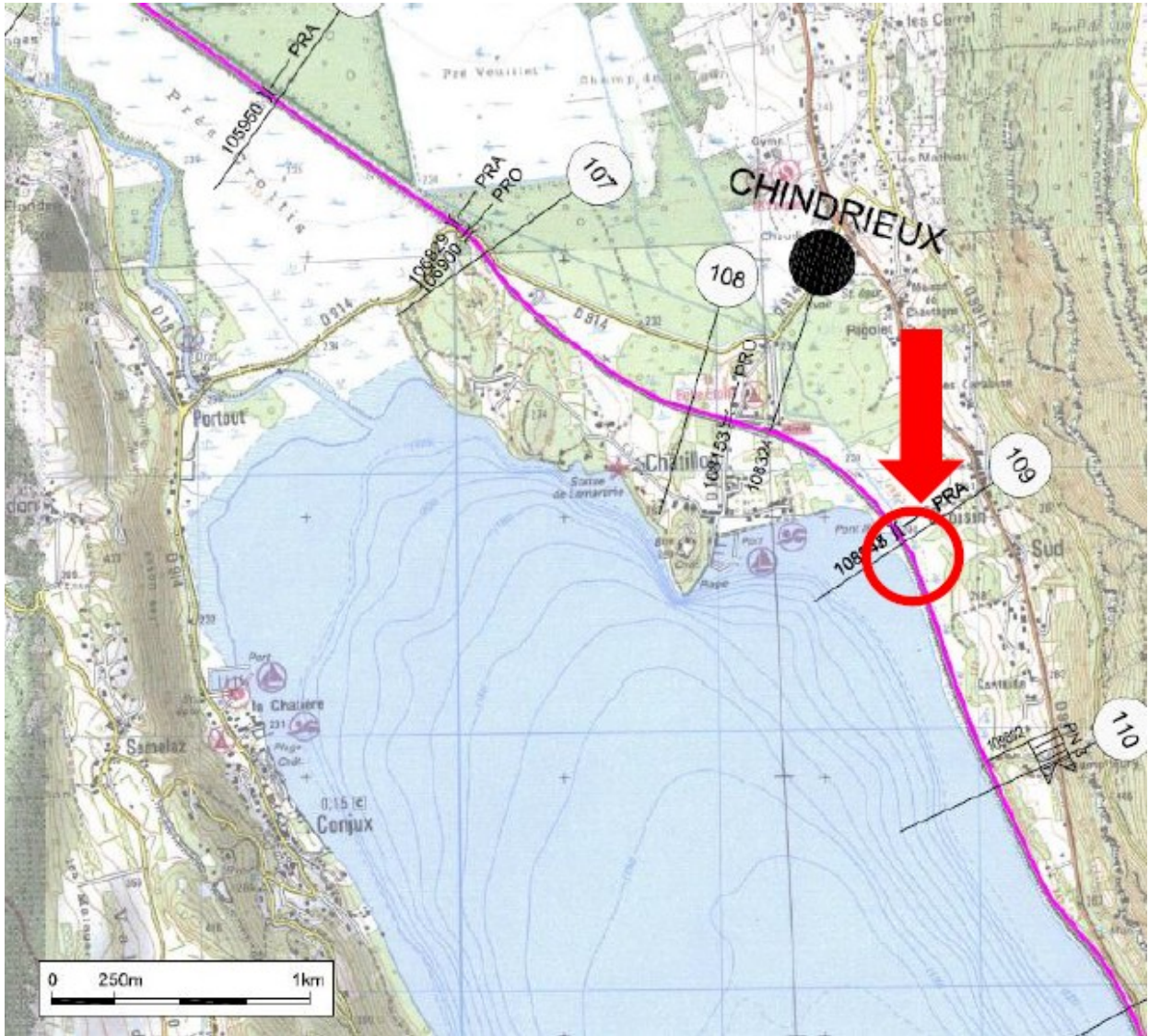
Un exemplaire du présent arrêté sera adressé, pour information, à M. le président de Grand Lac communauté d'agglomération et à Mme la Maire de Chindrieux.

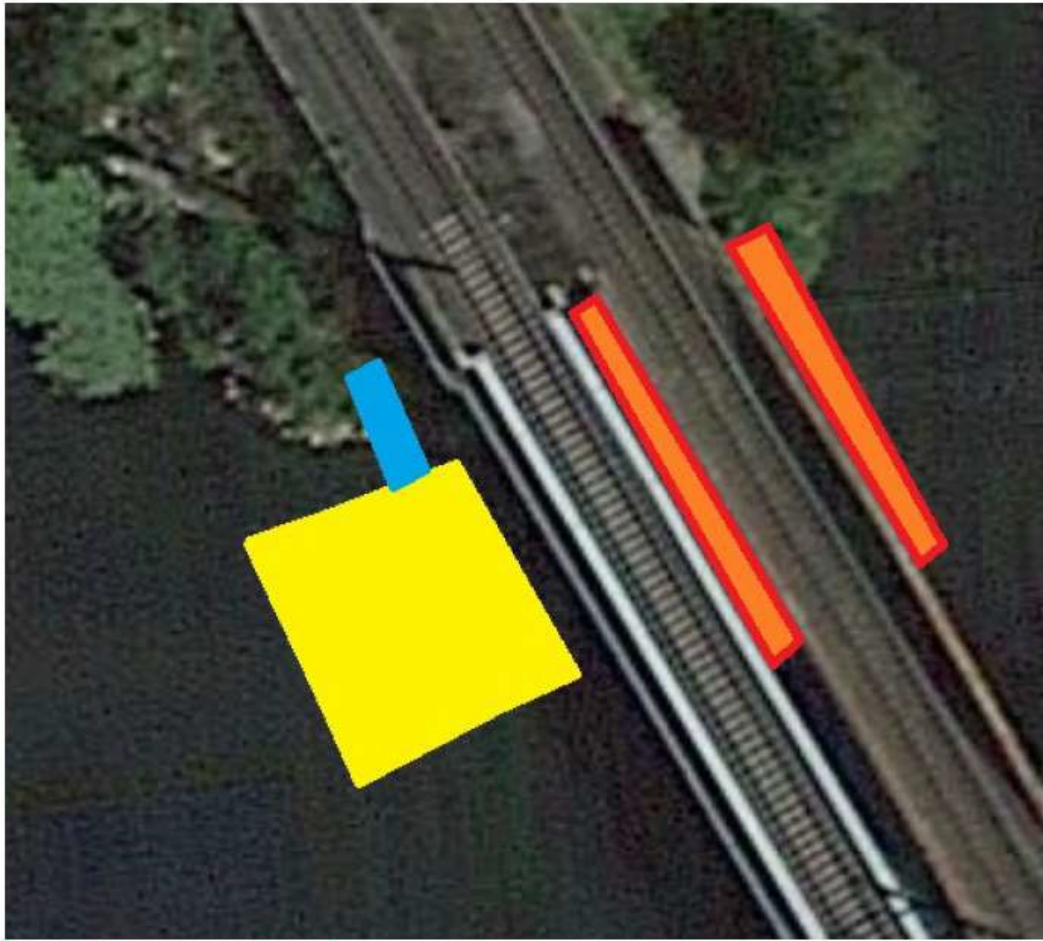
Le préfet,

Signé : Pascal BOLOT

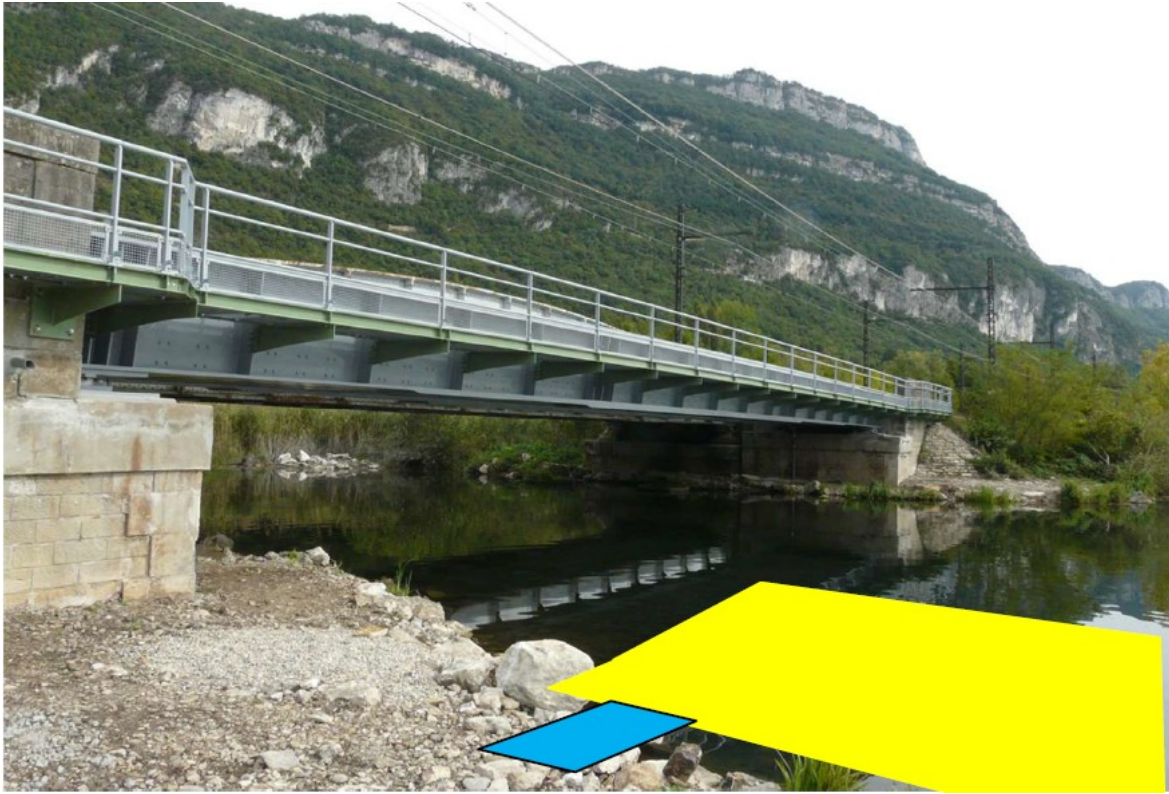
Annexe à l'arrêté préfectoral n°2022-283

Emprise chantier réfection du « Pont Noir »





-  Échafaudage et son confinement
-  Base vie
-  Passerelle



Représentation de l'arrimage de la barge lors des 2 phases de travaux

En jaune : barge

En bleu : passerelle

8 / 8

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-05-04-00002

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-13
modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE- 2021-39 du
27 août 2021 portant désignation des bureaux de
vote et leur périmètre géographique dans les
communes de l'arrondissement de Chambéry

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-13
modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE- 2021-39 du 27 août 2021
portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes
de l'arrondissement de Chambéry**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article R.40 ;

Vu la demande de modification d'emplacement du bureau de vote unique dans la commune de Lépin-le-Lac présentée par le maire de Lépin-le-Lac le 25 avril 2022 ;

Considérant que la salle de l'imprimerie dans laquelle sera déplacé à titre permanent le bureau de vote unique, remplit les conditions de libre accès et de complète information des électeurs et qu'elle est à proximité immédiate de la mairie de Lépin-le-Lac;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie .

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Dans les communes non divisées en plusieurs bureaux de vote, le périmètre géographique du bureau de vote unique est l'ensemble du territoire de la commune, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Dans les communes divisées en plusieurs bureaux de vote, il est affecté à chaque bureau de vote ainsi localisé un périmètre géographique, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Tels qu'ils sont ainsi fixés, les bureaux de vote servent pour toute élection qui se déroulera dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Article 4 :

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Savoie et les maires des communes de l'arrondissement de Chambéry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Savoie et affiché immédiatement à la mairie concernée et devant chaque bureau de vote.

Chambéry, le 04/05/2022

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Signé : Juliette PART

**Liste des emplacements des bureaux de vote
Département de la Savoie 73
Arrondissement de Chambéry
Du 1er janvier au 31 décembre 2022**

MAJ 04/05/2022

Code commune	Ardt	Circ	Cod n canton	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
001	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73610	AIGUEBELETTE LE LAC	1	mairie	0001			
004	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	AILLON LE JEUNE	1	salle de la mairie – Chef lieu	0001			
005	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	AILLON LE VIEUX	1	mairie	0001			
008	2	1	01	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	AIX LES BAINS	6		0017	17ème bureau	CHOUUDY (école primaire) 78 bd Pierpont Morgan	allée de Cornin, avenue Daniel Rops, avenue du Petit Port (113 à la fin / 138 à la fin), avenue Pierre de Coulentin, boulevard du Port aux Filles, boulevard Garibaldi (0 à 645 / 1 à 645), boulevard Hélène Boucher, boulevard Jean Charcot, boulevard Robert Barrier (725 à la fin / 726 à la fin), chemin de Coëtan, chemin de Jocelyn, chemin de l'Annonciade, chemin des Aulnes, chemin des Biâtres, chemin des Cersiers, chemin des Eaux Vives, chemin du Pêcheur, esplanade du Petit Port, esplanade Jean Murguet, hameau de Choudy, impasse des Eaux Vives, impasse des Verriers, impasse du Clos Fleury, impasse Jean Charcot, passage Garibaldi, passage Hélène Boucher, rue des Goélants, rue du Tillet, rue Raymond Castel
				AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	AIX LES BAINS			0018	18ème bureau	Mémard (école primaire Choudy) - 78 bd Pierpont Morgan	allée du Vieux Puits, allée promenade des Bords du Lac, avenue du Grand Port (213 à la fin / 230 à la fin), boulevard du Lac, boulevard Garibaldi (645 à la fin / 647 à la fin), boulevard Robert Barrier (0 à 724 / 1 à 723), chemin de Puer (17 à la fin / 20 à la fin), chemin des Bateliers, chemin du Vieux Puits, le Grand Port, place de Puer, place Edouard Herriot, promenade du Sierroz, rue des Albatros, rue des Cygnes, rue des Pélicans, rue Jacques Cartier
				AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	AIX LES BAINS			0019	19ème bureau	CHOUUDY (école maternelle) chemin de Gamont	allée Jacqueline, avenue du Grand Port (181 à 211 / 188 à 228), boulevard Amélie Gex, boulevard Gaston Mollex (0 à 6 / 1 à 17), boulevard Léon Blanc (49 à la fin / 38 à la fin), boulevard Pierpont Morgan (14 à la fin / 43 à la fin), chemin de Gamont, chemin de la Corniche, chemin de la Roselière, chemin de Mémard, chemin de Morgeran, chemin de Puer (1 à 15 / 0 à 18), chemin des Confins, chemin des Grands Champs, chemin des Lilas, chemin des Minnozas, chemin des Pinchins, chemin des Plantées (1 à 21 / 0 à 20), chemin des Primevères, chemin des Teppes, chemin des Tourterelles, chemin des Violettes, impasse des Amaryllis, impasse des Combettes, impasse des Jacinthes, place Jean Lahor, route de Saint Innocent (n° impairs), rue du Mont Granier, rue Elvire, rue Jean Mermoz (44 à la fin / 45 à la fin), rue Jules Pin, rue Maryse Bastié, rue Molère
				AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	AIX LES BAINS			0020	20ème bureau	École de Lafin - 14 chemin des Marmillons	avenue du Grand Port (132 à 186 / 131 à 179), ch. des Martyrs des Charmettes, chemin Claude Monet, chemin de Beauregard, chemin de Chatenière, chemin de Corsuet, chemin de la Barmette, chemin de la Croix, chemin de Pomone, chemin de Pontpierre, chemin des Bécasses, chemin des Ecoilers, chemin des Ecoureuls, chemin des Fauvettes, chemin des Geiores, chemin des Gouliettes, chemin des Lapins, chemin des Marmillons, chemin des Merles, chemin des Mermet, chemin des Muriers, chemin des Perdrix, chemin des Pinsons, chemin des Plantées (23 à la fin / 22 à la fin), chemin des Réservoirs, chemin des Touvières, chemin du Bettait, chemin du Cellier Blanc, chemin du Cellier Rebaudet, chemin du Loup, chemin du Moulin, chemin du Murget, chemin du Renard, chemin du Rossignol, chemin du Solitaire, chemin Saint Martin, circuit de Corsuet, hameau de Colfort, impasse Arthur Rimbaud, impasse des Mermet, impasse du Murget, impasse Gustave Flaubert, place de Lafin, route de Saint-Innocent (n° pairs), rue Alexandre Moret, rue Alfred de Vigny, rue Boris Vian, rue de Chateaubriand, rue Eugène Fert, rue George Sand, rue Marcel Pagnol, rue Michel Boutron, rue Montaigne, rue Montesquieu, rue Rudyard Kipling, rue Tom Morel
				AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	AIX LES BAINS			0021	21ème bureau	École du Sierroz - 60 rue Georges Daviet	allée de la Carène, avenue Franklin Roosevelt (40 à la fin / 489 à la fin), chemin Colonel Rollot, chemin de la Balais, chemin de Viborgne, chemin des Moellérons, chemin Paul Cézanne, impasse Paul Gauguin, placette de la Cascade, rue Abbé Pierre, rue de la Vigie, rue de Lafin (26 à la fin / 27 à la fin), rue des Petits Pains, rue du Beaurp, rue du dr François Gaillard, rue Françoise Sagan, rue Georges Daviet, rue Henri Dunant, rue Lazare Fonticelli, rue Simone de Beauvoir
				AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	AIX LES BAINS			0022	22ème bureau	École Franklin Roosevelt - 32 boulevard des Généraux Forestier	allée d'Émeraude, allée de la Corvette, allée de la Frégate, allée de la Godellette, allée des Iris, allée du Gallion, avenue du Grand Port (58 à 130 / 49 à 129), avenue Franklin Roosevelt (1 à 487), boulevard des Généraux Forestier, boulevard Léon Blanc (1 à 47 / 0 à 28), boulevard Pierpont Morgan (0 à 12), chemin Doppet, chemin en Calloud, chemin Jean Vullien, impasse Claude Debussy, impasse des Prés Fleuris, impasse Jean Mermoz, place du Rondeau, rue Bel Air, rue de Lafin (0 à 24 / 1 à 25), rue Desaix, rue Jean Mermoz (0 à 1 à 43-43), rue Joseph Mottet, rue Pauline Borghèse, rue Rabelais, rue Simone Veil
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS	16		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur canton 1 et 2)	Centre culturel et des congrès André Grosjean - Rue Jean Monard	avenue d'Albion, avenue Lord Revelstoke, bd de la Roche du Roi (0 à 26 / 1 à 49), boulevard Chevalley, chemin de la Carotière, chemin de la Grimotière, chemin de la Ramade, chemin de Saint Pol, chemin des Génévriers, chemin Honoré de Balzac (47 à la fin / 52 à la fin), chemin Notre Dame des Neiges, chemin Nungesser, chemin Saint Euxuphry, chemin Saint François, chemin Saint Michel, impasse de la Grimotière, impasse du Puits d'Enfer, montée des Carrières Romaines (n° impairs), passage Rossignoli, place Ingénieur François, route du Revard (n° pairs), rue des Fusillés du Revard, rue du docteur Pierre Faidherbe, rue du Professeur Jean Bernard, rue du Puits d'Enfer, rue François Ponsard, rue Georges 1er, rue Jean Monard
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0002	2ème bureau	Centre culturel et des congrès André Grosjean - Rue Jean Monard	avenue de Marloz (0 à 74 / 1 à 89), boulevard de Russie, chemin de la Saradaine, chemin des Marronniers, passage Victor Hugo, rue de l'Avenir, rue de la Paix, rue des Marquisats, rue Isaline, rue Pellegrini, rue Victor Hugo (1 au 45 / n° pairs)
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0003	3ème bureau	Hôtel de ville, Place Maurice Mollard	avenue Charles de Gaulle (0 à 16 / 1 à 27), avenue de Tresserve (0 à 38 / 1 à 27), avenue Marie de Soims (202 à la fin / 201 à la fin), passage Boccara, passage Mark Twain, place Maurice Mollard, place des Thermes, place du Revard, place Gabriel Pérouse, rue Albert 1er, rue Comte de Loche, rue de Chambéry, rue de la Cité, rue de Liège, rue docteur Louis Duvernay, rue François Berthier, rue Henri Rochefort, rue Marcel Girod, rue Paul Bonnia, rue Pierre Brachet, rue Sir Alfred Garrod, rue Sommeiller, rue Tony Revillon, rue William Haldimand, square de l'Hôtel de Ville, square du Temple de Diane, square Jean Moulin
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0004	4ème bureau	École du Centre Garçons, place des Ecoles	avenue Victoria (0 à 2 / 1 à 3), boulevard de Paris (0 à 46 / 1 à 51), impasse du Pré Prieuré, montée Cléry, passage Cabias, passage du Pré Dalphin, passage Robert Doisneau, passage Sébastien Lubini, place Carnot, place des Ecoles, rue Cabias, rue Claude de Seyssel, rue Daquin, rue Davat, rue de la Chaudanne, rue des Bains, rue Despine, rue du Casino, rue du Dauphin, rue Joseph Fontanet, rue Lamartine, rue Paul Verliane, rue Vaugelas, ruelle du Revet, trabouler Roger Bachelard
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0005	5ème bureau	Garderie École du Centre, place des Ecoles	avenue Charles de Gaulle (18 à 20), avenue de Verdun, avenue des Fleurs, avenue Marie de Soims (0 à 200 / 1 à 199), avenue Victoria, boulevard Wilson, le Grand Passage, passage du Temple, rue Charles Dullin, place de la Gare, rue du Temple, rue Jean-Louis Victor Bias
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0006	6ème bureau	Garderie École du Centre, place des Ecoles	allée Collombert, avenue d'Anney, avenue du Petit Port (0 à 28 / 1 à 31), esplanade Léon Grosse, place Georges Clémenceau, rue Alexandre Dumas, rue Boyd, rue de France, rue de Genève, rue de la Dent du Chat, rue de la République, rue de Savoie, rue du Commerce, rue Henri Murger, square Alfred Boucher

Code commune	Ardt	Circ	Cod e cant on	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
008	2	1	02	AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0007	7ème bureau	Maison des Associations, 25 boulevard des Anglais	allée Mirabeau, allée Sarah Bernhardt, boulevard Berthollet, boulevard de Chantemerle (0 à 60 / 1 à 59), boulevard de Paris (8 à la fin / 53 à la fin), boulevard des Anglais, boulevard des Côtes, boulevard Madame Mourichon, boulevard Périn, chemin Alexandre Toudouze, chemin des Cailloux Ronds, chemin des Grillons, impasse Commandant Thoret, impasse des Tourelles, impasse du Petit Chantemerle, impasse Michaël Faraday, impasse Sous Roseraie, montée de Chantemerle, montée de la Graule, montée de la Terrasse, montée des Moulins, montée des Tourelles, montée des Vignes, montée Jean-Paul II, rue des Fontaines (0 à 74 / n° impairs), rue du Bain Henri IV, rue Frédéric Chopin, rue Victor Amédée III
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0008	8ème bureau	École de la Liberté Nouvelle, 17 avenue de la Liberté	avenue d'Italie, avenue du Petit Port (33 à 65 / 30 à 136), bd de Lattre de Tassigny (n° impairs), boulevard Lepic (0 à 370 / 1 à 335), chemin Sous le Bois (724 à la fin), rue Alice Eynard, rue Bonaparte, rue de la Fraternelle, rue Jacotot (0 à 30), rue Jacqueline Auriol, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Pasteur
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0009	9ème bureau	Gymnase des Prés Riant, rue des Prés Riant	allée de la Compagnie des Tramways, allée des Prés Riant, avenue Alsace Lorraine, avenue de Saint Simond (0 à 78 / 1 à 99), avenue du Grand Port (0 à 56 / 1 à 47), avenue Franklin Roosevelt (0 à 38), bd de Lattre de Tassigny (n° pairs), boulevard Domenget, boulevard Piepès Morgan (1 à 41), impasse Joly, passage Pierpont Morgan, place des Prés Riant, rue d'Alge, rue des Geotres, rue des Prés Riant, rue du Maroc, rue Hector Berlioz, rue Jean Jaurès, rue Lionel Terry
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0010	10ème bureau	École de Saint-Simond, 36 chemin des Prés de la Tour	avenue de Saint Simond (80 à la fin / 101 à la fin), ch. des sources de St Simond, allée des Charmilles, chemin des Mésanges, chemin de l'Etang, chemin de la Baye, chemin de la Cote Jeandet, chemin de Saint Simond, chemin des Bauges, chemin des Bichet, chemin des Châtaigniers, chemin des Jardins, chemin des Paçot, chemin des Persées, chemin des Prés de la Tour, chemin du Clusot, chemin du Reposoir, chemin Villon, impasse de la Baye, impasse de la Chartreuse, impasse de la Cochette, impasse des Nonettes, impasse Raymonde Guyon-Belot, montée Henri Bordeaux, montée Rabut, passage des Paçot, place Saint Sigismond, rue Clément Marot, rue d'Eylau, rue d'Éna, rue des Fontaines (76 à la fin), rue docteur Jean Paillet, rue Général Drouot, rue Général Leclerc, rue Général Moreau, rue Henri Clerc, rue Joséphine de Beauharnais, rue Raymonde Guyon-Belot
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0011	11ème bureau	Chantemerle - École de Saint-Simond -36 chemin des Prés de la Tour	allée des Chardonnet, chemin de l'Épervier, chemin de la Bergerie, chemin des Alouettes, chemin des Bouvreuils, chemin des Grives, chemin des Martinets, chemin des Peupliers, chemin des Rouges Gorges, chemin des Tilleuls, chemin du Grand Colombier, chemin du Pic Vert, chemin du Tir aux Pigeons, impasse Delphine Gay, rue Cécile Dupon-Carraz, rue des Acacias, rue des Chênes, rue Dieudonné Costes, rue Dom Albert Bailly, rue Françoise Giroud, rue Georges Guynemer, rue Louis Blériot, rue Marguerite Duras, rue Voltaire
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0012	12ème bureau	École de Boncelin - 10 route de Pugny	allée des Chardons, allée des Cyclamens, boulevard Jean-Jules Herbert, chemin de la Colombe, boulevard de Chantemerle (62 à la fin / 61 à la fin), chemin de Bellevue, chemin de Boncelin, chemin de Chevaline, chemin de la Fougère, chemin de la Retourde, chemin de la Serve, chemin de la Via Dessous, chemin des Allobroges, chemin des Baravent, chemin des Combaruches, chemin des Griattes, chemin des Guillaume, chemin des Massonnat, chemin des Simons, chemin du Bois, chemin du Cambo, chemin du Chatelet, chemin du Chenoze, impasse de la Retourde, impasse des Jonquilles, impasse des Treilles, montée des Griattes, route de Pugny, route du Revard (n° impairs), rue Alfred Cortot, rue André Rebuffel, rue des Edelweiss, rue des Gentianes, rue du Gènept, rue Jean Racine, rue Massenet, rue Maurice Ravel, rue Offenbach, rue Vincent d'Indy
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0013	13ème bureau	Marlioz Est 74 boulevard de la Roche du Roi	allée Albert Schweitzer, allée des Bouquetins, allée du Chevreuil, allée Sainte Rose, bd de la Roche du Roi (28 à la fin / 51 à la fin), bd Guy de Maupassant, chemin de Blanche Pierre, chemin de l'Etraz, chemin de l'Isard, chemin de la Chambotte, chemin de l'Anchoise, chemin de Sasse Lièvre, chemin des Aravis, chemin des Biches, chemin des Blanquard, chemin des Bottes (40 à la fin / 47 à la fin), chemin des Ecirns, chemin des Romanes, chemin des Vernettes, chemin du Biollay, chemin du Nivolet, chemin du Pertuiset, chemin du Semnoz, chemin du Vercors, chemin Honoré de Balzac (0 à 50 / 1 à 45), impasse des Vernettes, impasse du Chamois, impasse du Daim, impasse du Mont Blanc, impasse du Mont Charvet, rue Camille Claudel, rue des Ecureuils, rue docteur François Françon, rue docteur Louis Guillard, rue du Coteau, rue du Margériaz, rue Henri Ménabréa, rue Roger Pichio
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0014	14ème bureau	Marlioz Ouest 74 boulevard de la Roche du Roi	allée des Terroirs, avenue du Golf, chemin de Belledonne, chemin de Cores, chemin de l'Épine, chemin de Pierre Morte, chemin des Bottes (0 à 38 / 1 à 45), chemin des Burnet, chemin des Gachet, chemin des Vignobles, chemin du Lycée, montée de Marlioz, montée des Carrières Romaines (n° pairs), résidence des Vignes, rue d'Auteuil, rue de la Tarentaise, rue de Longchamp, rue de Vincennes, rue des Marmottes, rue des Moulons, rue du Général Mer, rue du Mont Cenis, rue Louis de Savoie, rue Louis Rigaud, rue René Dufour, rue Ronsard, rue Victor Hugo (47 à la fin), sentier des Granges
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0015	15ème bureau	École de la Liberté Ancienne - 14 avenue de la Liberté	avenue de la Liberté, avenue du Petit Port (67 à 111), chemin Edouard Colonne, rue Camille Saint Saens, rue du Printemps, rue Edouard Colonne, rue François Vignet, rue Jacotot (32 à la fin / n° impairs), rue Leon Gambetta, rue Talma, rue Xavier de Maistre
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS			0016	16ème bureau	École de la Liberté Ancienne - 14 avenue de la Liberté	allée Edmond et Jean Rostand, avenue de Marlioz (76 à la fin / 91 à la fin), avenue de Tresserve (40 à la fin / 29 à la fin), boulevard Lepic (372 à la fin / 337 à la fin), chemin des Courses, chemin des Plonges, chemin Sous le Bois (0 à 722), route Royale, rue Aymon de Virieu, rue Charlot Perriand, rue Clément Ader, rue de la Plaine, rue des Frères Lumière, rue du Professeur Bichat, rue Général Ferrié, rue Jean-Louis Chanéac, rue Paul Doumer, rue Pierre Curie, rue Pierre Favre, rue Saint Eloi
010	2	1	01	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS	8		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Albens - centre administratif René Gay - 89, place de l'Église	Place de l'église, impasse Saint François, rue Dyonisios, rue des Rouges-Gorges, allée des Grangettes, impasse des Fauvettes, chemin du Partage, allée de Bellevue, clos la Brunette, clos Montfleury, clos Poinier, clos des Mésanges, impasse du Parc Fleuri, impasse des Farnettes, chemin du Relais, chemin du Parquet, chemin de la Paroie, chemin de la Curiaz, rue du Revard, route des Grands Chênes, montée de Marline, chemin Reinach, chemin de la Forêt, chemin Burnier, chemin de la Carrière, rue de la Gare, route d'Orly, rue de la Gare, rue du Pont des Fleurs, chemin de la Tour, chemin Sous Bois, montée de la Rippe, promenade de l'Albenche, montée de Bacchus, impasse des Chavrettes, rue des Sapins, rue Baudelaire, rue René Cassin, rue de Ceneselli, rue du Revard, sentier des Jardins, rue du Général Mollard (côté pair), rue Joseph Michaud (côté pair), passage du Nant, rue de la Chambotte (côté pair du début de la voie jusqu'au n° 358, côté impair du début de la voie jusqu'au 285), avenue du Général de Gaulle (côté impair), rue du 8 mai 1945 (côté impair du début de la voie jusqu'au n° 293), rue de Savoie (côté pair et côté impair du n° 163 jusqu'à la fin de la voie), rue des Quaroz (côté pair).
				AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			0002	2ème bureau	Albens - École Maternelle - 413 rue du 8 mai 1945	Rue du Clos Jeanne, rue du Fontanil, impasse du Longenet, route du Mazet, route de Pégis, impasse de la Bise, chemin de la Vetzaz, chemin du Noiret, chemin du Ruisseau, chemin de Ballentrand, impasse de la Verdanne, route de Braille, route de Cros agny, chemin du Bassin, route de la Bottière, route des Creux, rue Benoît Perret, impasse des Fleurs, place Jean-Marie Montillet, passage du Pré de Foire, espace Chantal Mauduit, place Louis Cavallo, rue du Collège, rue du Paradis, chemin des Romains, rue des Arts, rue de la Chaudanne, rue de l'Industrie, rue du Semnoz, rue du Clergeon, rue de la Deyse, rue du Mont Blanc, place de la Gare, rue Raoul Follereau, rue du 17 octobre, chemin des Enfants, chemin de Champoulet, chemin de la Côte, chemin des Bois, rue du Colombier, chemin des Marais, rue du Général Mollard (côté impair), rue Joseph Michaud (côté impair), avenue du Général de Gaulle (côté pair), route de Cessens (côté pair du début de la voie au n° 1158), rue du 8 mai 1945 (côté pair et côté impair du n° 295 jusqu'à la fin de la voie)

Code commune	Ardt	Circ	Cod e canton	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
				AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			0003	3ème bureau	Albens - Salle plurivalente de l'école	Montée de Lépaup, impasse des Pommiers, allée du Guillon, impasse des Acacias, route du Plateau, chemin du Réservoir, chemin des Granges, montée des Languis, chemin du Rocher, impasse du Cru, impasse du Levant, allée de l'Ormet, impasse des Hautes Vues, route d'Ansigny, chemin des Ravoires, chemin des Prés, chemin du Chef lieu, chemin de la Source, route de Dressy, chemin des Crochets, route de Collonges, chemin des Ruttets, chemin des Crouteaux, chemin de la Boissonni, chemin de la Combe Belon, route de Chérance, chemin de la Croulade, rue des Gavies, rue des Ecuriels, clos des Marronniers, route de Pouilly, impasse de la Ferme, rue de la Roseraie, chemin de l'Alibéron, rue Jean-Jacques Rousseau, impasse des Rainettes, impasse des Vergers, impasse des Vignes, passage du Nant, rue de la Chambotte (côté pair du n°300 jusqu'à la fin de la voie et côté impair du n°287 jusqu'à la fin de la voie), rue de Savoie (côté pair et côté impair du début de la voie jusqu'au n°161), rue des Quarroz (côté impair), route de Cessens (côté impair et côté pair du n°1160 jusqu'à la fin de la voie), chemin de Valmia
				AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			0004	4ème bureau	Epersy - Mairie 10 place de la mairie	ensemble des voies de la commune déléguée d'Epersy
				AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			0005	5ème bureau	Saint-Germain-Chambotte – mairie – 31 allée de la vieille école	ensemble des voies de la commune déléguée de Saint-Germain-la-Chambotte
				AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			0006	6ème bureau	Mognard – mairie -60 Chemin de Champ Bardin	ensemble des voies de la commune déléguée de Mognard
				AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			0007	7ème bureau	Saint-Girod - mairie	ensemble des voies de la commune déléguée de Saint-Girod
				AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			0008	8ème bureau	Cessens – mairie - 1389 route du Sapenay	ensemble des voies de la commune déléguée de Cessens
017	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73190	APREMONT	1	mairie	0001			
018	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73800	ARBIN	1	mairie	0001			
020	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	ARITH	1	salle multi activités – 400 montée de Lachat	0001			
021	2	3	11	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	ARVILLARD	1	salle polyvalente – 105 rue des Ecoles	0001			
022	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73610	ATTIGNAT ONCIN	1	Chef lieu - Mairie	0001			
025	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73240	AVRESSIEUX	1	Mairie	0001			
027	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73470	AYN	1	salle polyvalente - 63 route de lépin-le-Lac	0001			
028	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73170	BALME (LA)	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	mairie, chef lieu	Hameaux Les Cantinières, Au Mamot, La Charrère, La Combe, Au Cadet et Bichalet
				Bugey Savoyard – Canton n°6		BALME (LA)			0002	2ème bureau	Les Bessons, salle des Fêtes	Hameaux Les Carottes, Les Chatelains, La Mollarde, Les Rubattiers, Bichat, Les Rey et Les Bessons
029	2	3	15	RAVOIRE (LA) Canton n°15	73000	BARBERAZ	3		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Salle polyvalente, 1 avenue du Stade	avenue du Mont Saint Michel, chemin du Sous-Bois, impasse du Sous-Bois, impasse la Vapeur, passage de la Sous-Station, passage de la Sous-Station (les Rosseaux, l'Orlé du Bois, les Cersiers), route d'Apremont (paire), rue de la Maladière, route de Challes, route de la Peysse, rue Centrale, rue de la Concorde, rue de la Galoppaz, rue de la Libération, rue de la Madelaine, rue de la Petite Plaine, rue de la République, rue de la Savoyarde, rue de l'Unis, rue de Belledonnes, rue des Chenets, rue des Tilleuls, rue de Joigny, rue du Corbolet, rue du Moulin à Huile, rue du Niviolet, rue La Fontaine, rue Lafayette, rue Prosper Milliat, rue Victor Berthollier, passage à niveau de la Peysse
				RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73000	BARBERAZ			0002	2ème bureau	Salle polyvalente, 1 avenue du Stade	avenue du Stade, avenue du Stade (Résidence de Buisson Rond, le Clos de la Suisse, maisons en face du Stade), Galerie de la Chartrouse, route d'Apremont (impaire), rue de Buisson Rond, rue de l'Albanne, rue de la Maconnne, rue du Printemps, rue du Vieux Moulin, rue Emile Mariet, rue François Miège (immeubles), rue François Miège (maisons), allée des Comtes de Savoie, allée du Mont Peney, allée Geneviève de Gaulle-Anthonioz, place de la mairie
				RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73000	BARBERAZ			0003	3ème bureau	Salle polyvalente, 1 avenue du Stade	chemin de Jean-Jacques, chemin de l'Araignée, chemin de la Biche, chemin de la Capite, chemin de la Chambotte, chemin de la Fontaine du Diez, chemin de la Tour, chemin de Longaray, chemin de Montvein, chemin des Cèdres, chemin des Grandes Teppes, chemin des Prés, chemin des Vignes, chemin du Patéry, chemin du Vernier, impasse du Billeret, route de Chanaz, le Mont Carmel, le Vieux Chemin, lieu dit les Gravères, montée du Clos, route de l'Eglise, route de la Villette, route de Léila, route des Colteind, rue de Joigny, rue de la Chambotte, rue de la Châtagneraie, rue de la Coche, rue de la Croix de la Brune, rue des Myosotis, rue des Primevères, rue des Trois Mortiers, rue du Clos Vermont, rue du Servanien, rue François Carle, Sous le Bois de la Coche, chemin du Tremblay, L Bondat, Le Haut Chanaz, Lieu-dit La Casbah, rue Amédée VIII, rue Xavier de Maistre
030	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	BARBY	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Salle des Fêtes	allée des Alizés, immeuble l'Aubépine, 13 ^{ème} BCA, rue de Branmagan, allée des Cersiers, immeuble le Cézanne, rue du Grand Champ, rue de la Chavanne, avenue Paul Chevallier, rue Paul Chevallier, allée du Pré Dex, rue des Epinettes, résidence les Epinettes, Lotissement les Epis Dorés, Les Vues de Saint Jean, immeuble Le Malisse, chemin des Matz, Collège Jean Mermoz, rue du Chemin Neuf, Quartier Roc Noir, rue du Préré, Lotissement Le Prédex, impasse des Rochettes, immeuble Le Seringa, impasse des Terrailleurs, Lotissement des Terrailleurs, rue des Terrailleurs, route de la Trousse, impasse de la Trousse, impasse du Solan, allée des Gremailles, Allée des Alogne
				ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	BARBY			0002	2ème bureau	Salle des Fêtes	immeuble l'Epine, allée des Airelles, chemin du Four Banal, impasse de la Bâte, impasse de la Baya, Clos Besson, chemin des Boîtes, allée des Bruyères, chemin de Casselagnat, Hameau des Cèdres, rue des Charmilles, route du Château, rue des Cigales, Le Grand Clos, Salon de Coiffure, Place de la Colombière, Centre Commercial, route de Curienne, allée des Cyclamens, rue du Clos Dupuy, allée des Ecuriels, allée des Edelweiss, impasse des Eglantines, avenue de l'Eglise, allée des Garennes, immeuble Les Genêts, impasse de la Genevois, allée des Gentianes, place Jomain, route de la Bâte, impasse des Larmuzes, route de Leyse, Square de la Mairie, immeuble Le Marozac, immeuble Les Mûriers, allée des Myrtilles, chemin du Parc, avenue Principale, chemin du Réservoir, allée du Rossignol, avenue de Salins, place de Salins, chemi du Grand Verger, rue des Vignes, rue du Village, place de la Mairie
031	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73000	BASSENS	4		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Espace Colombe - salle polyvalente	Clos Andreys, chemin de la Brazière, chemin des Carrés, rue du Chapitre, chemin des Cochettes, rue des Coleaux Fleuris, chemin des Crépines, chemin des Ecuriels, chemin du Grivet, rue Georges Lamarque, chemin des Monts Dessus, allée Les Monts Saint Louis, chemin des Prés, chemin de la Rivière, rue du Rocher, rue de Saint-Concord, chemin Saint-Louis-du-Mont, route de Saint-Saturin, impasse des Vignes
				ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73000	BASSENS			0002	2ème bureau	Espace Colombe - salle polyvalente	Rue des Acacias, rue du Bolliet, impasse du Bolliet Dessus, rue du Centenaire, rue Centrale, allée de la Colombière, rue des Contours, rue de la Croix, impasse Antoinette Domengel, rue de l'Eglise, square des Fioraltes, rue du Grand Champ, rue du Grand Terrail, rue Le Longchamp, rue Jean Monet, rue du Niviolet, rue du Peney, Lotissement le Praz du Nant, rue des Primevères, route de Saint-Alban-Leyse, allée du Souvenir, route de Vérel, rue des Vergers
				ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73000	BASSENS			0003	3ème bureau	Espace Colombe - salle polyvalente	Allée de la Basine, impasse des Belledonnes, avenue de Bassens, Square des Dralis, rue des Ecoles, route de la Ferme, rue de Gonrat, allée des Grillons, rue de Longefand, avenue de Mérande
				ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73000	BASSENS			0004	4ème bureau	Espace Colombe - salle polyvalente	Allée des Cersiers, rue de l'Etalope, rue de Gonrat (quartier Lasalle), rue de la Leyse, allée des Marronniers, impasse de la Martinière, rue de la Martinière, rue Jean Perrier-Gustin, rue Sainte-Thérèse, rue Chanon Henri Féjoz, rue Arthur Haulotte

Code commune	Ardt	Circ	Cod e cant on	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
033	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73360	BAUCHE (LA)	1	mairie	0001			
036	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	BELLECOMBE EN BAUGES	1	Salle des fêtes - 3355 route de Bellecombe en Bauges - Chef-Lieu	0001			
039	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73330	BELMONT TRAMONET	1	mairie	0001			
041	2	3	18	ST PIERRE D'ALBIGNY Canton n°18	73390	BETTON BETTONNET	1	mairie	0001			
042	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73170	BILLIÈME	1	Mairie - 639 route de la Charvaz	0001			
043	2	1	01	AIX LES BAINS - 1 Canton n°1	73410	BIOLLE (LA)	2		0001	1er bureau (centralisateur)	mairie	chemin des Acacias, route d'Annecy, chemin des Bachelards, impasse de la Grande Barre, impasse des Bleuets, chemin Bouchasse, route de la Chambotte, chemin de la Châtaigneraie, chemin du Château, chemin des Chênes, impasse de la Chenevière, impasse du Clos, impasse des Combettes, impasse de la Côte, chemin de la Couvette, chemin des Damières, montée des Ecurouils, place de l'Eglise, montée des Esserts, chemin de Gringon, chemin de Grossens, route de l'Orme, route de la Perrière, impasse de Lachat, chemin de la Mât, route de Mognard, impasse des Mûriers, chemin des Ormevas, impasse des Peupliers, impasse du Plot, route de Roasson, allée du Grand Saule, impasse des Saules, route de Savigny, route de Troissy, chemin des Vermes, chemin de la Ville, impasse des Volières, allée du Revard, impasse des Jonquilles, impasse des coccinelles, rue du Semnoz, impasse des Pimprenelles, impasse du Clos des Fourches
				AIX LES BAINS - 1 Canton n°1	73410	BIOLLE (LA)			0002	2ème bureau	Centre culturel des 3 bouleaux	
050	2	1	12	MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73370	BOURDEAU	1	Salle Polyvalente - 34 Impasse des Poètes	0001			
051	2	1	12	MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73370	BOURGET DU LAC (LE)	3		0001	1er bureau (centralisateur)	Au Prieuré - 165 route de Chambéry	allée des Liparis, allée des Mères, au Clair, boulevard du Lac, Chantemerle, Charpinat, chef-lieu, chemin de Chantemerle, chemin de Charpinat, chemin des Garennes, chemin des Hauts du Lac, chemin des Varons, chemin du Pailletier, impasse des Prés, la Croix Verte, le Terraillet, le Vert Village, les Hauts du Lac, les Moulins, les Ravoirs, les Tilleuls, Lotissement Porte de France, Place du Général Buisson, Place du Général Sevez, Place du Commandant Jeandet, Résidence du Lac, Résidence du Prieuré, Route d'Ax, Route de Chambéry, Route du Tunnel, Rue Au Clair, Rue Clos du Revard, Rue de l'Aiguette, rue de l'Epine, rue de la Grande Fontaine, rue du Mollard Noir, rue du Mont du Chat, rue du Vert Village
				MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73370	BOURGET DU LAC (LE)			0002	2ème bureau	Au Prieuré - 165 route de Chambéry	Campus scientifique, chemin de la Plaisse, chemin de la Savagière, chemin de la Scierie, chemin des Bollons, chemin des Branches, chemin des Buissons, chemin des Esarts, chemin des Terres, chemin du Bocon, chemin du Forchet, chemin du Truchin, montée de Prouly, Espace La Traverse, Immeuble "Scolaris", la Maladière, la Malassine, la Plaisse, le Châtelard, le Ravonnet, les Bocons, les Buissons, les Ciseaux, les Coteaux du Lac, les Timonières, les Vergers de Saint Jean, Lotissement de Saint Jean, montée de la Grande Marie, montée de Saint Jean, résidence Van Gogh, rue des Ecoles, route du Châtelard, rue du Grand Champ, rue du Granier, Université de Savoie
				MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73371	BOURGET DU LAC (LE)			0003	3ème bureau	Salle « La Cistude » chef-lieu (à proximité des jardins du Prieuré)	Chemin du Mas, Brédy, chemin de la Prairie, chemin de la Traverse, chemin de Pierre Plane, chemin des Champs, chemin des Côtes, chemin des Favières, chemin des Pizons, chemin des Vernes, chemin du Cottin, chemin du Curty, chemin du Nivolet, Fourneau, la Roche Saint-Alban, la Serraz, le Grand Caton, la Petit Caton, le Raffour, les Cachouds, les Garachons, les Grangeons, les Pizons, route de Grimatillon, route de la Cascade, route de la Roche, chemin de la Serraz, route des Tournelles, route de Tout Huit, route des cachouds, route des Catons, route des Timonières, route du Revet
052	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73110	BOURGET EN HUILE (LE)	1	salle des fêtes communale	0001			
053	2	3	18	ST PIERRE D'ALBIGNY Canton n°18	73390	BOURGNEUF	1	salle conseil municipal mairie 625 route de la Maurienne	0001			
058	2	1	14	BEAUVOISIN - Canton n°14	73520	BRIDOIRE (LA)	1	salle des fêtes - 241 route du Cumont	0001			
059	2	1	01	AIX LES BAINS - 1 Canton n°1	73100	BRISON ST INNOCENT	2		0001	1er bureau (centralisateur)	Salle polyvalente Despine	Clos des Amandiers, chemin des Berthets, chemin du Biollay, chemin du Bouchet, chemin des Bouvières, chemin de Bret, chemin des Chavonnais, chemin du Colombier, chemin des Confins, chemin de Côtéfort, chemin de la Croix Sollière, chemin des Dauphins, le Parc Despine, « Le Clôtre » - chemin de l'Eglise, place de l'Eglise, chemin de la Faulcille, Clos des Figuiers, chemin de Join, chemin du Lac, chemin du Chant des Merles, boulevard Gaston Mollex, chemin du Port, chemin du Printemps, Lotissement la Rolande, chemin de Taramont, chemin de Vérans.
				AIX LES BAINS - 1 Canton n°1	73100	BRISON ST INNOCENT			0002	2ème bureau	Salle polyvalente Despine	Lieu dit « Challière » - PNS, chemin de la Chapelle, chemin de Chérin, chemin des Combes, chemin des Combettes, Clos des Combettes, chemin de Corsuet, chemin de la Côte, chemin de la Cure, chemin des Ecoles, chemin de la Fontaine, nuelle des Fontanettes, chemin du Four, chemin des Gargues, chemin des Grefettes, chemin de Grésine, chemin des Gros, chemin de la Grotte aux Fées, chemin de Lachat, Clos des Lauriers, chemin du Lavoir, chemin des Michaud, route de Paris, chemin des Pégaz, chemin de la Placé, chemin de Pompière, chemin du Ponponnet, Clos du Vieux Puits, chemin de la Renarde, chemin de la Renarde (Lotissement du Château), chemin de la Renarde (Clos des Muriers), Château de la Rupelle
064	2	3	15	RAVOIRE (LA) Canton n°15	73190	CHALLES LES EAUX	4		0001	1er bureau (centralisateur)	Salle polyvalente	Avenue de Chambéry, Avenue des Thermes, Avenue du Parc, Chemin de Bellevarde, Chemin de l'essart, Chemin de l'exploitation, Chemin de la Croix du château, Chemin de la montagne, Chemin de la Pommeraié, Chemin des Ruffines, Chemin du Bourcier, Chemin du Chanel, Montée du château, Passage du Parc, Place de l'Europe, Route de Barby, Rue Amélie Gex, Rue combe de Camelot, Rue des comtes de Challes, Rue des fleurs, Rue des petits Rochers, Rue des silènes, rue du Chaffat, rue du Saint Michel, Rue Joseph Dénaire, rue Reignier
				RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73190	CHALLES LES EAUX			0002	2ème bureau	Salle polyvalente	Allée du château de Triviers, Allée du Clos Saint Vincent, Avenue de Chambéry, Avenue Domenget, Chemin de Buisson Rond, Chemin de Cazard, Chemin de Triviers, Chemin des primevères, Chemin des trois prés, Chemin du Buisson rond, Chemin du Mont, Chemin du sous-Bois, Chemin Saint Vincent, Impasse du Parc, Place de l'Europe, Route du colombier, Route royale, Rue Claudius Perrotin, Rue Dalbret, Rue de l'artisanat, Rue des allobroges, Rue des métiers, Rue Domenget, Rue du docteur Raugé, Rue du stade, Rue Ernest Pernet, Rue Jean Jaurès, Z.A. Saint Vincent
				RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73190	CHALLES LES EAUX			0003	3ème bureau	Salle polyvalente	Avenue Béatrice de Savoie, Avenue Charles Pilet, Avenue de Chambéry, Chemin de la Golettaz, Chemin des cheneviers, Chemin des Tannes, Clos du soleil, Impasse de la loi, Place de la liberté, Route Royale, Rue Aristide Briand, Rue de l'Eglise, Rue de la ruinière, Rue de la viager, Rue des barques, Rue des framboisiers, Rue des grands champs, rue des mésanges, Rue des noisetiers, Rue des noyers, Rue des pics verts, Rue du coteau, Rue du docteur Vincent, Rue du Granier, Rue du veger, Rue du Vermais, Rue Georges Clémenceau, Rue Saint Exupéry, rue Pasteur

Code commune	Ardt	Circ	Cod e cant on	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
				RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73190	CHALLES LES EAUX			0004	4ème bureau	Salle polyvalente	Allée des châtaigniers, Allée des églantiers, Allée des érables, Allée des frênes, Allée des hêtres, Allée des tilleuls, Avenue de Chambéry, Avenue de la Bresse, Avenue des Massettes, Chemin de la combe, Chemin de la petite forêt, Chemin des Chassettes, Chemin des crottes, Chemin des Drouilles, Chemin des Parelles, Chemin des Teppes, Chemin du Burdet, Clos des Chassettes, Clos des crottes, place de la libération, Route de Saint Baldoph, Route royale, Rue de l'ancienne mairie, Rue de l'aviation, Rue du Clos Rousset, Rue du grand Barberetz, Rue du marais, Rue Jean Moulin, Rue Marceau, Rue Victor Hugo, Z.A.C. Du puits d'Ordet
				CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY	14		0101	101 1 ^{er} bureau	Groupe scolaire Jean Rostand, Avenue du Général Cartier, Bissy	Allée Jean Rostand, Avenue des Chevaliers Tireurs (du 20 au 9999), Avenue Général Cartier (du 18 au 746 pairs et du 537 au 833 impairs), Chemin de Charrière Neuve (du 35 au 189 impairs et du 72 au 112 pairs), Chemin de Foray (pairs), Chemin de l'Hélie, Chemin du Clos Carron, Chemin du Petit Feu, Passage du Treloz, Place Général Planche, Rue de Bellefontaine, Rue de Bellevard, Rue de l'Arcloz, Rue de l'Arcusaz, Rue de la Garenne, Rue de la Haute Combe, Rue des Aravis, Rue des Champs, Rue des Entremonts, Rue des Evettes, Rue des Fontanettes, Rue des Sports, Rue du Clos Dumoulin, Rue du Granier, Rue du Lindar, Rue du Mas Barral, Rue du Mont Cenis, Rue du Mont d'Armens, Rue du Mont Jovet, Rue du Mont Outhersans, Rue du Parc, Rue du Revard, Rue du Signal, Rue du Treloz, Square des Fontanettes
				CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY			0102	102 2ème bureau	Groupe scolaire Jean Rostand, Avenue du Général Cartier, Bissy	Allée de la Petite Forêt, Allée des Grainetiers, Allée des Muriers, Allée Jacques Prevert, Chemin de Chiron, Chemin de l'Epee, Chemin de la Boucle, Chemin de la Chevalière, Chemin de la Cote de Bissy, Chemin de la Croix de Bissy, Chemin de la Plaine, Chemin de Rapières, Chemin des Grandes Aules, Chemin de Bon Pas, Chemin du Nant, Montée de Chaloup (du 0 au 1540), Route de Chaloz, Route de la Labaz, Rue de l'Etandard, Rue de la Galopaz, Rue de Plainpalais, Rue des Alpes, Rue des Arves, Rue des Ceps, Rue des Treilles, Rue du Beaufortin, Rue du Galbier, Rue du Grand Mont, Rue du Jura, Rue du Lautaret, Rue du Pellaz, Rue du Sire, Rue Francisque Gardien, Rue Francois Cachoud, Rue Roger Labbe
				CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY			0103	103 3ème bureau	Groupe scolaire Jean Rostand, avenue du Général Cartier, Bissy	Allée d'Elvire, Allée de Chautagne, Allée de l'Arcollin, Allée des Cimes, Allée du Grand Parc, Allée du Mont Geney, Allée du Sapenay, Avenue de Chatillon, Chemin de Chamoux, Chemin des Hauts de Chamoux, Chemin des Pierres, Rue de Chautagne, Rue de la Bataillarde, Rue de la Belle Etoile, Rue de la Charve, Rue de la Dent Parrachée, Rue de la Dent Rouvret, Rue de la Dent Rossane, Rue de la Pointe du Gleyzin, Rue du Clos Saint Jacques, Rue du Mont d'Ambin, Rue du Mont Saint Michel, Rue du Puy Gris, Rue du Rocher Blanc, Square d'Orgeval, Square de la Chevalière
				CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY			0104	104 4ème bureau	Groupe scolaire Jean Rostand, Avenue du Général Cartier, Bissy	Allée de l'Albaron, Allée des Grandes Jorasse, Allée des Rosiers, Allée du Fréjus, Allée du Mont Grele, Allée Francois Pollet, Allée Jacques Balmat, Avenue de la Houille Blanche, Avenue de la Motte-Servolex (du 20 au 1480 pairs et du 25 au 1241 impairs), Avenue des Follaz, Avenue des Landiers (du 1 au 1878 impairs et du 2633 au 9999 impairs), Avenue du Grand Arietaz, Chemin de Charrière Neuve (du 325 au 727 impairs et du 336 au 806 pairs), Chemin de la Laitière, Chemin des Champs Courts, Impasse Sainte Anne, Route de l'Épine, Rue Alexander Fleming (pairs), Rue André Pinquillet, Rue Aristide Berges, Rue de Chantabard, Rue de l'Alpette, Rue de l'Erier, Rue de la Chamotte, Rue de la Feclaz, Rue de la Laysse, Rue de la Prairie, Rue de Savoie, Rue du Nant Bruyant, Rue des Bissières, Rue du Bon Vent (du 124 au 210 pairs), Rue du Clos Henri, Rue du Mont Clergeon, Rue du Mont Pechoz, Rue du Pré Demaison, Rue Emile Romagnet, Rue Eugene Ducretet, Rue Felix Esclandon, Rue Général Borson, Rue Lavoisier, Rue Louis Berthollet, Rue Paul Gidon, Rue Paul Girod, Avenue de la Boisse (du 1260 au 9999), Rue Joseph Fontanet, Rue Philippe Routin, Avenue de la Boisse (du 1260 au 9999)
				CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY			0105	105 5ème bureau	Salle Paul Battail, Rue du Cdt Bulle	Allée de Roberty, Allée des Arelles, Allée des Blachères, Allée des Iris, Allée du Bois de Candie, Allée du Goleron, Allée du Poitou, Avenue de Villacher, Avenue des Landiers (du 0 au 9998 pairs et du 1881 au 2631 impairs), Avenue Pierre Mendès France, Chemin de la Combe Noire, Chemin de la Cote Barдон, Chemin de la Cote Bouchet, Chemin de la Serra, Chemin de l'Etigny, Chemin de Vernataux, Chemin des Essarts, Chemin des Iris, Chemin des Noisetiers (impairs), Chemin des Prés, Chemin des Primeveres, Chemin du Champolet, Chemin du Petit Bois, Chemin du Petit Coteau, Chemin du petit Hameau de l'Eglise, Chemin du Puits, Place Paul Vachez, Rue Alexander Fleming (impairs), Rue Bobby Sand, Rue Camille Chambre, Rue Commandant Bulle, Rue de Belle Eau, Rue de Borolan, Rue de la Balme, Rue de la Cote Bastienne, Rue de la Fontaine Blanche, Rue de la Mouchette, Rue de Roberty, Rue Sainte Ombre (du 1029 au 9999), Rue de Voglians, Rue des Epinettes, Rue des Marais, Rue du Bois de Candie, Rue du Bois de Pugnet, Rue du Bourg, Rue du Carre, Rue du Champet, Rue du Goleron, Rue du Nant Bertaux, Rue du Pré Pagnon, Rue Pierre et Laurent Ramus, Avenue du Bourget du Lac
065	2	4	07	CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY			0106	106 6ème bureau	Salle Paul Battail, Rue du Cdt Bulle	Allée de Corlet (du 0 au 113), Allée de la Grande Pièce, Allée de la Grande Pierre, Allée de la Vallière, Allée des Fourches, Allée du Château d'Eau, Allée du Fer à Cheval, Allée du Nant Chéri, Allée du Pré aux Moutons, Allée Jean-Pierre Cohen, Avenue Daniel Rops (du 1445 au 1725 impairs et du 1446 au 1912 pairs), Chemin de Grive Sac, Chemin de la Brondelle, Chemin de la Combe, Chemin de la Combette, Chemin de la Cote Grive Sac, Chemin de la Renne, Chemin de Morraz Dessus, Chemin des Bouchets, Chemins des Fourches, Chemin des Sulpis, Chemin des Veyerres, Rue des Ancoles, Rue d'Auvergne, Rue de Gascogne, Rue de Montagny (le 1156), Rue de Morraz Dessous, Rue de Puigny, Rue de Sologne, Rue de Sonnaz, Rue de Tournaire, Rue des Ardennes, Rue des Bois (du 0 au 992 et du 995 au 9999 impairs), Rue des Vosges, Rue du Limousin, Square l'Ensoleillé
				CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY			0107	107 7ème bureau	Centre Socio-culturel, Rue du Pré de l'Âne, Chambéry le Haut	Allée de Bresse, Allée du Vert Bois, Rue de la Doria, Rue de Montbasin, Rue de Pragondan, Rue de Verel, Rue des Combes (du 476 au 9999), Rue du Bertillet (du 733 au 9999), Rue du Faucigny (du 2 au 9998 pairs), Rue du Pré de l'Âne (du 727 au 9999)
				CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY			0108	108 8ème bureau	Centre Socio-culturel, Rue du Pré de l'Âne, Chambéry le Haut	Chemin du Talweg, Rue d'Aoste, Rue des Combes (du 0 au 459), Rue du Bertillet (du 0 au 661), Rue du Bugey, Rue du Faucigny (impairs), Rue du Pré de l'Âne (du 0 au 645), Rue Gustave Traineau, Square Docteur Zamenhof, Square du Chablais, Square Pablo Neruda
				CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY			0109	109 9ème bureau	Le Scarabée, Avenue Daniel Rops, Chambéry le Haut	Allée des Prés Fleuris, Allée du Petit Champ, Rue Bourvil, Rue de la Croix Rouge, Rue des Gendarmes Ferhat et Fourni, Rue du Grand Champ, Rue du Larzac, Rue Jacques Brel, Rue Jean-Paul Sartre, Rue Marilyn Monroe, Rue Victor Jarra, Square Louis Aragon, Square Marcel Carne

Code commune	Ardt	Circ	Cod e cant on	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
065	2	4	08	CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY			0110	110 10ème bureau	Le Scarabée, Avenue Daniel Rops, Chambéry le Haut	Allée de Corlet (du 115 au 409), Allée des Granges, Allée du Mahatma Gandhi, Allée Edith Piaf, Allée Jean Eustache, Allée René Clair, Place Louis Jouvet, Route de Saint Saturnin (du 1108 au 1758 pairs et du 891 au 1991 impairs), Rue de la Brule, Rue de la Touvière (du 42 au 134 pairs et du 161 au 179 impairs), Rue de Montagny (du 45 au 745), Rue du Virrollet, Rue Jean Gabin, Rue Martin Luther King, Rue Michel Simon, Rue Pierre Brasseur, Square Elsa Triolet, Square Yves Montand
				CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY			0111	111 11ème bureau	Le Scarabée, Avenue Daniel Rops, Chambéry le Haut	Allée de Picardie, Allée du Genevois, Allée du Leman, Avenue d'Aix-Les-Bains (du 1570 au 1732), Avenue Daniel Rops (du 8 au 178 pairs, le 244 et le 246), Chemin de Bonino, Montée du Roussillon, Place du Forum, Route de Saint Saturnin (du 55 au 669 impairs et du 0 au 704 pairs), Rue Aimé Facquin, Rue de Cote Rousse, Rue des Carrières, Rue du Dauphiné, Rue du Genevois, Rue du Maconnais (le 270, du 293 au 999 impairs et le 352), Rue du Mollard, Rue Jean-Louis Gasparini
				CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY			0112	112 12ème bureau	Salle Pugnet, Avenue d'Annecy	Avenue Daniel Rops (le 11 et le 27), Rue de Champagne, Rue de Pugnet, Rue des Deux Ponts (le 64), Rue des Flandres, Rue du Beaujolais, Rue du Maconnais (le 10 et du 17 au 205 impairs)
				CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY			0113	113 13ème bureau	Salle Pugnet, Avenue d'Annecy	Allée des Capucines, Allée des Chataigniers, Allée des Chenes, Allée des Clématis (le 105), Allée des Frenes, Allée des Jardins, Avenue d'Annecy, Chemin des Noisetiers (du 0 au 94 bis pairs), Chemin des Trolles (impairs), Impasse de Pugnet, Rue d'Anjou, Rue de Bourgogne, Rue de Caramagne, Rue de Provence, Rue de Sainte Ombre (du 867 au 883 et le 1022), Rue des Cevenes, Rue des Peupliers, Rue du Pichet (du 6 au 9999), Square de Normandie
				CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY			0114	114 14ème bureau	Maison de quartier de Chantemerle - 213 rue de Saint Ombre	Allée des Bruyeres, Allée des Edelweiss, Allée des Marguerites, Allée des Violettes, Avenue d'Aix-Les-Bains (du 516 au 1237), Avenue de la Boisse (du 1091 au 1259), Chemin de Beauvoir, Chemin de Beauvoir Dessous, Chemin de Chantemerle, Chemin de la Cassine (du 669 au 1284), Chemin de la Charmille, Chemin de la Fontaine Ferrugineuse, Chemin de la Rotonde (du 371 au 870), Chemin des Anemones, Chemin des Campnaules, Chemin des Cyclamens, Chemin des Edelweiss, Chemin des Gentianes, Chemin des Jonquilles, Chemin des Monts Dessus (le 503, le 1055 et le 1365), Chemin du Muguet, Chemin des Perce Neige, Chemin des Pervenches, Chemin des Trolles (pairs), Rue Docteur Vernier, Rue de l'Hermitage, Rue de Sainte Ombre (du 70 au 540 pairs, et du 213 au 683 impairs), Rue du Pichet (du 1 au 5 impairs), Rue Jean Pellerin, Rue Louis de Vignet
				CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	CHAMBERY	11	0201	201 15ème bureau (centralisateur CANTON 7, 8 et 9)	Mairie, Place de l'Hotel de ville	Allée de l'Elape, Allée Deyre, Boulevard du Théâtre, Passage de la Métropole, Passage Jean Planche, Passage Mer Philibert Garnier, Place de l'Hotel de Ville, Place des Elephants, Place du Château, Place du 8 mai 1945, Place métropole, Place St Léger (du 195 au 259), Rue Basse du château, Rue Bonivard, Rue de Boigne, Rue de l'Herberie, Rue de la Trésorerie, Rue de Lans, Rue du Senat de Savoie, Rue du Verger, Rue Ducis, Rue Juiverie, Rue Métropole, Rue St Réal, Rue Sainte Apollonie, Rue de Vaugelas, Square François de Lannoy de Bissy, Place du Théâtre	
				CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	CHAMBERY		0202	202 16ème bureau	Maison des Associations, Square Marcon	Avenue Docteur Desfrancois (du 1 au 19 impairs et du 4 au 22 pairs), Boulevard Lemenc (le 1 et le 2), Chemin des Martinettes, Faubourg Montmélan (du 1 au 271 impairs), Faubourg Nezin (le 16 et le 18), Passage Saint Benoit, Passage du Laurier, Place d'Italie, Place du Cardinal Garrone (le 2 et le 6), Quai Charles Ravet (du 16 au 350 pairs), Quai Sénateur Antoine Borrel (du 145 au 323 impairs), Rue de la Banque, Rue d'Italie, Rue du Larith, Rue du laurier, Rue du Théâtre, Rue Ernest Fillard, Rue Pillet Will, Rue Saint Francois de Sales, Rue Victor Hugo, Square du Mont Blanc, Allée Marie Victorine Desgeorges	
				CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	CHAMBERY		0203	203 17ème bureau	Salle Polyvalente Cœur de Mérande, 6 avenue Docteur Desfrancois	Allée Commandant René Bocquin, Avenue d'Aix-Les-Bains (du 0 au 515), Avenue de Mérande (du 0 au 58), Boulevard des Monts, Boulevard Lemenc (du 7 au 9999), Chemin Saint Louis du Mont (du 2 au 10 pairs, le 46, le 50, le 52 et le 60), Chemin des Chasseurs, Chemin des Ecoreules, Chemin des Monts Dessus (le 366 et le 455), Chemin du Calvaire, Place de la Tour du Prince, Rue Amélie Gex, Rue bonne de Bourbon, Rue Burdin, Rue de Budapest, Rue de la Bionne, Rue Docteur Calmette, Rue du Clos Papin, Rue Hippolyte Dolin, Rue Marc Claude de Buttet	
CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	CHAMBERY		0204	204 18ème bureau	Salle Polyvalente Cœur de Mérande, 6 avenue Docteur Desfrancois	Avenue de Bassens (du 0 au 762), Boulevard Lemenc (du 4 au 6 bis), Chemin des lfs, Chemin des Moulins, Chemin du Glu, Faubourg Nezin (du 29 au 9999), Impasse la Fontaine, Place Voltaire, Rue Greffye de Bellecombe, Rue Hector Berlioz, Rue Marceau, Rue Montesquiou, Rue Mouxy de Loche					
CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	CHAMBERY		0205	205 19ème bureau	Salle Polyvalente Cœur de Mérande, 6 avenue Docteur Desfrancois	Allée des Tourelles, Allée des Volières, Avenue de Turin (du 0 au 720 pairs et du 1 au 563 impairs), Chemin de Pré Bron, Place des Chasseurs Alpin et du 13° BCA, Rue Auguste Muldry, Rue Franklin Roosevelt, Rue Joseph le Brix, Rue Jules Carret, Rue Michel Mohica, Rue Paulette Besson, Rue Raymond Belingquier, Rue Yvon Morandat, Square Jacques Lapeyre					
CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	CHAMBERY		0206	206 20ème bureau	Salle Polyvalente Cœur de Mérande, 6 avenue Docteur Desfrancois	Chemin du Peney, Faubourg Montmélan (du 273 au 9999 impairs), Quai de la Rize, Quai du Onze Novembre, Quai Pierre Bayard, Quai Raymond Poincare, Rue Bob Nant, Rue de la Martinière (du 0 au 158 et le 159), Rue de Serbie, Rue Frederic Chopin, Rue Lucien Rose, Square Amandine Davignon, Square de Joppet					
CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	CHAMBERY		0207	207 21ème bureau	Ecole primaire Pasteur Passage Michelet	Faubourg Montmélan (pairs), Impasse du Chardonnet, Montée de la Fontaine Saint Martin, Passage Honoré d'Urfé, Passage Michelet, Place du Manège, Promenade Jean Monnet (le 60, le 100), Rue André Jacques, Rue Commandant Michard, Rue de la République (du 215 au 371 impairs, le 240, le 348, du 373 au 391 impairs, le 378, du 393 au 437 impairs, le 402, le 408, le 410, le 420, le 430), Rue du Chardonnet, Rue Jules Ferry, Rue Pasteur, Rue Plaisance					

Code commune	Ardt	Circ	Cod e cant on	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
065	2	4	09	CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	CHAMBERY			0208	208 22ème bureau	École primaire Pasteur Passage Michelet	Allée du Colombier, Avenue de la Grande Chartreuse du (0 au 365), Avenue Marius Berroir, Chemin Amédée V le Grand, Chemin de Chanzaz (du 0 au 648 pairs et du 1 au 655 impairs), Chemin de Jean Jacques (du 51 au 333 et du 395 au 967), Chemin de la Cardinière, Chemin de Rosemond, Chemin des Acacias Chemin des Charmettes (du 0 au 1270 pairs et du 1 au 1969 impairs), Chemin des Rochères, Chemin du Prê Seigneur, Chemin du Vercors, Place Paul Chevallier, Rue Costa de Beauregard, Rue d'Alexandry, Rue de l'Albanne, Rue de Warens, Rue Dijoud (pairs), Rue Emmanuel Philibert, Rue Jean Jacques Rousseau, Rue Sainte Rose, Rue Yolande de France
				CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	CHAMBERY			0209	209 23ème bureau	Le Séquola, 170 rue Charles Beaudelaire	Avenue de la Grande Chartreuse (le 559, du 611 au 1029) Boulevard Bellevue (du 582 au 9998 pairs et du 765 au 9999 impairs), Boulevard Massenet (du 435 au 629), Chemin de Jean Jacques (le 334), Chemin de Miremont (impairs), Chemin de Montgellaz, Chemin de Vitonne, Chemin des Rendez-vous, Montée Valérioux (du 10 au 999)
				CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	CHAMBERY			0210	210 24ème bureau	École Caffé 39 place Caffé	Avenue de Lyon (du 0 au 375), Boulevard de Bellevue (du 1 au 749 impairs, et du 2 au 560 pairs), du Boulevard Massenet (du 42 au 386 pairs et du 59 au 407 impairs), Chemin de l'Esplanade, Faubourg Maché (du 0 au 204), Impasse Amédée Daille, Montée St Sébastien, Montée Valérioux (du 1 au 5 impairs, et du 2 au 6 pairs), Passage Henri Murger, Passage Sébastien Charley, Place Caffé, Place Maché, Place Porte Reine, Place St Léger (du 0 au 194), Place St Pierre de Maché, Rue Denis Papin, Rue des Nonnes, Rue du Chaney (du 28 au 30 pairs), Rue du Château, Rue Fodéré, Rue Porte Reine
				CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	CHAMBERY			0211	211 25ème bureau	École Caffé 39 place Caffé	Carré Curial, Place Monge, Rue Alfred Musset, Rue Benoit Molin, Rue Croix d'Or, Rue Dacquin, Rue de la Calamine, Rue de la République, Rue de Roche, Rue Denfert Rochereau, Rue Dessaix, Rue du Battonnet, Rue Léon Menabrea, Rue Michaud
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73000	CHAMBERY	12		0301	301 26ème bureau	Salle Jean-Baptiste Carron Rue Oradour sur Glane	Avenue de Lyon (du 393 au 9999 impairs), Avenue Georges Clemenceau, Chemin de Jacob (du 5 au 217 impairs et du 116 au 604 pairs), Chemin du Biollay, Chemin du Chaney (du 32 au 42), Montée du Rucher, Place Charles Forest, Rue de Joigny, Rue de Maurienne, Rue de Tarentaise, Rue des Tilleuls, Rue Henri Lang, Rue Marc Seguin
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73000	CHAMBERY			0302	302 27ème bureau	Salle Jean-Baptiste Carron Rue Oradour sur Glane	Allée des Jeux, Chemin des Vieux Capucins, Passage du Presbytère, Place François Marcet, Place René Vair, Rue de l'Eglise, Rue de Salins, Rue Ernest Grangeat (pairs), Rue Général Buisson, Rue Georges Guynemer, Rue Jean Gotteland, Rue Jean Mermoz, Rue Louis Bleriot, Rue Nungesser et Coli, Rue Oradour sur Glane, Rue Paul Verlaine, Rue Saint Exupéry, Square Maréchal Franchet d'Esperey
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73000	CHAMBERY			0303	303 28ème bureau	Espace DESCARTES, Place René Vair	Boulevard Henry Bordeaux (du 1 au 530), Chemin de Monjay (du 4 au 18 pairs et du 5 au 27 impairs), Faubourg Maché (du 400 au 740 pairs et du 487 au 907 impairs), Place Docteur François Chiron, Rue Berthet-Burlet, Rue Carnot, Rue Charles et Patrice Buet, Rue Denys Pradelle, Rue des Trois Dauphins, Rue Diderot, Rue Docteur Voutier, Rue François Buloz, Rue Franz Liszt, Rue Général Sevez, Rue Georges Sand, Rue Pierre et Marie Curie, Square de Massalaz
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73000	CHAMBERY			0304	304 29ème bureau	École Primaire du Stade 258 Avenue Alsace Lorraine	Allée Albert Sylvestre, Avenue Alsace Lorraine, Avenue des Chevaliers Tireurs (du 0 au 18), Avenue du Repos, Avenue du Comte Vert (du 445 au 9999), Avenue du Grand Verger, Boulevard Henry Bordeaux (du 538 au 9999), Chemin de la Moutarde, Chemin de Monjay (du 20 au 30 pairs et du 29 au 43 impairs), Chemin des Anciens Abattoirs, Place du Stade, Place Pierre de Coubertin, Rue Argentine, Rue Casimir Angelier, Rue Charles Dullin, Rue Charles Montreuil, Rue Charles Peguy, Rue de la Liberté, Rue de la Paix, Rue de la Reveriaz, Rue des Tanneries Bal, Rue du Quatre Septembre, Rue du Canal des Usiniers, Rue Docteur Julliard, Rue Emile Zola, Rue François Guise, Rue Gabriel Perouse, Rue Jules Bocquin, Rue Joseph Bonjean, Rue Joseph Morion, Rue Jules Chailier, Rue Louis Abrioud, Rue Marcelin Berthelot, Rue Montaigne, Rue Pierre Termier, Rue Rabelais, Rue Stendhal, Square Louis Seve, Rue Vincente Chapot, Rue Colonel Arnaud Beltrame
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73000	CHAMBERY			0305	305 30ème bureau	École Primaire du Stade 258 Avenue Alsace Lorraine	Avenue de la Boisse (du 400 au 1090), Boulevard Gambetta (le 7 bis, le 9 bis et du 11 au 9999), Quai des Allobroges (du 371 au 767), Rue Condorcet, Rue de la Savoissienne, Rue des Belges, Rue des Diables Bleus, Rue François Descotes, Rue Garibaldi, Rue Nicolas Parent (du 372 au 9999)
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73000	CHAMBERY			0306	306 31ème bureau	École maternelle du Stade, 258 Avenue Alsace Lorraine	Avenue de la Boisse (du 1 au 299), Boulevard Leon Gambetta (du 0 au 10 bis pairs et du 1 au 7 impairs), Passage Gambetta, Quai de Verdun, Quai des Allobroges (du 0 au 311), Rue d'Angleterre, Rue de la Dent du Chat, Rue du Nivolet, Rue du Transvaal, Rue Molière, Rue Nicolas Parent (du 171 au 343), Square Jules Gauthier
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73000	CHAMBERY			0307	307 32ème bureau	Maison des Associations, Square Marcon	Allée Albert Camus, Allée des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, Allée du Souvenir Français, Allée René Cassin, Avenue des Ducs de Savoie, Boulevard de la Colonne, Chemin de la Cassine (du 16 au 654 pairs et du 313 au 581 impairs), Chemin de la Rotonde (du 90 au 330 pairs et du 13 au 235 impairs), Faubourg Nezin (du 6 au 14 pairs et du 19 au 25 bis impairs), Faubourg Reclus (du 2 au 670 pairs et du 17 au 331 impairs), Montée Haute Bise, Passage du Carmel, Passage Haute Bise, Place de la Gare, Place de la Libération, Place du Centenaire, Rue Claude Martin, Rue François Charvet, Rue Général Ferrie, Rue Guillaume Fichet, Rue Jean Moulin, Rue Saitteur, Rue Sommeiller (du 2 au 154 pairs et du 3 au 135 impairs)

Code commune	Ardt	Circ	Cod e canton	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73000	CHAMBERY			0308	308 33ème bureau	Cité des Arts, Allée Georges Marie Raymond, Jardin du Verney	Allée Georges Marie Raymond, Allée Maréchal de Tassigny, Avenue Général de Gaulle, Avenue Maréchal Leclerc, Boulevard du Musée, Passage Vaugelas, Place de Geneve, Place Henri Dunant, Place Palais de Justice, Quai Charles Roissard, Quai Jeu de Paume, Rue Berthollet, Rue Commandant Joseph Perceval, Rue de la Gare, Rue de Maistre, Rue Derrière les Murs, Rue Doppet, Rue Favre, Rue Freizier, Rue Jean Pierre Veyrat, Rue Joseph et Jean Communal, Rue Marcornet, Rue Notre Dame, Rue Saint Antoine, Rue Vielle Monnaie, Rue Waldeck Rousseau, Square Gilbert Durand, Square Maurice Hilly, Square Paul Vidal
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73000	CHAMBERY			0309	309 34ème bureau	Cité des Arts, Allée Georges Marie Raymond, Jardin du Verney	Avenue du comte Vert (du 2 au 444), Avenue Pierre Lanfrey, Rue Corneille, Rue des fleurs, Rue du Bon Pasteur, Rue Lamartine, Rue Marcoz (du 217 au 999), Rue Nicolas Parent (du 1 au 158), Rue Racine
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73000	CHAMBERY			0310	310 35ème bureau	Salle Grenette, Rue Grenette	Avenue Jean Jaurès, Place des Droits de l'Homme, Rue Agutte Sembat Rue Ambroise Croizat (du 30 au 999), Rue de l'Iseran, Rue du Corbelet, Rue du Margeriaz, Rue du Père Roger Guichardan (le 15, le 51, et le 116), Rue Jean Girard Madoux, Rue Ronde
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73000	CHAMBERY			0311	311 36ème bureau	Salle Grenette, Rue Grenette	Allée des Bauges, Avenue des Bernardines, Avenue du Covet, Montée du Covet, Place de la Grenette, Place Salvator Allendé, Rue de la Grenette, Rue de la Ronce, Rue des écoles, Rue des Tanneurs, Rue Marcoz (du 27 au 184), Rue Paul Bert, Rue Sainte Barbe, Square André Tercinet
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73000	CHAMBERY			312	312 37ème bureau	Maison des Associations, Square Marcon	Sont rattachés à ce bureau de vote : - les personnes détenues inscrites dans cette commune, - les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la communes chef-lieu est leur communes de naissance - les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de leurs conjoints dans la commune chef-lieu.
068	2	3	18	ST PIERRE D'ALBIGNY Canton n°18	73390	CHAMOUSSET	1	mairie	0001			
069	2	3	18	ST PIERRE D'ALBIGNY Canton n°18	73390	CHAMOIX SUR GELON	1	mairie	0001			
070	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73240	CHAMPAGNEUX	1	Mairie - 32 place de la Tuilerie	0001			
072	2	3	18	ST PIERRE D'ALBIGNY Canton n°18	73390	CHAMPLAURENT	1	mairie	0001			
073	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73310	CHANAZ	1	Mairie - salle de Boigne - Maison de Boigne - 35 rue de la Mairie	0001			
075	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73110	LA CHAPELLE BLANCHE	1	salle Jean Minet	0001			
076	2	1	12	MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73370	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	1	salle polyvalente	0001			
078	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73170	LA CHAPELLE SAINT MARTIN	1	salle polyvalente	0001			
079	2	3	18	ST PIERRE D'ALBIGNY Canton n°18	73390	CHATEAUNEUF	1	salle communale	0001			
081	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73630	LE CHÂTELARD	1	Salle des fêtes - Place René Cassin	0001			
082	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73800	LA CHAVANNE	1	Salle annexe de la mairie - 306 route de la Combe de Savoie	0001			
084	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73800	CHIGNIN	1	salle des fêtes - lieu-dit du chef lieu	0001			
085	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73310	CHINDRIEUX	1	Mairie 313 rue de l'Eglise	0001			
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73160	COGNIN	4		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	École de la Forgerie	allée de la Treille, allée Ronsard, avenue Général Cartier, avenue Marcolin Berthelot, avenue Monge, avenue Pierre Curie, boulevard Paul Heroult, rue Charles Péguy, chemin Foray, chemin de la Plaine, chemin du Petit feu, impasse Branly, Impasse Clos Chabert, Impasse Ferrier, Ldt Pont d'Hyères, rue Adrien badin, rue Amélie Gex, rue Arago, rue Berthollet, rue Daniel Rops, rue de la Digue, rue du Pont neuf, rue du Pont vieux, rue Emile Guimet, rue Favre, rue Guillaume Fichet, rue Guy de Maupassant, rue Guynemer, rue Jacques Level, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Jean Moulin, rue Lamartine, rue Maréchal Leclerc, rue Pasteur, rue Vaugelas,
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73160	COGNIN			0002	2ème bureau	École de la Forgerie	Allée des Coccinelles, allée Jean Baptiste Lulli, chemin de la violette, chemin des Molasses, montée des Molasses, chemin du canal, passage Hector Berlioz, rue de la Fabrique, rue de la Forêt, rue de la Paix, rue de la Poterie, rue de la Salamandre, rue de la Soierie, rue de Maistre, rue de l'Épine, rue des Criquets, rue derrière les murs, rue des Ecoles, rue du collège, rue du trelod, rue Louis Champenois, rue Marcolin Berthelot, rue Plaisance, rue Villa Romaine
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73160	COGNIN			0003	3ème bureau	École de la Forgerie	Allée des hauts prés, allée des Saules, allée des peupliers, chemin de la Vigie, chemin des Hauts Prés, chemin de Villeneuve, chemin des culées, chemin des gabets, chemin des roquevillards, chemin du Moulin, chemin du réservoir, clos du moulin, Ldt Mont Charvet, LDT pont Saint Charles, LDT Villeneuve, montée de Vimines, route de Lyon, route de Saint Cassin, rue de la Forgerie, rue des clartines, rue du corbelet, rue du Granier, rue du mont Charvet, rue du Maupas, rue du mont Joigny, rue du Nivolet, chemin des Boeufs
				CHAMBERY -3 Canton n°9	73160	COGNIN			0004	4ème bureau	École de la Forgerie	allée du Clos de la ferme, allée du Collège, avenue Henry Bordeaux, chemin de François, chemin de la Chataigneraie, chemin de la Thiolère, chemin des Marais, chemin du Forézan, impasse Jean Baptiste Lulli, montée de Chaloup, montée des Molasses, montée de Chalot, route de l'Épine, route de Saint Sulpice, rue André Messager, rue Camille Saint Saens, rue Charles Gounod, rue Charles Lecoq, rue Claude Debussy, rue Frédéric Chopin, rue Georges Bizet, rue Jacques Offenbach, rue Jean Philippe Rameau, rue Massenet, rue Maurice Ravel, rue Victor Hugo
089	2	3	18	ST PIERRE D'ALBIGNY Canton n°18	73800	COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Coise	territoire de Coise
				ST PIERRE D'ALBIGNY - Canton n°18	73800	COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER			0002	2ème bureau	Saint Jean Pied Gauthier	territoire de Saint Jean Pied Gauthier
090	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73630	LA COMPÔTE	1	mairie	0001			
091	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73310	CONJUX	1	mairie	0001			
092	2	1	14	PONT DE BEALVOISIN Canton n°14	73160	CORBEL	1	Salle de la mairie 259 route de la Cluse	0001			
095	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73110	LA CROIX DE LA ROCHETTE	1	mairie	0001			
096	2	4	18	ST PIERRE D'ALBIGNY Canton n°18	73800	CRUET	1	Salle polyvalente - Rue de la Folatière	0001			
097	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73190	CURIENNE	1	salle d'activités communale	0001			
098	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	LES DÉSERTS	1	salle associative du nouveau bâtiment communal face à la Mairie	0001			
099	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73110	DÉTRIER	1	salle de classe	0001			

Code commune	Ardt	Circ	Cod e cant on	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
100	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73330	DOMESSIN	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Salle des Fêtes - 75 place de la salle des fêtes	La commune de Domessin est découpée selon un axe qui relie les voies suivantes : route d'Aiguebelette, route du Ruisseau d'Aigueoire, route du Falque, route de Belmont Tramont Electeurs situés au nord-est de cet axe
				PONT DE BEAUVOISIN - Canton n°14	73330	DOMESSIN			0002	2 ^{ème} bureau	Salle des Fêtes - 75 place de la salle des fêtes	Electeurs situés au sud-ouest de cet axe
101	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73630	DOUCY EN BAUGES	1	mairie	0001			
103	2	1	12	MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73420	DRUMETTAZ-CLARAFOND	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	371 route du chef-lieu - Salle polyvalente	électeurs de toutes les voies situées en amont de l'axe de l'autoroute A41 ainsi que les électeurs de la route du Biolay
				MOTTE SERVOLEX (LA) - Canton n°12	73420	DRUMETTAZ-CLARAFOND			0002	2 ^{ème} bureau	371 route du chef-lieu - Salle polyvalente	électeurs de toutes les voies situées en aval de l'axe de l'autoroute A41 sauf les électeurs de la route du Biolay
104	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73610	DULLIN	1	Mairie - 433 route de la Mairie	0001			
105	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73360	ÉCHELLES (LES)	1	salle des fêtes - Place Francisque Viard	0001			
106	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73630	ÉCOLE	1	salle polyvalente - place du village	0001			
107	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73670	ENTREMONT LE VIEUX	1	mairie	0001			
120	2	4	18	ST PIERRE D'ALBIGNY Canton n°18	73250	FRÉTERIVE	1	salle des fêtes - chef lieu	0001			
122	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73470	GERBAIX	1	Mairie - Salle du conseil municipal -97 route de La Crusille	0001			
128	2	1	01	AIX LES BAINS - 1 Canton n°1	73100	GRÉSY SUR AIX	3		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Salle polyvalente	allée de la Dijoula, chemin Champ de la Pierre, chemin de Chauland, chemin de Donfance, chemin de la Ferme, chemin de la Treille, chemin de Mafan, chemin de Mentaz, chemin de Renandieu, chemin des Bogey, chemin des Châtagniers, chemin des Choseaux, chemin des Combes, chemin des Frénes, chemin des Marines, chemin des Violettes, chemin du Clouzet, chemin du Marais, chemin du Murat, chemin du Village, impasse Alto, impasse Bel Air, impasse Champs des Rus, impasse des Amis, impasse des Capucines, impasse des Fauvettes, impasse des Gylcines, impasse des Jacquettes, impasse des Merisiers, impasse du Clouzet, impasse du Petit Bois, impasse du Petit Bonheur, impasse Varrax, Le Clos des Violettes, Montée de Rubens, place de la Mairie, route de la Fougère, route de Legent, route de Trévignin, route des Fillards, route des Ganets, route des Maguets, route des Tricollets, route du Revard, rue des Bouleaux, rue des Fanerous, rue des Hautins, rue des Peupliers, rue des Pommiers, rue du Champ Fleuri, impasse du Vallon de Chauland, impasse Pré Guiget
				AIX LES BAINS - 1 Canton n°1	73100	GRÉSY SUR AIX			0002	2 ^{ème} bureau	Salle polyvalente	allée des Figuiers, allée Saint Exupéry, chemin de la Croix, chemin des Pinsons, chemin des Sources, chemin du Moulin, impasse Denis Papin, impasse des Acacias, impasse des Cigognes, impasse des Mésanges, impasse des Nèlles, impasse des Tourterelles, impasse du Pic Vert, impasse du Rouge-Corge, impasse du Vieux Chemin, impasse Pré Murier, montée de la Guicharde, route de Corsuet, route de l'Albanais, route de la Carrière, route de Pontpierre, route des Bauges, route Napoléon, rue Boucher de la Rupelle, rue de l'Europe, rue de la Censeiraie, rue des Bieulet, rue des Chauvins, rue des Ecourells, rue des Longeraies, rue des Merles, rue des Pervanches, rue des Petits Pains, rue des Plantées, rue du Commerce, rue Saint Eloi.
				AIX LES BAINS - 1 Canton n°1	73100	GRÉSY SUR AIX			0003	3 ^{ème} bureau	Maison des associations - 1647, Route des Bauges	allée du Château, chemin de Chevilly, chemin de Chez Blanc, chemin de Fontany, chemin de la Cascade, chemin de la Forge, chemin de la Montagne, chemin des Buis, chemin des Champs, chemin des Mellets, chemin des Omblardes, chemin des Tulipes, chemin du Castel Blanc, chemin du Crêt, chemin du Dillet, chemin du Four, chemin du Lierre, chemin du Nant, chemin Plain Soleil, chemin Sous Bois, Clos des Vignes, impasse de Bovardon, impasse des Aulnes, impasse des Burnettes, impasse des Couduriers, impasse des Genêts, impasse des Jonquilles, impasse des Moyers, impasse du Rouzet, impasse Ferme Brachet, montée de la Rublette, montée du Chant du Coq, route d'Antoger, route d'Arbusin, route d'Espery, route de Droise, route de l'Albanais, route de Mognard, route des Aillouds, route du Bois de Crin, route du Pont Combet, route Gorges du Sierroz, rue de la Gare, rue de la Sablière, rue de Sarraz, rue des Charmilles, rue du Pont Neuf, ruelle de la Chevret, ruelle du Cytise, ruelle du Pennet, impasse des ruisseaux
133	2	3	18	ST PIERRE D'ALBIGNY Canton n°18	73390	HAUTEVILLE	1	mairie	0001			
137	2	4	08	CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	JACOB BELLECOMBETTE	3		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	La Jacobelle - salle Chartreuse, rue de la mairie	Route et Chemin de Bellecombette, Chemin des Ancolies, Chemin des Carlines, Rue de la Mairie, Chemin des Roches, Rue Anne de Chypre, Rue des Muses Galantes, Chemin des Moulins Tirepöl, Chemin des Silènes, Chemin du Lavoir, La Peyssse, Route de Sécheron, Allée de l'Eau Vive
				CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	JACOB BELLECOMBETTE			0002	2 ^{ème} bureau	La Jacobelle - salle Chartreuse, rue de la mairie	Rue Ernest Grangeat, Rue Charles Dupasquier, Rue de Léila, Rue Edouard Pailleron, Route de St Cassin, Rue J.B. Richard, Rue du Corbelet, Rue des Ecoles, Route de l'Eglise, Rue Jean Greyfié de Bellecombe, Rue Emmanuel Grand, Chemin de Jacob
				CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	JACOB BELLECOMBETTE			0003	3 ^{ème} bureau	La Jacobelle - salle Chartreuse, rue de la mairie	Rue Sergent Jacques Revel, Route de Chemin de la Cascade, Chemin de Belvédère, Route des Entremonts, Impasse des Meulères, Chemin de Montésuie, Rue du Chaney, Rue de l'Université, Chemin de Miremont, Route de la Basinière, Chemin de la Châneraie, Chemin des Casais, Rue du Granier, Rue de la Grobelle, Champ des 2 haies, Route du Couvent St Joseph, Chemin de Lavernay, montée de Mi-Vallon, Chemin de Montgenet, Chemin de Roquevillard, Chemin des Rossignols, Impasse de la Source, Chemin de Tétraz, Chemin de la Châtaigneraie, Chemin des Rendez-vous
139	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73630	JARSY	1	mairie	0001			
140	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73170	JONGIEUX	1	mairie	0001			
141	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73800	LAISSAUD	1	Mairie - Salle des mariages	0001			
145	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73610	LÉPIN LE LAC	1	Salle de l'imprimerie - Roue d'aigueblette 73610 Lépin Le Lac	0001			
146	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	LESCHERAINES	1	salle de la mairie	0001			
147	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73170	LOISIEUX	1	Mairie - 111 chemin des Carmélites	0001			
149	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73170	LUCEY	1	salle des fêtes - 55 allée de la Salle des Fêtes	0001			
				MONTMELIAN Canton n°11	73800	PORTE-DE-SAVOIE	3		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	salle Montgrabelle - 530 rue de la Jacquère	chemin de Blanchard, chemin Pré Cartery, Les Hauts de Glaisin, Les Hauts de Glaisin Cascades, rue du Granier, rue de l'Orée du Penet, rue du clos St Vincent, rue Ma Campagne, chemin de Pois, rue basse de la ville, rue du Glaisin, chemin de la placette, rue des Terrasses de Belledonnes, route de Myans, chemin de Drouilly, rue de la Jacquère, chemin de Bovet, rue de l'Eglise, route de Chignin, chemin de la Placette, chemin de la Chenaz, chemin des Rippes, rue de l'Allesse, rue du Pinot, rue du Gamay, rue de la Mondeuse, chemin de Maretas, chemin des Carroz, chemin de Cresmont, chemin des Granges, chemin du Penet, passage du 19 mars, rue Camille Costa de Beauregard, chemin de Bellevue, rue du Bourg, chemin de la Chataigneraie, route de Francin, chemin de Vaucher, chemin de Poisy, route de Seloge, chemin de Ternavet

Code commune	Ardt	Circ	Cod e canton	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
151	2	3	11	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	PORTE-DE-SAVOIE			0002	2ème bureau	salle Montgrabelle – 530 rue de la Jacquère	chemin de la cote Maillot, route du lac St André, chemin de l'Etrait, chemin de Bois Vert, chemin de Champlong, rue de la Vieille douane, chemin de la commune, chemin du Marais, chemin des Vignes, chemin de Biardet, chemin des Eaux, chemin de la Grue, chemin de Maraville I, chemin de Maraville II, chemin de Murs, chemin de Cugnet, route d'Apremont, chemin du Ruissseau, chemin de la Redoute, chemin du lac Broz, chemin de Lachat, chemin du Grand Pré, chemin des Fontanettes, chemin de Pierre Hachée, chemin des Aymes, chemin du Lac Clair, chemin des Lauriers, chemin de Bisplaine, Chemin des Combes, chemin du clos de Maraville, chemin de St André, chemin de la Corne, route du Grésivaudan, chemin des Gandy, chemin des Combes de Truchon, chemin de Nanchon, chemin du Veyrier, chemin de Bellecombe, chemin des Fromagets, voie des Aymes, route du lac Clair, chemin du moulin St André, chemin de la maison Chevalier, chemin du lac, chemin de la Tourne, chemin de la Pallud, chemin de l'ancienne Ecole, chemin du moulin Genton, route des Celliers, chemin rural du Grand Pré, chemin de Darbé, chemin de Petit Jean
				MONTMELIAN – Canton n°11	73800	PORTE-DE-SAVOIE			0003	3ème bureau	Salle polyvalente – 84 rue du général Decouz	Rue de la Source Verdun, Impasse du Lotier, Allée Jean-François Gojon, Allée des Fontaines, rue Saint Anthelme, Rue du Pré Vert, Rue de la Frèche, Allée St Michel, Rue de Chartrouse, Rue de l'Alpe, Impasse des Treilles, Rue des Noyers, Impasse des Tilleuls, Allée des Champs, Rue de Belledonne, Montée de Moretel, Chemin de la Campagne, Rue du Pont du Bon de Loge, Rue des Acacias, Route de Chaparellan, Allée de la Marguerite, Rue de la Cassine, Montée des Côtes, Rue des Vernes, Allée de la Croix Naudin, Allée de Balan, Place Saint-Blaise, Rue du Général Decouz, Rue de la Savoyarde, Impasse des Bornes, Allée de Savoie, Rue Henry Planche, Impasse du Parc, rue du Sarmagnon, impasse du Sarmagnon, Impasse de la Colonne, Impasse de la Cornue, Allée Henri IV, Route du Canton, Rue de Torner, allée du Mont Joigny, Allée Mollard Didier, Allée du Repos, Rue de la Gagée, Le Boisset, route de Chambéry, avenue Champollion, route des Chancelières, Charrière, impasse de la Cochette, rue de la Combe, montée des Côtes, Voie Gaillée, allée de la Gorgeat, allée de la Lentille, route de Les Marches, route de Salin, rue de la Scierie
152	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73470	MARCIEUX	1	mairie	0001			
155	2	1	12	MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73420	MÉRY	1	salle communale chef lieu	0001			
156	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73170	MEYRIEUX TROUET	1	mairie	0001			
159	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73800	LES MOLLETES	1	Mairie – 1 place Voltaire	0001			
160	2	4	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73000	MONTAGNOLE	1	Mairie – 2 place de la mairie	0001			
164	2	1	01	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	MONTCEL (LE)	1	Salle polyvalente - place du monument	0001			
166	2	3	18	ST PIERRE D'ALBIGNY Canton n°18	73390	MONTENDRY	1	mairie	0001			
171	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73800	MONTMÉLIAN	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur + CENTRALISATEUR canton 11)	Centre administratif (ex-Hôtel de Ville) Place Albert Serraz	rue du Parapet, rue François Dumas, rue Docteur Veyrat, rue des Remparts, place Jacques Bellemin, avenue Président Edouard Herriot, rue Jean Moulin, rue Jean Burdin, rue Edouard Daladier, avenue Jean Jaurès, chemin de la Caronnière, route départementale 1006, la Vinouva, place des Capucins, rue de la Chaîne, montée du Fort, quai de l'Isère, rue Eugène Berthier
				MONTMELIAN – Canton n°11	73800	MONTMÉLIAN			0002	2ème bureau	Centre administratif (ex-Hôtel de Ville) Place Albert Serraz	avenue Georges Clémenceau, place Albert Serraz, rue Docteur Chevron, rue Antoine Besson, rue Dupuy, avenue de Savoie, place du Centenaire, place René Cassin, avenue de la Gare, avenue Pierre de la Contière, rue Marius Baboulet, Morelet, la Penette, avenue Girard-Madoux, rue Antoine Borrel, avenue du Fort, rue Alexandre Alloud, route de Chavort, avenue du Grésivaudan, avenue Paul Louis Merlin, la Petite Serve, Village des Caloudes
178	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	LA MOTTE EN BAUGES	1	Mairie - Salle des fêtes	0001			
179	2	1	12	MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73290	LA MOTTE SERVOLEX	9		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur + CENTRALISATEUR canton 12)	Salle Les Pervenches 197 rue du Curé Jacquier	rue de la Briquerie, rue Charles Cabaud, avenue René Cassin, rue des Champagnes, rue de Chantabord, rue Le Cheminet, place Pierre Clergeot, chemin de la Croix de Rampaud, rue de l'Érier, rue Père Eugène, rue Curé Jacquier, chemin de la Fontaine, rue Lamartine, rue de la Leyse, rue de Mundelsheim, impasse Bernard Palissy, rue Denis Pavin, rue Blaise Pascal, avenue Jean Rostand, Chemin Saint Etienne, montée Saint Jean, Route de Servolex, chemin de la Catonnière d'en haut, rue de la Curiaz, rue de la Petite Eau, rue Le Cheminet d'en bas, rue des épinettes, chemin de Beauvoir, route de Villard Marin, chemin de Bernillet, chemin du Châtel, chemin des plantées, chemin du bon pas, chemin des roussettes, allée Charlotte Moucot, place Lamartine
				MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73290	LA MOTTE SERVOLEX			0002	2ème bureau	Salle Les Pervenches 197 rue du Curé Jacquier	rue M-C de Bulet, rue des Charmilles, allée des Chatagniers, allée des Chênes, chemin de Coirat, avenue Costa de Beauregard, route de l'Épine, Clos Jean Mermoz, rue de la Paquerette, chemin Louis de Pingon, rue du Pré-Grille, rue Riottot, rue Ronsard, rue Daniel Rops, rue Jean Rostand, rue Béatrice de Savoie, rue des Sources, impasse des Sources, rue Vaugelas, allée François Villon, Clos des Grenatiers, chemin du Molassier, chemin de Gerbat, route de Villard Péron.
				MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73290	LA MOTTE SERVOLEX			0003	3ème bureau	Salle Les Pervenches 197 rue du Curé Jacquier	rue des Allobroges, Clos Château Richard, Avenue Costa de Beauregard, rue Docteur Gasca, allée Roland Laimé, avenue J.M. Michellier, avenue Jean Moulin, allée George Sand, Clos des Vignes, Résidence Sainte-Anne, Place du Bourg, chemin de la Guetta, rue de Leya, rue François Buloz,
				MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73290	LA MOTTE SERVOLEX			0004	4ème bureau	Groupe scolaire le Picolet 117 chemin du Picolet	rue du Fontanil, Passage Amélie Gex, avenue Jean Moulin, Chemin du Picolet, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Pierre et Marie Curie, allée des Grands Champs, avenue Charles de Gaulle, Allée Jean Ferrat
				MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73290	LA MOTTE SERVOLEX			0005	5ème bureau	Groupe scolaire le Picolet 117 chemin du Picolet	rue Henry Bordeaux, clos des Marguerites, rue Claude Monet, rue Auguste Renoir, rue J. et H. Richard, clos de la Servanière, chemin du Pont Sabatier, rue Cervantès, rue Maître Cornille, avenue Alphonse Daudet, rue de Fontevielle, rue des Meuniers, rue des Minotiers, rue des Moissonneurs, rue des Quatre vents, rue des Bleuets, rue des Coquelicots, chemin de la Catonnière d'en bas, allée de Bellosère
				MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73290	LA MOTTE SERVOLEX			0006	6ème bureau	Groupe scolaire le Picolet 117 chemin du Picolet	allée des Bouquetins, allée Georges Brassens, allée Jacques Brel, allée des Bruyères, allée des Charmois, rue de la Chartrouse, impasse Maurice Chevalier, allée des Chevreuils, chemin de la Curtine d'en bas, avenue des Fleurs, allée des Genêts, allée des Marmottes, allée des Mugets, Clos des Perles, impasse Edith Piaf, rue Docteur Blain, allée des Printevères, avenue Théodore Reinach, rue J. et H. Richard, chemin de la Tessonnière d'en bas, rue de la Tessonnière, rue de la Vanoise, clos Le Verger, allée Boris Vian, route de Montaugier, chemin de Montessus, route de la Curtine
				MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73290	LA MOTTE SERVOLEX			0007	7ème bureau	Groupe scolaire Lamartine 150 avenue Charles Albert	avenue Charles Albert, rue Pierre Grange, Clos des Libellules, avenue René Pin, avenue Théodore Reinach, avenue des Riz, rue Joseph de Montfort
				MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73290	LA MOTTE SERVOLEX			0008	8ème bureau	Groupe scolaire Lamartine 150 avenue Charles Albert	avenue Charles Albert, Clos des Belledonnes, chemin du Comte Marin, Clos Croix de Barby, rue Général Dunoyer, rue Jocelyn, Clos Panloup, avenue Saint Exupéry, route du Tremblay, chemin du Fort, Clos Saint Exupéry, allée de la Combe, impasse de Barby, route du Noiry, rue Lavoisier, rue Roland Carros, Chemin des Trois Murgers, route des Granges, Chemin du Sacré Coeur, Chemin du Noiry Dessous, chemin des Bollonnes, chemin du Villard Dessus, chemin des Creux, chemin Vallet, chemin de la Cote du Noiry, chemin des Cattis, route de Barbizet, route du Villard, Clos Raphael, Clos Pré Gabriel
				MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73290	LA MOTTE SERVOLEX			0009	9ème bureau	Mairie annexe du Tremblay 3 route de l'Eglise du Tremblay	chemin de la Fontaine, route du Tremblay, route de l'Ecole du Tremblay, chemin du Tremblay Dessous, chemin des Dijoud, route de l'Eglise du Tremblay, chemin des Janon, chemin du Pont de la Charnière, route de la Coua, route de Montaret, chemin de la Fontaine des Janon, chemin des Rieux, Route de Chambéry
180	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73310	MOTZ	1	Mairie - 36 route de Blinty - Chef-lieu - 73310 MOTZ	0001			

Code commune	Ardt	Circ	Cod e canton	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
182	2	1	02	AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	MOUXY	2		0001	1 ^{er} bureau	Salle de la garderie	chemin la Croix Balmont, chemin des Blancs, chemin des Bolons, route des Chaffardons, chemin des Charmilles, impasse de La Chaudanne, le Collu, impasse du Crêt, chemin de la Creuse, chemin de la Cula, chemin des Daranés, la Via-Dessous, chemin de l'Eglise, chemin du Vieux Four, chemin des Fresses, chemin de la Fressette, chemin de Gale, chemin de la Gare, route des Mentens, Montécovié, montée du Crêt, chemin du Moulin, chemin du Pelon, route de Pertuiset, chemin des Raymond, route du revard, le Ruve, impasse du Taro, chemin des Terres, chemin des Vignes; chemin du champ Garin
				AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	MOUXY			0002	2 ^{ème} bureau (centralisateur)	Salle polyvalente	Impasse des Acacias, La Croix du Biolay, route du Biolay, chemin du Biolay / Roches, chemin du Bonnet, chemin des Bugnards, chemin de Capita, chemin des Grands Champs, Parc du Chenoz, chemin de la Chevaline, Clos du Chenoz, chemin du Clou, chemin de la Consonne, chemin de la Côte, voie de la Crémaillère, chemin de la Croix du Chenoz, chemin de l'Ermiage, les Jardins du Revard, voie de la Crémaillère, chemin des Longes, chemin des Mais, impasse du Marais, chemin Notre Dame des Neiges, Le Hameau du Panoramic, chemin de la Pierre, chemin de Saint Pol, chemin de la Ramaude, chemin du Rocher, Résidence des Roches, route du Biolay, route du Sarto, chemin des Tilleuls, Les Vergers du Revard, impasse Volliet, chemin Volliet ; chemin du Granier
183	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73800	MYANS	1	Salle polyvalente – 48 place de la Mairie	0001			
184	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73470	NANCES	1	mairie	0001			
191	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73470	NOVALAISE	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	mairie – salle des mariages	Par ordre alphabétique des électeurs : de A à G
				Bugey Savoyard – Canton n°6	73470	NOVALAISE			0002	2 ^{ème} bureau	mairie – salle du conseil municipal	Par ordre alphabétique des électeurs : de H à Z
192	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	LE NOYER	1	Salle de réunion de la Mairie	0001			
193	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73310	ONTEX	1	salle des fêtes - 102 chemin du Bancet	0001			
200	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73800	PLANAISE	1	Salle communale Le Préau – cour de la Mairie – 1305 route des Allobroges	0001			
204	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73330	LE PONT DE BEAUVOISIN	1	salle des mariages - 21 rue de l'hôtel de ville	0001	CENTRALISATEUR canton 14		
205	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73110	LE PONTET	1	mairie	0001			
207	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73110	PRESLE	1	salle polyvalente	0001			
208	2	1	01	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	PUGNY CHATENOD	1	bâtiment administratif - 70 Place de la Mairie	0001			
210	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73190	PUYGROS	1	salle du Conseil municipal – mairie	0001			
213	2	3	15	RAVOIRE (LA) Canton n°15	73490	RAVOIRE (LA)	7		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur) + CENTRALISATEUR canton 15	Halle Henri Salvador - 320 rue Kléber	route d'Aprémont, rue de Bel Air, rue des Belledonnes, rue de la Biche, rue du Bois Noir, rue des Carpinelles, rue des Cèdres, chemin de la Chambotte, avenue du Collège, rue des Gattelard, avenue du Granier, rue Jean-Jacques Rousseau, allée des Jonquilles, rue Marcoz, allée des Merisiers, rue du Montevin, route de Myans, rue du Pré Joli, chemin des Prés, allée des Primevères, allée des Roses, allée des Saules, chemin des Drouilles, rue Joseph Fontanet, chemin de la Foliatière, chemin du Grand Marais, rue Archimède, allée Jean-Louis Chanac, rue de la Pioulaz, allée Mme De Warens
				RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73490	RAVOIRE (LA)			0002	2 ^{ème} bureau	Halle Henri Salvador - 320 rue Kléber	rue des Acacias, rue des Belledonnes, rue de l'Eglise, rue Emile Zola, rue de la Genétais, rue Richelieu, rue du Puits d'Ordet Nord, chemin des Teppes, allée des Chassettes
				RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73490	RAVOIRE (LA)			0003	3 ^{ème} bureau	Halle Henri Salvador - 320 rue Kléber	rue Bertrand de la Pérouse, impasse Antoine Borrel, rue des Belledonnes, rue de la Croix de L'Echaud, rue du Galbier, rue Georges Gynemer, rue Hector Berlioz, rue Kléber, rue Laménais, rue Léon Costa de Beauregard, rue Napoléon 1 ^{er} , rue Philibert Curial, Rue St François Die Sales, Rue Sébastien Charifly, rue Victor Lyonnie, Rue René Cassin, allée des Garies, rue Saint Epardry, allée de la Savoyarde, rue des Vendanges, rue Petit Clos de l'Echaud, allée des Sartos, allée des Treilles, allée du Clos Saint Antoine, allée des Terrasses
				RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73490	RAVOIRE (LA)			0004	4 ^{ème} bureau	Salle Symphonie – Promenade Villard Valmar	rue des Aulnes, rue des Belledonnes, Rue de la Concorde, rue du Pré Hibou, rue Richelieu, rue Elsa Triolet, Rue de l'Hôtel de Ville, Promenade Villard Valmar, Allée Jules Verne, Allée Jacques Prévert, Allée Boris Vian, Allée Samivel, Allée des Ecoles
				RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73490	RAVOIRE (LA)			0005	5 ^{ème} bureau	Salle Symphonie - Promenade Villard Valmar	Rue amélie Gex, Rue des Barreaux, Rue des Belledonnes, Rue Claude de Buttet, Rue du Crest, Avenue de Maistre, Rue Duguesclin, Rue du Général Leclerc, Rue de l'Hélie, Rue Henry Bordeaux, Rue de Joigny, Rue Laménais, Avenue de la Liberté, Rue de la Paix, Rue des Peupliers, Rue de la République, Impasse de la Savoyarde, Rue de la Savoyarde, Impasse de St Gras, Rue du Clos Catherine, Rue du Clos de la Chapelle, Allée 22 Avril 1860, Allée du Pré d'Elise, Rue du Villard
				RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73490	RAVOIRE (LA)			0006	6 ^{ème} bureau	Maison de Quartier de Féjaz – 155 place des fêtes	rue Aristide Bergès, route de Barbry, rue du Bois de Laysse, rue de la Chavanne, rue de la Clairière, rue Clémentine, rue du 8 mai 1945, rue Lamartine, avenue Louis Armand, rue du Mont Saint Michel, rue Pierre et Marie Curie, chemin de la Plaine, rue Victor Hugo, impasse de la Chavanne, rue du Vieux Moulin, impasse Gay Lussac, place des Fées, rue de la Dent du Chat, rue de l'Épine, route départementale 1006
				RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73490	RAVOIRE (LA)			0007	7 ^{ème} bureau	Maison de Quartier de Féjaz – 155 place des fêtes	rue de la Châtaigneraie, rue de la Chavanne, rue des Eglantiers, rue Jean Sulpis, rue Louis Pasteur, rue du Nivolet, rue du Peney, Chemin du Sous Bois, Rue du Vieux Moulin, Chemin de la Madeleine, rue de la Parpillette, rue des Violettes, rue Jean-Claude Jacquier, allée des Ecreuilis, route Départementale 1006
214	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73240	ROCHEFORT	1	Salle polyvalente	0001			
215	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73110	VALGELON-LA ROCHETTE	3		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Gymnase de la Seytaz	avenue du Centenaire, boulevard Antoine Rosset, chemin de Pré Veige, Clos des Aïons, Côte Ravoire, Côte Roland, le Château, place Albert Rey, place Antoine Perrier, place des Associations, place des Carmes, place du 8 mai, place Georges Luderis, place Georges Ruat, place Giabiconi, place Mömilingen, place Saint Jean, route d'Etable, rue Alexis Rey, rue de la Liberté, rue de la Neuve, rue de la République, rue de Schweighouse sur moder, rue des Bleuets, rue des Carmes, rue des Chasseurs Alpins, rue des Géraniuns, rue des Lias, rue des Moulins, rue des narcisses, rue des Primevères, rue des Roses, rue des Tourterelles, rue des Tulipes, rue des Violettes, rue Docteur Jules Milan, rue du 11 novembre, rue du Château, rue du Cimetière, rue Jean Moulin, rue Le Grand Bois, rue Maurice Rey, rue Max Franck, rue Meule Perrin, rue Richard Schneeweis, rue Roguéroide, rue des colombes, rue des grives, impasse des mésanges, impasse des Fauvettes, impasse des Bergeronnettes, Chemin du Moulinage, Rue Haute du Château, Chemin de Côte Roland
				MONTMELIAN – Canton n°11	73110	VALGELON-LA ROCHETTE			0002	2 ^{ème} bureau	Gymnase de la Seytaz	allée des Mörirs, aux Pelouses, avenue des Alpes, avenue François Milan, avenue Georges Franck, avenue Maurice Franck, avenue Robert Franck, boulevard Plan Ravier, chemin d'Arvillard, chemin de la Grangette, chemin de Saint Clair, chemin des Chaudannes, chemin des Sables, chemin du Lizelet, extérieurs à la commune, impasse de la Ferme, impasse des Jonquilles, impasse des Loriots, impasse des Magnans, impasse des Roseaux, impasse du Pré Saint Clair, impasse des Coquelicots, la Violette, le Grand Mont, le Mont, le Petit Mont, les Martins, les Vignes de Saint Clair, Montbertrand, route d'Arvillard, route de la Croix, route de Montbertrand, route de Saint Maurice, route des Monts, rue de Fourby, rue de la Croix Rouge, rue de la Gardette, rue de la Grangette, rue de la Résistance, rue de la Soie, rue de l'Étang, rue de Montpezzard, rue de Montpailant, rue des Chaleis, rue des Fribres, rue des Grands Moulins, rue des Iris, rue du 19 mars, rue du Clos, rue du Délicat, rue du Frêne, rue du Rognier, rue Edmond Camenen, rue Eugène Lambert, rue Georges Lachamp, rue Henri Raffin, rue Joseph André, rue Paul Bernard, rue du four, RD 207, impasse de l'étang, impasse des Papillons, Rue des Nénuphars

Code commune	Ardt	Circ	Cod e cant on	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
						VALGELON-LA ROCHETTE			0003	3ème bureau	Salle polyvalente – 32 place de l’Eglise	ensemble des voies de la commune d’Etable
217	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73110	ROTHERENS	1	mairie	0001			
218	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73310	RUFFIEUX	1	« Pôle Malvoisie » - 113 et 117 Impasse du Malvoisie	0001			
219	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73610	SAINT ALBAN DE MONTBEL	1	salle polyvalente François Cachoud - 111 rue des Collombettes	0001			
222	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	SAINT ALBAN LEYSSE	5		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur Canton 16)	Gymnase René GUERRAZ - Impasse du repos	Rue de l’Avenir, Rue des Belledonnes, Rue du Bolliet, Avenue de Chambéry, Impasse de la Chamotte, Rue du Commandant l’Hospital, Place du commerce, Rue des Contours, Zone Artisanale des Contours, Impasse de la Dent du Chat, Rue des Ecoles, avenue de l’Epine, Rue des Epinettes, Chemin des Glères, Rue du Lindar, rue du Margériaz, Rue du Marcoz, Rue de la Martinière, Impasse de la Miaz, rue du revard, Rue Saint Michel, rue de la Savoyarde.
				ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	SAINT ALBAN LEYSSE			0002	2ème bureau	Gymnase René GUERRAZ - Impasse du repos	Route de la Bémaz, Chemin de la Boyeraz, Chemin de Champ Condie, Rue du Chapitre, Route de Chesses, Chemin de la Curiuz, Chemin de la Folleraz, Chemin des Fontaines, Chemin des Genêts, Chemin du Grapillon, route de Lachaz, Route des Monts, Chemin du Mortier, Chemin de la petite Côte, Chemin de la Réjouie, Route de Saint Saturnin, Impasse du Tilleret, Route de Verel, Rue de Villeneuve.
				ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	SAINT ALBAN LEYSSE			0003	3ème bureau	Gymnase René GUERRAZ - Impasse du repos	Route de Barbey, Route de la Bathie et des Corniolles, Chemin de Casselagnat, Impasse du Chalet, Rue du Clos, Rue de la Concorde et Place de la Concorde, Chemin du Creux du Loup, Impasse de la Doria, Route de la Doria, Chemin du Frettoy, Rue de la Galopaz, Rue de la Guillotière, Route de Leyesse, Rue du Mont Blanc, Impasse du moulin, Rue du Peney, Rue des Sablons, Résidence des Sablons, Chemin de la Source, Chemin de la Vigne Blanche, rue du Villaret
				ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	SAINT ALBAN LEYSSE			0004	4ème bureau	Gymnase René GUERRAZ - Impasse du repos	Rue des Brûlottes, Rue de la Carrière, Chemin de Champiteau, Clos du Château, Impasse du Corbelet, Rue de l’Eglise, Rue de la Grande Chartreuse, Rue de la Grange Perrot, Rue du Granier, avenue de la Mairie, Route de Montermind, Chemin des Pailles, Chemin de la Perrotine, Rue des Prés, Rue de la Salette, Impasse de la Salette, Rue des Sarrées, Impasse des Sollières, Impasse des Tilleuls, Impasse de la Tire, Chemin des Vignes
				ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	SAINT ALBAN LEYSSE			0005	5ème bureau	Gymnase René GUERRAZ - Impasse du repos	Rue Amélie Gex, Chemin des Carrières, Rue Centrale, Impasse du Collège, Rue du Crey, Route de la Féclaz, Rue du Mont Peney, Rue du Nivolet, Rue de la Perrodière, Route de Plaimpalais, cours du Plancenay, Rue des Primevères, Impasse du repos, Chemin de Saint-Errier, Impasse du Stade, Chemin du Violet
225	2	3	15	RAVOIRE (LA) Canton n°15	73190	SAINT BALDOPH	3		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Centre socio-culturel Pré Martin	chemin des Acacias, chemin du Bichet, route de Chartreuse, chemin du Château, chemin de la Combe du Fat, chemin de la Combelle, chemin de la Corbière, chemin de la Croix, chemin du Frano, chemin de la Galopaz, chemin des Garennes, chemin des Genevriers, route des Goulettes, chemin de la Grande Labbé, route du Granier, chemin de Joigny, route des Lamettes, chemin de la Mairie, chemin des Miguets, route du Mont Charvais, chemin de Moulévin, chemin de la Patentaire, chemin de la Petite Montagne, route de la Porraz, chemin de Revasion, chemin des Rippes, chemin de Saint Grat, chemin de Santidar, chemin des Terres Blanches
				RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73190	SAINT BALDOPH			0002	2ème bureau	Centre socio-culturel Pré Martin	Route des Cheminettes, allée de l’Espinier, chemin des Etorniers, chemin de l’Alpe, route d’Aprémont, route du Bechaut, chemin des Belledonnes, chemin du Bourget, chemin du Champet, chemin du Forchet, chemin des Grands Prés, impasse du Marais, chemin des Parieres, chemin du Pont de l’ane, chemin de Rocheron, allée du Sartet, chemin de la savoyarde, allée des Tiarces, chemin de la Visitation
				RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73190	SAINT BALDOPH			0003	3ème bureau	Centre socio-culturel Pré Martin	chemin du Bouchet, chemin des Chataigniers, route des Clarines, chemin de la Colombe, chemin de l’Eglise, chemin de la Gora, chemin du Preraz, chemin de la Saint Martin, chemin des Sources, chemin du Chanay, route des Charpinnes, route des Chevaliers Tireurs, impasse du Clos des Chânes, chemin de la Comaz, allée du Crye, chemin de la Ficologne, route de Fontaine Lamée, chemin de Pré Martin, chemin de Pré Rond, chemin du Prieuré, clos des Tarines, route du Terraillet, chemin du Verger
226	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73520	SAINT BÉRON	1	Foyer communal	0001			
228	2	4	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73160	SAINT CASSIN	1	mairie	0001			
229	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73360	SAINT CHRISTOPHE (LA GROTTTE)	1	Salle du Conseil municipal – mairie – 1395 route du Pont Romain	0001			
233	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73360	SAINT FRANC	1	Mairie	0001			
234	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	SAINT FRANÇOIS DE SALES	1	mairie	0001			
236	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73240	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	4		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Salle polyvalente Jean Bouchard, 527 route de la Glrière	Par ordre alphabétique des électeurs : de A à G
				Bugey Savoyard – Canton n°6	73240	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES			0002	2ème bureau	Salle polyvalente Jean Bouchard, 527 route de la Glrière	Par ordre alphabétique des électeurs : de H à Z
				Bugey Savoyard – Canton n°6	73240	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES			0003	3ème bureau	mairie 1 place de la mairie – Cresin	électeurs de Grésin
				Bugey Savoyard – Canton n°6	73240	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES			0004	4ème bureau	mairie 83 route Galletti – Saint Maurice de Rotherens	électeurs de Saint Maurice de Rotherens
243	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	SAINT JEAN D’ARVEY	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	salle des fêtes – 1015 route de salins	Par ordre alphabétique des électeurs : de A à K
				ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	SAINT JEAN D’ARVEY			0002	2ème bureau	salle des fêtes – 1015 route de salins	Par ordre alphabétique des électeurs : de L à Z
245	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73170	SAINT JEAN DE CHEVELU	1	Mairie - Salle Lovisa	0001			
246	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73160	SAINT JEAN DE COUZ	1	École communale - 41 chemin de Chapellet	0001			
247	2	4	18	ST PIERRE D’ALBIGNY Canton n°18	73250	SAINT JEAN DE LA PORTE	1	salle des fêtes communale	0001			
249	2	3	15	RAVOIRE (LA) Canton n°15	73190	SAINT JOEIRE PRIEURÉ	2		0001	1er bureau (centralisateur)	Salle des fêtes - Place Saint Georges	Chemin des Acacias, Chemin de l’Alouette, Chemin du Berger, Chemin des Buis, Chemin du Charmillon, Chemin de Commenelle, Chemin des Frasses, Chemin de la Fruitière, Chemin de la Gabelle, Chemin de la Genote, Chemin de la Maye, Impasse de la Mollette, Chemin des Patrales, Chemin des Plaines, Chemin du Plaiet, Chemin de Pomeraz, Chemin du Puset, Chemin de la Roche, Chemin de Rosset, Chemin de la Taluche, Chemin de la Viager, Chemin de la Grand Vigne, Allée des Vignes.
				RAVOIRE (LA) Canton n°15	73190	SAINT JOEIRE PRIEURÉ			0002	2ème bureau	Salle des fêtes - Place Saint Georges	Chemin de l’Abis, Chemin de Beauregard, Montée de la Boissierette, Chemin de la Carette, Chemin du Cellier, Rue du Plan Champ, Chemin du Colombier, Chemin de la Colonne, Chemin de la Crouette, Route de Curienne, Chemin de Douchet, Chemin du Four, Chemin du Tour de Garde, Chemin de la Gentilhommière, Chemin des Glézins, Chemin de Guichon, Chemin de Lachat, Chemin de Bon de Loge, Chemin de la Marschale, Chemin du Mont Saint Michel, Chemin du Pascha, Chemin du Prieuré, Chemin de la Source, Chemin de Villabou, Chemin du Villard, Route nationale n°6, Chemin de Ramé, Route royale, Zone Artisanale des Cotes, Electeurs domiciliés à l’extérieur de la commune
263	2	1	01	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	SAINT OFFENGE	1	Mairie 25 route Sainte Euphémie	0001			

Code commune	Ardt	Circ	Cod e cant on	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
265	2	1	01	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	SAINT OURS	1	mairie	0001			
269	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73170	SAINT PAUL [SUR YENNE]	1	salle conseil municipal – mairie – 31 promenade du Chef-Lieu	0001			
270	2	4	18	ST PIERRE D'ALBIGNY Canton n°18	73250	SAINT PIERRE D'ALBIGNY	3		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur + CENTRALISATEUR canton 18)	Mairie – 30 rue Auguste Domenget	Rue du Val d'Aillon (1 à 630), montée de l'Ouille, rue de la Rampe, montée du Chaffard, chemin de la Creuse, chemin de la Borelle, rue de la Fruitière, rue des Ecoles, rue de la Fontanette, rue du Pré de Foire, chemin de la Montaz, chemin des Aubépines, rue du Gargot, allée du Morbier, avenue du Grand Arc, rue de la fin du mas, rue Sous l'Hospice, rue Jacques Marret, montée des Platanes, chemin du Pré de la Cure, rue Hortense Mancini, rue Saint-Louis, rue Alfred Stein et sur le Pont, rue des Martyrs des Frasses, rue des Ponants, chemin du Pré de Miolans, place Charles Albert, place de l'Europe, place Dubettier, place Charles de Gaulle, rue Auguste Domenget, rue Jean-Louis Bouvet, rue Louis Blanc-Pinget, place Jean Moulin, square de Stetten
				ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73250	SAINT PIERRE D'ALBIGNY		0002	2 ^{ème} bureau	Pôle multi-activités, Rue des Confrières – La Champagne	Rue du Val d'Aillon (631 à 1995), rue de l'Oratoire, impasse des Hauts de St-Pierre, chemin du Mardaret, chemin des Baujus, route des Allues Dessus, chemin de la Jacquette, route du Mollard Carret, route du Col du Frêne, rue Sous la Barne, rue de la Plantaz, chemin des Coutins, rue de la Chenolaz, impasse des Sartos, impasse des Usiniers, route du Vieux Moulin, impasse du canal, rue de l'Ohon, rue Audibert, impasse de la Tailanderie, rue des sources, rue du Colombier, chemin des Mûriers, chemin de la Source du Roc, chemin des Esserts, impasse de la Girod, rue du Général Ménabréa, rue de la fin de la Louza, rue des Confrières, rue des Barins, avenue de l'Arclusaz, chemin de Lalare, route de Mantala, rue du Potat, chemin des Borbans, passage du Moulin, route des fabriques, chemin de la fin du Chêne, rue Joseph Delachenal, allée de Montlambert, allée de Marocaz, route de la gare, impasse du bois, impasse des roseaux, impasse de l'étang, rue du marais Sandre, rue des Iles, rue des Blâches, rue Gaby Ménaldo, route du Mas Mollard, rue de la Marbrerie, route du Four à chaux, route de Chez les Gex, allée du Gargot, allée des Grands Moulins, chemin du Pechet	
				ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73250	SAINT PIERRE D'ALBIGNY		0003	3 ^{ème} bureau	Pôle multi-activités, Rue des Confrières – La Champagne	Chemin des Communiers, chemin du Mappa, allée des Trolles, allée des Cyclamens, allée des Primevères, rue Jean-Philippe Rameau, rue Hector Berlioz, chemin des Fosses, allée des Gentianes, allée des Chamois, rue des Marmottes, rue Amélie Gex, rue des Diabtes Bleus, chemin des Glarines, Montée de la Dame blanche, rue des Bernades, route du Général Curial, chemin des Grives Musiciennes, allée des Cigales, allée des Grillons, route de Miolans, route de Montbenoit, impasse du Chapeau, rue du Mollard, chemin du Tacon, impasse de la Combe, rue de la Forteresse, montée des Vignes Noires, rue du Château, rue Sous les Remparts, route de Montplan, impasse des Carrières, impasse des Vignettes, rue du Sorjon, rue de Lalait, rue des Charlettes, chemin Sous la Fontaine, impasse du Commandant Fresse, ruelle du Petou, route du Bourget, rue des Voisines, route du Clou, rue de Reverdot, chemin Pré-Roi, rue des Lôges, route de Miolanet, rue des Grands Champs, rue Pré Perrin, rue de Mollard Crestin, rue des Chevillard, venelle aux Vrilles, impasse du Nant, impasse Pré Collet, chemin de Lalettre, rue des Tournes, impasse de l'Aqueduc, rue du Petit Pré, rue du Libot, rue du Four, chemin de la Sous-station, chemin des Curies, chemin de Rumilly, chemin du Puit, chemin du Plan Local, rue des Cépages, chemin des araignées	
271	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73170	SAINT PIERRE D'ALVEY	1	salle multi activités	0001			
274	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73670	SAINT PIERRE D'ENTREMONT	1	Ecole Primaire communale – 334 route des Buis	0001			
273	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73310	SAINT PIERRE DE CURTILLE	1	salle des fêtes - 215 Montée du Paradis	0001			
275	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73360	SAINT PIERRE DE GENEBOZ	1	Mairie – 362 route de la mairie	0001			
276	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73800	SAINT PIERRE DE SOUCY	1	salle de réunion - Bâtiment « La Grange de Joseph »	0001			
281	2	4	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73160	SAINT SULPICE	1	Grande salle polyvalente	0001			
282	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73160	SAINT THIBAUD DE COUZ	1	Mairie – 65 route des Rat-Patron	0001			
240	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73800	SAINTE HÉLÈNE DU LAC	1	mairie	0001			
254	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73240	SAINTE MARIE D'ALVEY	1	mairie	0001			
277	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73630	SAINTE REINE	1	mairie	0001			
286	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73310	SERRIÈRES EN CHAUTAGNE	1	mairie	0001			
288	2	4	07	CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	SONNAZ	1	mairie	0001			
289	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73110	LA TABLE	1	salle des fêtes	0001			
293	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	THOIRY	1	Salle du Margériaz – 107 route du Chef-lieu	0001			
294	2	4	16	LEYSSE Canton n°16	73190	LA THUILE	1	salle polyvalente	0001			
299	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73170	TRAIZE	1	salle polyvalente - rue de l'école publique	0001			
300	2	1	02	AIX LES BAINS – 2 Canton n°2	73100	TRESSERVE	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	mairie	électeurs par ordre alphabétique de A à G
				AIX LES BAINS – 2 Canton n°2	73100	TRESSERVE		0002	2 ^{ème} bureau	mairie	électeurs par ordre alphabétique de H à Z	
301	2	1	01	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	TREVIGNIN	1	mairie	0001			
302	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73110	TRINITÉ (LA)	1	mairie	0001			
309	2	1	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73330	VEREL DE MONTBEL	1	salle des fêtes L'Ami-Thiers - chef lieu	0001			
310	2	4	16	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	VEREL PRAGONDRAN	1	salle polyvalente	0001			
311	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73110	LE VERNEIL	1	salle des fêtes - 264 Route des Picollets	0001			
313	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73170	VERTHEMEX	1	bâtiment communal « mairie-école-salle des fêtes »	0001			
314	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73800	VILLARD D'HÉRY	1	salle du Conseil municipal – mairie	0001			
315	2	3	18	ST PIERRE D'ALBIGNY Canton n°18	73390	VILLARD LÉGER	1	mairie	0001			
316	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73110	VILLARD SALLET	1	salle polyvalente communale	0001			
324	2	3	11	MONTMELIAN Canton n°11	73110	VILLAROUX	1	mairie	0001			
326	2	4	14	PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73160	VIMINES	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	salle polyvalente de l'Oseraie	Electeurs par ordre alphabétique de A à J
				PONT DE BEAUVOISIN Canton n°14	73160	VIMINES		0002	2 ^{ème} bureau	salle polyvalente de l'Oseraie	Electeurs par ordre alphabétique de K à Z	
327	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73310	VIONS	1	salle des fêtes - 843 rue de la Muraille	0001			

Code commune	Ardt	Circ	Cod e cant on	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
328	2	1	12	MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73420	VIVIERS DU LAC	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Salle Henri Blanc	Par ordre alphabétique des électeurs : de A à G
				MOTTE SERVOLEX (LA) – Canton n°13	73420	VIVIERS DU LAC			0002	2 ^{ème} bureau	Salle Henri Blanc	Par ordre alphabétique des électeurs : de H à Z
329	2	1	12	MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73420	VOGLANS	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Complexe Noël Mercier - 271 RUE PRE FONTAINE	allée de Bellevue, allée de la colline des chênes, allée de l'orée du lac, allée des cerisiers, allée des grandes côtes, allée des hauts de Voglans, allée des huit clochers, allée des primevères, allée du clos Noiray, allée du domaine des Massettes, chemin de Sonnaz, chemin des Massettes, chemin des Perouses, chemin des carrières, chemin du polentier, chemin du viaduc, chemin sous bois, place de l'église, rue centrale nord (790 inclus à 1010), rue Pré Fontaine
				MOTTE SERVOLEX (LA) Canton n°12	73420	VOGLANS			0002	2 ^{ème} bureau	Complexe Noël Mercier - 271 RUE PRE FONTAINE	chemin de gom, chemin de la patte d'oie, chemin des bigornes, chemin du Granier, impasse de la place, impasse du rocher, place de Villarcher, route de l'aéroport, route du Bourget, rue de la plaine, rue des Belledonnes, rue de la dent du Chat, rue de la francois, allée du Nivolet, chemin de la Combe, chemin de l'Epine, chemin des prés, impasse du château, rue centrale sud (4 à 583 inclus), allée des vergers de Bouvard, allée du clos des violettes, chemin des vignes, chemin du Berlinguet, montée du four, rue Bouvard dessous, rue Bouvard dessus
330	2	1	06	Bugey Savoyard Canton n°6	73170	YENNE	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur + CENTRALISATEUR canton 6)	salle polyvalente, route de Lucey	électeurs par ordre alphabétique de A à J
				Bugey Savoyard Canton n°6	73170	YENNE			0002	2 ^{ème} bureau	salle polyvalente, route de Lucey	électeurs par ordre alphabétique de K à Z

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-05-04-00003

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-14
modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2021-38 du
27 août 2021 portant désignation des bureaux de
vote et leur périmètre géographique dans les
communes de l'arrondissement d'ALBERTVILLE

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-14
modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2021-38 du 27 août 2021
portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes
de l'arrondissement d'ALBERTVILLE**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article R.40 ;

Vu la demande de modification d'emplacement du bureau de vote unique présentée par le maire de Hauteluce le 26 avril 2022;

Considérant que le maire de Hauteluce estime manifestement difficile de mettre en place l'organisation matérielle du bureau de vote unique dans la salle du conseil et des mariages, alors même que des mariages sont fixés aux dates des 11 et 18 juin 2022;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Dans les communes non divisées en plusieurs bureaux de vote, le périmètre géographique du bureau de vote unique est l'ensemble du territoire de la commune, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Dans les communes divisées en plusieurs bureaux de vote, il est affecté à chaque bureau de vote ainsi localisé un périmètre géographique, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Tels qu'ils sont ainsi fixés, les bureaux de vote servent pour toute élection qui se déroulera dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Article 4 :

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Savoie, le Sous-préfet d'Albertville et les maires des communes de l'arrondissement d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Savoie et affiché immédiatement à la mairie concernée et devant chaque bureau de vote.

Chambéry, le 04/05/2022

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Signé : Juliette PART

**Liste des emplacements des bureaux de vote
Département de la Savoie 73
Arrondissement d'Albertville
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022**

MAJ 04/05/2022

Code commune	Arrt	Circ.	Code canton	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
003	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73260	GRAND-AIGUEBLANCHE	6		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	mairie d'Aigueblanche – 250 Grande Rue	territoire de l'ancienne commune d'Aigueblanche
						GRAND-AIGUEBLANCHE			0002	2 ^{ème} bureau	mairie annexe – 358 rue de la plat	territoire de l'ancienne commune de Grand Cœur
						GRAND-AIGUEBLANCHE			0003	3 ^{ème} bureau	mairie annexe – 400 place de la Saint-Marcel	territoire de l'ancienne commune de Bellecombe
						GRAND-AIGUEBLANCHE			0004	4 ^{ème} bureau	mairie annexe – 69 rue de la cure	territoire de l'ancienne commune de Villargerel
						GRAND-AIGUEBLANCHE			0005	5 ^{ème} bureau	mairie annexe – 49 rue de la Bottolière	territoire de l'ancienne commune de Le Bois
						GRAND-AIGUEBLANCHE			0006	6 ^{ème} bureau	salle des fêtes – 20 chemin de Planchamps	territoire de l'ancienne commune de Saint Oyen
006	1	2	05	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	AIME-LA-PLAGNE	8		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	salle des fêtes d'Aime	rue de la Basilique, chemin de Beau Regret, rue Brunet, rue de la Cachouriaz, place de la Cachouriaz, chemin de la Cascade, lieu-dit Chamberrard, rue du Château Dumaney, rue de la Contamine, route de la Cote d'Aime, rue Derrière les Granges, place de l'Eglise, rue de l'Eglise, rue l'Eglise Aime, place de l'Eglise Aime, route de la Fortune, rue de la Frasse, route de Frebuge, avenue de la gare, Grande Rue, rue de la Halle, chemin du Jeu de Boules, place Joux, place de l'Ormente, chemin du Martinet, route des mines, quartier Montmayeur, chemin du Moulin, place de l'Ormente, montée de Poencet, rue de la Poste, chemin du Prince rue de la Procession, impasse du Reclus, chemin du Replat, chemin de la Ruaz, quartier de la Ruaz, chemin Saint Joseph, montée de Saint Sigismond, chemin de Saint Sigismond, chemin de la Tour, chemin de Vallonge.
						AIME-LA-PLAGNE			0002	2 ^{ème} bureau	Ancienne mairie annex Longefoy	chemin de Adray, Aime la Plagne, lieu-dit Beauregard, chemin du Calvaire, impasse du Canal, impasse Charles Montmayeur, rue du Château, rue de l'Eglise Longefoy, route de la Fortune, place de la Fruitière, avenue de la gare, Grande Rue, Hors Bureau, village Jean Franco, La Laurzière, Le Skanapia, Le Solaret, Longefoy, place de la mairie, Montalbert, Montalbert Le Signal, Montalbert Les Plaisances, Montgein, route de Notre Dame du Pré, Planchamp, lotissement les Polettes, chemin de Pradecors, chemin de Roche Combe, Vieux village Montalbert.
						AIME-LA-PLAGNE			0003	3 ^{ème} bureau	salle polyvalente de Tessens	Chemin du Breuil, lotissement du Cerisier, lotissement le Champs de la Tuerne, route de Charves, rue des Chaudannes, chef-lieu Tessens, route de la Fortune, route de Frebuge, rue de la Garene, route du Grand Pré, Hors Bureau, La Senchon, lieu-dit Le Breuil, rue Sainte Agathe, lieu-dit Saint Eustache, avenue de Tarentaise, route de Villaroland, lieu-dit Villaroland.
						AIME-LA-PLAGNE			0004	4 ^{ème} bureau	salle des fêtes de Villette	Chemin du Bornant, chemin de la Carrière, lieu-dit Charves, Chef-lieu Villette, rue de la Contamine, chemin du Cortelet, Derrière le Prieuré, Dessous le Chemin Vieux, Chemin du Dos, place de l'Eglise Villette, rue de l'Eglise Villette, route du Four, place du Four, avenue de la Gare, chemin de la Gilère, chemin du Golet, Grande Rue, Hors Bureau, route Impériale, Le Magdelain, Le Pont de la Tour, chemin des Perches, montée de la Plaz, route de la Plaz, lotissement les Polettes, Résidence le Magdelain, avenue de Tarentaise.
						AIME-LA-PLAGNE			0005	5 ^{ème} bureau	salle des mariages-mairie d'Aime	Aime la Plagne, avenue de Tarentaise, route de la Bascule, Bonnegarde, lotissement du Cerisier, rue des Chaudannes, chef-lieu Tessens, rue du Comte, rue des Coquelicots, Favoreux, rue de la Garene, route du Grand Pré, lieu-dit Grumailly, route de Grumailly, Hors Bureau, route des Iles, lieu-dit Le Breuil, Le Magdelain, Les Iles, Les Plantées, rue des Marguerites, Montalbert, Montgibert, Montvillers, rue des Penvenches, rue des Poupliers, route de la Plagne, lieu-dit Plan Cruet, Planchamp, lieu-dit Plangerland, impasse du Pré Roux, rue du Prince, lieu-dit Saint Eustache, avenue de Tarentaise, rue de la Tulipe d'Aime, route de Villaroland, lieu-dit Villaroland, rue des Violettes, chemin des Ziguettes.
						AIME-LA-PLAGNE			0006	6 ^{ème} bureau	Mairie de Granier – Salle des Jeunes	électeurs de l'ancienne commune de Granier
						AIME-LA-PLAGNE			0007	7 ^{ème} bureau	salle polyvalente de Centron	électeurs des villages de Centron
						AIME-LA-PLAGNE			0008	8 ^{ème} bureau	salle de réunion Montgirod	électeurs villages du Villaret et de Montgirod
011	1	2	98	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	ALBERTVILLE	7		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur) + CENTRALISATEUR canton 3 et 4	Mairie - Salon d'honneur, 12 cours de l'Hôtel de Ville	Place Antoine BORREL, Impasse CALLIGÉ, Rue Claudius PERILLAT, Rue CLEMENCEAU, Place du commandant BULLE, Rue de la Poste, Rue de la République (N° pair à partir de 80 / N° impair à partir de 55), Rue de l'Abéni, Promenade de l'Arly, Place de l'Europe, Cours de l'Hôtel de Ville, Avenue des Chasseurs Alpins (pair du 2 au 56 / impair du 1 au 9), Place du Pénitencier, Place du Petit Marché, Promenade Edouard HERRIOT, Rue Félix CHAUTEUPS (pair du 2 au 18 / impair du 1 au 23), Avenue Général BUISSON, Rue Jacques PORRAZ, Avenue Jean JAURES (impair à partir du N°35), Rue Pargoud, Avenue Parisot DE LA BOISSE, Rue PASTEUR (pair du 2 au 12 / impair du 1 au 7), Place du 11 novembre 1918 (coté pair), Square SOUTIRAS
						ALBERTVILLE			0002	2 ^{ème} bureau	Salle René Cassin – Bureau A, Place Ferdinand Millon	Rue Adjudant GOETZ, Ancienne Route de Pallud, Place BIGUET, Impasse BORREL, Rue BUGEAUD, Rue Claude GENOUX, Chemin de Florimont, Chemin de Jérusalem, Place de la Liberté, Place de l'église, Route de Pallud, Quai des Allobroges, Chemin des Chapelles, Place des Chartreux, Chemin du Paradis, Route d'Ugine, Place Ferdinand MILLON, Rue GAMBETTA, Place Grenette, Avenue Jean JAURES ((impair du N°1 au 33), Rue Joseph MUGNIER, Montée du Chaudan, Rue Paul GIROD, Rue Suarez (pair du N°2 au N° 32 / impair du N°1 au N°95), Rue Weltmen
						ALBERTVILLE			0003	3 ^{ème} bureau	Salle René Cassin Bureau B, Place Ferdinand Millon	Rue Armand AUBRY, Rue Chanoine Camille RACT, Rue de la République (pair du N°2 au N°78 / impair du N°1 au N°53), Chemin des Galibouds (pair du N°2 au N°30), Rue du Grand Mont, Rue Félix CHAUTEUPS (pair à partir du N°20 / impair à partir du N°25), Rue Jean-Baptiste MATHIAS, Rue Pierre EXCOFFIER, Rue Président René COTY, Avenue Victor HUGO.
						ALBERTVILLE			0004	4 ^{ème} bureau	école maternelle Saint Sigismond, 156 rue Suarez	Impasse de la Noyerzie, Rue de Longeraÿ (pair à partir du N°10 / impair à partir du N°9), Route de Perthuis, Chemin des Comparas, Chemin des Galibouds (pair à partir du N°32 / impair tous les N°), Chemin des Molettes, Place des Reisses, Rue Docteur René ARMAND, Rue Docteur Henri BRACHET, Chemin du Char, Chemin du Coq, Rue Edouard PIQUAND (n° 300 exclus), Avenue Eugène DUCRETET, Place de la Croix de l'Orme, Rue SUAREZ (pair à partir du N°34 / impair à partir du N°97).

Code communal	Ardt	Circ.	Code canton	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du Bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
						ALBERTVILLE			0005	5ème bureau	EHPAD Notre Dame des Vignes, 300 rue Edouard Piquand	Chemin de la Bombaz, Chemin d'Aidier, Chemin de Chalaison, Route de l'Arlandaz, Chemin de Plan Perrier, Chemin de Pré MOROZ, Chemin de Terrailat, Rue des Buissons, Chemin des Chaumes, Chemin de Molard, Chemin du Nant Potier, Chemin d'Altière, Chemin du Villard, Rue Louis DUFOUR, Rue Paul GIGUET, Rue Pierre DE COUBERTIN, Route Provinciale, 300 rue Edouard PIQUANT
						ALBERTVILLE			0006	6ème bureau	Salle Chaurlonde, 14/16 place de Confians	Rue Abbé Marius Hudry, ancienne route de Beaufort, Bettecu, chemin de la Poterne de Beauf, champ Facholaz, champ Levat, champ Riord, place Charles Albert, Château Vieux, route de Beaufort, place de Confians, allée de la Grande Roche, rue de la Fachaudière, chemin de la petite Roche, chemin de la Poterne de Beaufort, avenue de Tarentaise, chemin des Capucins, chemin des Chèvres, chemin des Vignes, rue Docteur Félix Merlot, avenue du Camping, route du fort du Mont, avenue du 8 mai 1945, rue du Sénat de Savoie, rue du Vieux Pont, promenade Edouard Herriot (pair sélection, impair à partir du n°3), Farette, chemin François Gravin, rue Frédéric Bonvin, rue Gabriel Perouse, place Jean Cassety, rue Joseph Gaudin, La Botière, La Combaz, La Foreza, Lachat, Le Betteux, Le Châtagnier, Le Mont, Le Pommaray, Le Redier, Le Revely, Les Garzons, Les Liaudets, Marecaut, Montée Adolphe Hugues, montée du Château, montée Saint Sébastien, Plan Betteu, RN 90 - Terrain Forain.
						ALBERTVILLE			0007	7ème bureau	école maternelle plaine de Confians, 208 avenue du pont de Rhonne, Confians	chemin de Californie, chemin de la Dert, chemin de la fonderie, chemin de la Forêt de Rhonne, chemin de la Maladière, chemin de la Peysey, chemin de Marmaudy, route de Tours, chemin des Ecoilers, impasse des Jonquilles, chemin des Maraichers, rue des Primevères, chemin des Salines, chemin des Vernes, avenue du Pont du Rhonne, rue Fernand Voinon, rue Henri Cartier Moulin, rue Ilet Manuel, rue Jean Turel, rue Joseph Batailler, chemin La Pierre du Roy, rue Lieutenant Eysseric, rue Robert Piddat.
011	1	2	98	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73200	ALBERTVILLE	4		0008	8ème bureau	Salle Marinette Moulin 9 avenue du Champ de Mars	route de Grignon, rue de la Combe de Savoie, rue de Narvik, chemin des Abattoirs, avenue des Chasseurs Alpins (pair à partir du N° 58 / impair à partir du N° 11), Chemin des Esserts, rue des Fleurs, rue des Usains, avenue du Champ de Mars, chemin du Pont Albertin, rue Evariste Vauthier, rue Jean-Baptiste Martin, rue Louis Minjoz, rue Pierre Michelon, rue Raymond Bertrand, rue Ripaille.
						ALBERTVILLE			0009	9ème bureau	salle du Val des Roses 9 avenue Sainte-Thérèse	rue Capitaine Deglise Favre, rue Commandant Dubois (pair du N° 2 au N° 538 et du N° 688 au N° 798 / impair du N° 1 au N° 575 et du N° 655 au N° 943), rue de la Belle Etoile, Chemin de la Cassine (pair du N° 2 au N° 352 / impair du N° 1 au N° 341), Chemin de la Contamine, rue des Fleurs Gibello, rue du Val des Roses, avenue Jean Jaurès (coté pair), avenue Jean Moulin (pair du N° 2 au N° 38 / impair du N° 1 au N° 41), Rue PASTEUR (à partir du N° 14 / impair à partir du N° 9), rue Paul Yvan Lagarde, rue Pierre et Marie Curie, avenue du Président Kennedy, avenue Sainte Thérèse (pair du N° 2 au N° 18 / impair du N° 1 au N° 17), rue Val d'Isère.
						ALBERTVILLE			0010	10ème bureau	maison communale du parc 790 rue du Cdt Dubois	rue Ambroise Croizat, rue Aristide Bergès, rue Commandant Dubois (pair du N° 540 au N° 686 et à partir du N° 800 / impair du N° 577 au N° 653 et à partir du N° 945), Chemin de la Cassine (pair à partir du N° 354 / impair à partir du N° 343), chemin de la Charrette, chemin de la Digue, Rue de la Grand'Monta, chemin des Trois Poiriers (pair à partir du N° 398 / impair à partir du N° 721), avenue Joseph Fontanet, rue Louis Armand, rue René Cassin, avenue XVIème Jeux Olympiques.
						ALBERTVILLE			0011	11ème bureau	Maison des Associations, 21 rue Georges Lamarque	Place de la Gare, Chemin de l'Olivet, Rue de Longera (pair du N° 2 au N° 8 / impair du N° 1 au N° 7), Avenue de WINNENDIEN, Chemin des Jardins, Rue des Traversiers, Chemin des Trois Poiriers (pair du N° 2 au N° 396 / impair du N° 1 au N° 719), Sentier des trois Tours, Chemin du Chiriac, Place du Souvenir Français, Avenue du Général DE GAULLE, Rue Georges LAMARQUE, Rue Hector BUTIN, Avenue Jean MOULIN (pair à partir du N° 40 / impair à partir du N° 43), Rue Louis SESTIER, Rue Marius BONVIN, Avenue Sainte Thérèse (pair à partir du N° 20 / impair à partir du N° 19)
014	1	2	03	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	ALLONDAZ	1	mairie	0001			
015	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73550	ALLUES (LES)	1	mairie des Allues - route de la Resse	0001			
024	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73260	AVANCHERS VALMOREL (LES)	1	salle des fêtes des Avanchers	0001			
032	1	2	03	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73540	LA BÂTHIE	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	salle polyvalente, place Marcel Pagnol	rue Ambroise Paré, rue Louis Armand, rue Honoré de Balzac, rue Cdt Bulle, rue Albert Camus, Allée Paul Claudel, rue Aimé et Eugénie Cotton, impasse Cdt Cousteau, allée Ambroise Croizat, rue Pierre et Marie Curie, allée Jean de la Fontaine, rue Anatole France, rue Gabriel Fauré, rue Paul Girod, rue de la Grande Journée, rue Victor Hugo, rue Rouget de l'Isle, rue James Joule, rue Jules Vallès, rue Alphonse de Lamartine, rue Antoine Lavoisier, rue Jean Moulin, route Nationale 90, Place Marcel Pagnol, rue Marcel Pagnol, rue Pasteur, rue Jules Renard, rue Auguste Renoir, rue Romain Rolland, rue George Sand, rue Marie de Sévigné, route du Stade, rue Elsa Triolet, allée François Voltaire, allé Voltaire, rue Emile Zola
						LA BÂTHIE			0002	2ème bureau	salle polyvalente, place Marcel Pagnol	rue André Ampère, rue des Ardoisières, rue Aristide Bergès, ZAC des Arolles, rue de Bonpan, rue des Boutons d'Or, chemin des Broues, rue des Cerisiers, rue des Châtagniers, montée du Château, rue des Chevaliers, chemin du Donjon, rue de l'Energie, rue de l'Érable, rue Antoine de Saint-Exupéry, rue Antoine Favre, allée Jules Ferry, rue Jules Ferry, rue des Fonteurs, chemin de la Maison Forte, rue des Foulons, rue du Vieux Four, rue du Frêne, rue des Gentianes, rue des Glières, rue de l'Industrie, rue des Lilas, rue du Magnolia, rue de l'Angienne Mairie, rue des Matelassiers, rue du Grand Mont, rue des Montagnes, rue du Moulin, allée des Perce Neige, rue des Noyers, rue des Peupliers, rue du Pin, la Plaine, rue des Poiriers, rue des Pommiers, route du Remuru, rue de la Résistance, rue des Sapins, chemin de la Soie, chemin des Seigneurs, rue des Sumacs, rue des Thuys, impasse des Tilleuls, rue des Tisserands, rue des Tours, rue du Vercors, rue des Violettes
034	1	2	19	UGINE Canton n°19	73270	BEAUFORT SUR DORON	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	salle des fêtes-chef lieu	le Bourg de Beaufort, la Pierre, le Platon, Chamtardy, les Vanches ; Sallignon, Plaine de la Pierre, le Dorinet, la Marzellaz, le Petit Stéda, Domélin, Marcol, la Côte, la Piche, la Picherie, la Cayère, les Chosseaux, le Mont, les Maissonettes, le Reposoir, la Frasse, le Praz, le Bersend, la Ruelle, le Chappe, la Chavonnerie, Coutafailat, les Avinières, les Grands Praz, les Outards, les Curtillet, les Traverses, les Prés, le Biollay, les Cernix, les Villes Dessous, les Villes Dessus, le Plan, Beaubois, le Moulin du Pont, les Iles.
						BEAUFORT SUR DORON			0002	2ème bureau	Mairie annexe d'Arèches 120 route du Grand Mont	le Bourg d'Arèches, les Carroz, l'Ilaz, les Champs, la Serraz, la Thuille, les Effroces, le Moulin, le Stud, le Platet, le Bois, les Plans, le Chornais, les Quéfins, Ladray, le Planay, le Rafour, les Perchets, le Nant, les Envers, la Listière, le Fayat, le Crêt-Gerel, le Pontet, Boudin, les Gérats, le Mappaz
048	1	4	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	BONVILLARD	1	salle polyvalente	0001			

Code commune	Ardt	Circ.	Code canton	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du Bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
054	1	2	05	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73700	BOURG SAINT MAURICE Les Arcs	5		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur + CENTRALISATEUR canton 5)	Salle des Fêtes – Salle Chorus	<p> rue de la Rosière, rue Capitaine Desserteaux, le Cotaret, avenue du Stade, allée de Rochefort, allée de la Bourgeois, les Echines Dessous, rue de la Chaudanne, rue de la Bourgot, montée des Capucins, allée Mayet, la Trinité, le Villaret sur la Côte, avenue Antoine Borrel, le Chatelard, le Mollard, la Roche, la Côte, rue des Glères, les Maisonnets, camping le Versoyen, chemin du Lieutenant Castex, la Cristallière, Versoie, chemin de Crousaz, l'Iliaz, chemin de Rochefort, la Grange du Chatelard, impasse de la Tour, impasse du Chabonnet, les Echines Dessus, Bonneval, le Mollaret, le Replatet du Cotaret, route du Chatelard, les Marais, rue du Versoyen, plan Verger, chemin des Olympiades, rue du Pré de Foire, rue Saint Jean, rue des Olympiades</p>
				BOURG SAINT MAURICE Les Arcs				0002	2 ^{ème} bureau	Salle des Fêtes – Salle Chorus	<p> rue Saint Michel, avenue J.F. Kennedy, route de Montrigon, avenue Général Leclerc, route de Vulmix, avenue de la Gare, rue Jean Moulin, avenue du Centenaire, Grande Rue, place de la Gare, rue du Naniet, Montrigon, les Eulets, rue Jean Monnet, avenue de l'Arc en Oeil, montée du Pré Saint Jean, allée des Mésanges, la Millerette, la Moratte, les Chenets, place Marcel Gaimard, la Ville de Montrigon, les Granges de Montrigon, rue de la Vanoise, rue des Vergers, rue des Hauts du Murier, impasse des Hauts du Murier, montée des Ecoles, chemin de la Greffière, passage du Haut Bourg, passage Saint Maurice, les Petits Eulets, place de la Poste.</p>	
				BOURG SAINT MAURICE Les Arcs				0003	3 ^{ème} bureau	école des Epines – école Petite Planète	<p> chemin des Moulins, rue de Pinon, Vulmix, chemin de Belleface, rue de la Métée, avenue Général Leclerc, rue de la Croix Saint Maurice, la Rosière, chemin du Reverset, le Poisot, la Thuile de Vulmix, Ortaissy, le Villaret sur la Rosière, route d'Hauteville, chemin de la Source, avenue de Haute Tarentaise, rue des Colombières, le Replatet-Montrigon, impasse Coix Saint Maurice, impasse des Peupliers, allée des Rives, rue de la Régence, rue de l'Arbonne.</p>	
				BOURG SAINT MAURICE Les Arcs				0004	4 ^{ème} bureau	mairie annexe d'Hauteville Gondon	<p> le Villaret, Montvenix, Le Bérard, la Ravoire, les Dodes, le Fayet, le Biollaton, le Crey, le Plan, le Grand Gondon, Petit Gondon, la Chal, la Grangetzaz, la Grange d'Hauteville, Hauteville Gondon, la Petite Chal, le Crozet, la Chenal d'Hauteville, la Trinité d'Hauteville, le Remberg</p>	
				BOURG SAINT MAURICE Les Arcs				0005	5 ^{ème} bureau	Mairie Annexe des Arcs (Arc 1800)	<p> le Vaugella, la Croisette, Courbaton, la Nova Arc 1800, l'Adret, Plan des Charpels - Arc 1800, Village des Deux Têtes, les Tourmaettes, Arc 1800, le Roignax - Arc 1800, Pierra Menta, Arc 1800, le Bellicôte - Arc 1800, les Lauzières, Plan Devin 1, la Cachette, la Rive, les Arendières, - Arc 1800, Centre LCPA, centre de déneigement - 1800, Plan Devin II, le Fraiman - Arc 1800, Résidence le Lac des Combes, Aiguille Grive II, Arc 2000, la Cascade Arc 1600, Hôtel du Goff, Résidence 3 Arcs, Le Varet, les Belles Challes, Hôtel des Mélézes, le Jardin Alpin, Chalet Pierre Blanche, le Thuria, Hôtel Aiguille Rouge, Foyer Les Chardons - La Croisette, le Grand Arbois, le Mirantin, 1, le Mirantin 2, Chalet Arc 1600, Le Mirantin 3, le Bequi Rouge, les Hauts de l'Adret, Chalet de la Forêt - Arc 1800, le Miravidi - Arc 1800, Hôtel La Cachette, Fond Blanc - Arc 2000, l'Archeboc - Arc 1800, les Rouelles - Arc 1800, Résidence Versant Sud - Arc 1800, Charmettoyer - Arc 1800, l'Armoise - Arc 1800, Aiguille Grive III ; Résidence Pierre Blanche - Arc 1800, Arc 1950.</p>	
055	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73350	BOZEL	1	Mairie de Bozel 136 rue Emile Machet 73350 BOZEL	0001			
057	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73570	BRIDES LES BAINS	1	mairie	0001			
061	1	2	19	UGINE Canton n°19	73200	CÉSARCHES	1	mairie	0001			
063	1	2	03	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73730	CEVINS	1	salle des fêtes	0001			
071	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73350	CHAMPAGNY EN VANOISE	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	mairie chef lieu- Champagny le Bas	<p> lieu-dit "La louze, la Plat, la Place, la Roue, la Traverse, le Centre, le Crey, le Plan du Crey, le Planay, le Redaz, les Epinettes, les Hauts de Planchamp, les Hauts du Crey, les Perrières, les Rochers, Planchamp, Villard-Dessus, Villard-Dessus</p>
				CHAMPAGNY EN VANOISE			0002	2 ^{ème} bureau	salle communale – Champagny le Haut dit Les Gorges	<p> lieu-dit "Friburge, La Chiserete, La Couaz, Le Bois, Le Laisonnay.</p>		
077	1	2	05	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73700	LES CHAPELLES	1	salle polyvalente	0001			
086	1	4	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	CLÉRY	1	salle communale 39 route de la Belle Etoile	0001			
088	1	2	19	UGINE Canton n°19	73400	COHENNOZ	1	mairie	0001			
094	1	2	19	UGINE Canton n°19	73590	CREST VOLAND	1	mairie chef lieu	0001			
110	1	2	03	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73540	ESSERTS-BLAY	1	mairie	0001			
113	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73350	FEISSONS SUR SALINS	1	École communale – 40 rue de l'ancien four 73350	0001			
114	1	2	19	UGINE Canton n°19	73590	FLUMET	1	mairie	0001			
121	1	4	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	FRONTENEX	1	mairie	0001			
123	1	2	19	UGINE Canton n°19	73590	LA GIETTAZ	1	salle polyvalente	0001			
124	1	2	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73200	GILLY-SUR-ISÈRE	3		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	espace associatif l'Atrium-rue de la Bevière	<p> chemin des Maures, allée des Primevères, allée des Lilas, allée Edelweiss, allée de Bellevue, rue de la Main, place de la Mairie, allée des Orchidées, chemin des Grangettes, rue des Ecoles, rue Principale, impasse du petit Verger, allée Pilotaz, rue des Sports, allée des Williams, rue du grand Verger, allée des Louise Bonnes, allée des Golden, allée des Reinettes, allée Gallo Romaine, allée de Bisson, allée de la Vanoise, allée du Charvin, allée du Mirantin, allée du Chaffard, route de la Pommeraie, allée des Vignettes, allée Belle Vallée, Chemin de la Croix du Cochet, rue de la Bevière, impasse des Ecurseuls, allée des Iris, impasse des Grangettes, rue des Jardins, rue des Treilles</p>
				GILLY-SUR-ISÈRE			0002	2 ^{ème} bureau	espace associatif l'Atrium-rue de la Bevière	<p> route provinciale, chemin de la Charrette, route de l'Arlandaz, chemin du Mollard, route du Fort, chemin du Château, sentier de la Chapelle, allée de la Sambuy, chemin du Petit Bois, chemin du Chriac, route de Tamié, route des François, chemin de la Forêt, chemin de la Plaine, chemin des Pierres, allée des Airelles, allée des Mugnets, allée des Boutons d'Or, allée des Bruyères, allée des Marguerites, allée des Jonquilles</p>		
				GILLY-SUR-ISÈRE			0003	3 ^{ème} bureau	espace associatif l'Atrium-rue de la Bevière	<p> route de Chambéry, chemin du Nant des Martins, route de Vizeron, chemin de la Montaz, impasse de Bornéry, chemin de la Longeraie, route de la Rachy, chemin Belle Etoile, chemin des Biés, chemin de l'Isle, avenue Pompidou, chemin du Petit Marais chemin des Bauges, allée des Pommiers Fleuris, chemin des Chauz, chemin des Clarines, chemin de la Digue, route de Terre Neuve, chemin des Grands Lots, chemin de Monthion, route des Communaux, allée des Chardonnerets, route des Chênes, route des Peupliers, route du Grand Arc, impasse du Belloz</p>		
129	1	4	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	GRÉSY SUR ISÈRE	1	Espace multi activité – 114 rue de l'église	0001			
130	1	2	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73200	GRIGNON	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Salle Polyvalente Sise 1850 route départementale 925	<p> rue de la Base de Loisirs, rue Belle Etoile, rue Louis Berthet, chemin de la Cascade, CD 925, rue des Chênes, chemin de la Digue, chemin des Espagnols, rue des Gilères, route de Saint Guérin, rue du 8 mai 1945, rue Joseph Martin, chemin du Moulin, chemin de la Plaine, rue des Sardes.</p>
				GRIGNON			0002	2 ^{ème} bureau	Salle Polyvalente Sise 1890 route départementale 925	<p> Chemin du Grand Arc, rue Louis Berthet, chemin des Blaches, chemin du Grand Bois, CD 925, rue des Communaux, rue des Ecoles, route de Gilly, le Gros Chêne, route de Saint Guérin, route de Monthion, chemin des Pommiers, chemin de la Scierie, chemin des Salamandres</p>		

Code commune	Ardt	Circ.	Code canton	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du Bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
131	1	2	13	MOUTIERS – Canton n°13	73600	HAUTECOUR	1	mairie	0001			
132	1	2	19	UGINE – Canton n°19	73620	HAUTELUCE	1	Salle du Rocher, Bâtiment de la mairie	0001			
142	1	2	05	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	LANDRY	1	Salle "Les Glières du Haut" route de Peisey	0001			
187	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73260	LÉCHÈRE (LA)	8		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	mairie de Léchère	électeurs du secteur de Notre Dame de Briançon, et du secteur de la station thermique de La Léchère
									0002	2 ^{ème} bureau	salle polyvalente de Pussy	électeurs de la commune associée de Pussy
									0003	3 ^{ème} bureau	mairie annexe de Celliers	électeurs de la commune associée de Celliers
									0004	4 ^{ème} bureau	mairie annexe de Naves	électeurs de la commune associée de Naves
									0005	5 ^{ème} bureau	Salle des fêtes Petit Cœur	électeurs de la commune associée de Petit Cœur
									0006	6 ^{ème} bureau	salle des fêtes Doucy	électeurs de la commune associée de Doucy
									0007	7 ^{ème} bureau	salle des fêtes Bonneval	électeurs de la commune de Bonneval
0008	8 ^{ème} bureau	mairie annexe de Feissons sur Isère	électeurs de la commune de Feissons sur Isère									
153	1	2	19	UGINE Canton n°19	73400	MARTHOD	1	salle du conseil	0001			
154	1	2	03	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	MERCURY	3		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Salle des Mariage – 1209 route des chevron	route du Cartherin, chemin de Chapellan, route de Chevron, chemin du Clos, chemin de la Curia, chemin de la Forge, allée de la Garde, route de Gemilly, allée du Grand Chêne, route de la Gillette, route de Longebonne, chemin du Noyeraie, chemin Pierre Doucet, route de Plancherine, route de Pontet, route de la Ramaz, chemin de la Roche, chemin de la Sellive, route de Verrens, chemin du Stade, route de la Forêt
									0002	2 ^{ème} bureau	salle associative – 1211 route des chevron	route des Bellons, allée de la Bavière, route de Bois Rond, chemin de la Chapelle, chemin de Charaville, allée des Charmilles, allée de Charionde, route du Collet de Tamié, route du Crêt, route des François, chemin François Lesot, chemin Général Ract-Brancaz, route de Glesin, route du Grand Arc, chemin du Grand Bornet, allée du Grand Mont, allée des Martinettes, chemin du Mirant, allée de la Muraille, chemin des Perrières, chemin du Pisan, route du Roc Rouge (partie), chemin de la Sambuy, allée des Teppes, allée des Treilles, chemin des Batteries
									0003	3 ^{ème} bureau	salle associative – 1211 route des chevron	Route d'Allondaz, route de l'Araignée, chemin des Bards, chemin de la Bombaz, chemin du Bontet, chemin de Chalaison, route de Chenola, route de Chevionnet, allée de la Combar, route du Crozet, route du Cruet, route de la Dent de Cons, route de l'Étanche, route Fernand Bellet, route du Fort du Villard, route de la Frasse, chemin du Génévrier, route des Hérys, chemin des Houches, route de Pallud, route de la Poyat, route du Roc Rouge (partie), chemin des Sartots, chemin de la Sellive, allée des Vermières, chemin des Vermières, route du Cruet Leux.
161	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73350	MONTAGNY	1	salle des fêtes du Chef-lieu	0001			
162	1	4	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	MONTAILLEUR	1	Mairie	0001			
170	1	2	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73200	MONTHION	1	Mairie 40 route de l'École	0001			
176	1	2	05	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73700	MONTVALEZAN	1	mairie	0001			
181	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73600	MOÛTIERS	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur) + CENTRALISATEUR canton 13)	Bâtiment Mairie – 8 Place de l'Hôtel de Ville	électeurs par ordre alphabétique de A à G
									0002	2 ^{ème} bureau	Bâtiment Mairie – 8 Place de l'Hôtel de Ville	électeurs par ordre alphabétique de H à Z
186	1	2	19	UGINE Canton n°19	73590	NOTRE DAME DE BELLECOMBE	1	Mairie 285 rue de Savoie	0001			
188	1	4	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	NOTRE DAME DES MILLIÈRES	1	Mairie 1 place du 11 novembre 1918	0001			
190	1	3	13	MOUTIERS Canton n°13	73600	NOTRE DAME DU PRÉ	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	mairie chef lieu, salle de réunion, 115 rue de la mairie	territoire de Notre Dame du Pré
									0002	2 ^{ème} bureau	salle polyvalente, 85 rue de l'ancienne école - Les Plaines	hameau des plaines
196	1	2	19	UGINE Canton n°19	73200	PALLUD	1	Mairie 2 route de la Biolle	0001			
197	1	2	05	MAURICE Canton n°5	73210	PEISEY-NANCROIX	1	Mairie - rue de l'école des Mines	0001			
150	1	2	05	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	LA PLAGNE TARENTOISE	5		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Mâcot -Mairie de la Plagne Tarentaise	Territoire de l'ancienne commune de Mâcot la Plagne défini par : Rue des acacias, rue Albert Perrière, ruelle du Biolay, Bonnegarde du Bas, Bonnegarde du Haut, chemin du Carton, route des Charcuats, rue de la Chaillie, Montée du Charbonnier, place Général de Gaulle, ruelle du Charme, rue du Chatelet, Chef lieu, rue du Clos, montée du Coffée, impasse Colette, rue des Colporteurs, rue de la Contamine, rue du Crêt, impasse Croix Vincent, chemin des Cudres, ruelle des Digitales, rue des Ecoliers, rue de l'Épilobe, montée de l'Épineux ruelle du Ferronnier, rue de la Fontaine, rue du Forgeron, montée du Fromager, impasse des Genettes, place des Gentianes, La Grangette, Les Charmettes, les Provagnes, les Villards de Macôt, chemin du Longerey, rue de la Maladière, chemin de Malezan, chemin du Muguet, montée du Nantet, rue du Noyeray, rue de la Perrière, route de la Plagne, route de Pian Bois, Plangagnant, rue de la Planta, rue des Poiniers, rue des Pommiers, ruelle de la Poste, Praniou, ruelle du Pressoir, rue du Raffort, route de la Remise, rue de la Rosinaz, ruelle du Sabotier, rue Saint Aubin, rue Saint Bernard, rue de Saint Blaise, rue Saint Grat, rue Saint Nicolas, rue Saint Sébastien, Sangot, ruelle des Saponaires, rue de la Soierie, route de Terre Noire, monte de la Tour, montée des Vannier, rue du Venechet, place du Vieux Bassin, place des Vieux Garçons, rue des Vieux Garçons, ruelle du Vieux Moulin, ruelle de la Voûte, Z.A. des Iles, impasse Aimoz, passage Saint Pierre, route d'Aime, rue des Mines, Plan Bergères, impasse des Pervenches, rue du Paquier, rue des Crocus, rue des Moulins, route de Longefoy, ruelle des Myosotis, rue Saint Antoine de Padoue, ruelle du Meunier
									0002	2 ^{ème} bureau	Plagne Centre – salle omnisport	Territoire de l'ancienne commune de Mâcot la Plagne défini par : Belle Plagne, Crête Côte, la Roche, la Vue d'Aime, le Censieray, Plagne 1800, Plagne Bellecôte, Plagne Centre, Plagne Soleil, Plagne Villages, Plangagnant, Station
									0003	3 ^{ème} bureau	Belleentre – salle des fêtes	limites géographiques de l'ancienne commune de Belleentre
									0004	4 ^{ème} bureau	La Côte d'Aime : mairie	limites géographiques de l'ancienne commune de la Côte d'Aime
									0005	5 ^{ème} bureau	Valezan : mairie	limites géographiques de l'ancienne commune de Valezan
201	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73350	PLANAY (LE)	1	mairie chef lieu Planay	0001			
202	1	4	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73200	PLANCHERINE	1	mairie	0001			
206	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73710	PRALOGNAN LA VANOISE	1	mairie	0001			
211	1	2	19	UGINE Canton n°19	73720	QUEIGE	1	mairie	0001			
216	1	2	03	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73730	ROGNAIX	1	salle des fêtes	0001			

Code communal	Ardt	Circ.	Code canton	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du Bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
227	1	2	13	MOUTIERS – Canton n°13	73120	COURCHEVEL	3	Saint-Bon Tarentaise	0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Site de l'Alpinium au Praz – salle polyvalente	Electeurs de la commune déléguée de Saint-Bon Tarentaise : Courchevel, Courchevel Moriond, Courchevel Village, Montgellaz, La Choulière
				MOUTIERS – Canton n°13	73120	COURCHEVEL		La Perrière	0002	2 ^{ème} bureau	Mairie annexe – salle des mariages	Electeurs de la commune déléguée de La Perrière : La Tania, La Nouvaz, Saint-Jean, Champetel, Les Chavonnes, La Gigilly, Villanard.
				MOUTIERS – Canton n°13	73120	COURCHEVEL		Saint-Bon Tarentaise	0003	3 ^{ème} bureau	Mairie de Saint-Bon	Electeur de la commune déléguée de Saint-Bon Tarentaise : Le Praz, St-Bon, Le Freney, La Jalraz, Le Fontanil, La Cuery, Le Grenier, Le Buisson, Le Fay, Le Petit Carrey, Le Grand Carrey.
232	1	2	05	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73640	SAINTE FOY TARENTEISE	1	Préau de l'école	0001			
241	1	4	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	SAINTE HÉLÈNE SUR ISÈRE	1	Mairie – 1 route de la Montagne	0001		salle du conseil, 1 rue de la montagne	
253	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73600	SAINT MARCEL	1	mairie	0001			
257	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73440	LES BELLEVILLE	7		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	mairie de St Martin de Belleville – 1 place des Belleville	Saint Martin de Belleville, Villarencel, Villarabout, Le Villard, Le Roux, Béranger, Le Chatelard, Saint Marcel.
				MOUTIERS – Canton n°13	73440	LES BELLEVILLE			0002	2 ^{ème} bureau	salle de village Villarenger - 1457 rue Métaireie - salle des fêtes de Villarenger	Villarenger, Les Frénes, Villarbon, La Rochette, Les Varcins
				MOUTIERS – Canton n°13	73440	LES BELLEVILLE			0003	3 ^{ème} bureau	école élémentaire de Praranger - 571 rue du Doron Ecole Primaire de Praranger	Les Granges, Praranger, Le Bettex, Le Levassaix, Les Ménuires
				MOUTIERS – Canton n°13	73440	LES BELLEVILLE			0004	4 ^{ème} bureau	ancienne mairie de Saint Laurent de la Côte - 204 rue du Sabot de Vénus	Saint Laurent de la Côte, La côte derrière, La Tour, Le Mas, Villartier, Planvillard.
				MOUTIERS – Canton n°13	73440	LES BELLEVILLE			0005	5 ^{ème} bureau	Maison de Val Thorens (salle de réunion) - 818 grande rue	station de Val Thorens
				MOUTIERS – Canton n°13	73440	LES BELLEVILLE			0006	6 ^{ème} bureau	mairie annexe de Villarlurin – 2 place de l'Hôtel de Ville	Villarlurin
				MOUTIERS – Canton n°13	73440	LES BELLEVILLE			0007	7 ^{ème} bureau	mairie annexe de St Jean de Belleville – 8 rue de la Mairie	commune déléguée de Saint-Jean-de-Belleville (Saint-Jean-de-Belleville, Le Villard, La Flachère, La Combe, Le Novalley, Le Villaret, Deux Nants, La Sauce, Beauvillard, Les Granges, La Planay)
262	1	2	19	UGINE Canton n°19	73590	SAINTE NICOLAS LA CHAPELLE	1	Mairie - 6 Chemin de l'école	0001			
268	1	2	03	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73730	SAINTE PAUL SUR ISÈRE	1	salle polyvalente communale 1366 Route des 3 Villages	0001			
283	1	4	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	SAINTE VITAL	1	mairie	0001			
284	1	2	13	MOUTIERS Canton n°13	73600	SALINS-FONTAINE	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	salle du conseil – mairie	limites géographiques de l'ancienne commune de Salins-Les-Thermes
				MOUTIERS – Canton n°13	73600	SALINS-FONTAINE			0002	2 ^{ème} bureau	Mairie de Fontaine	limites géographiques de l'ancienne commune de Fontaine-Le-Puits
285	1	2	05	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73700	SÉEZ	2		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur)	Foyer rural	rue de la libération, rue des Contamines, impasse des violettes, rue de l'Oura, impasse de l'Eglise, impasse des merles, rue des Chardons, pervenches, impasse du Bassin rue des Tanneurs, rue Saint-Pierre, rue Célestin Freppaz, place du 8 mai, impasse des Tilleuls, impasse des Lys, chemin du petit Poucet, rue du Solu, route du col du petit Saint Bernard, route de Val d'Isère, chemin des Perrières, rue de Belleface, impasse des Lilas, rue de la grande combe, impasse de Beaupré, allée de Beaupré, chemin du Mont, rue du Combottier, chemin de Biana, rue des deux arbres, rue Cadet, rue Saint Jean Baptiste, chemin des tartines, chemin des Epinois, chemin des Pénitents, rue du Sibélet
				BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73700	SÉEZ			0002	2 ^{ème} bureau	Foyer rural	Trèves, Les marais, zone artisanale les Clères, rue des Clères, rue des Trèves, rue de la Filature, allée des Marais, rue des Chardons, impasse des Trolles, route de Malgovert, rue des Contamines, allée du Génépy, rue des Combes, chemin des Dalles, allée des anémones, impasse des Soldanelles, hameau de Longefroy, hameau Le noyeray, hameau Le Breuil, hameau Villard Dessous, Villard dessus, Plan David, Caravin, La Provenchère, hameau du Mont, hameau Le Cottier, hameau de Saint Germain, hameau des Gautys-noyerai, hameau de la Combe, Planardin, Le Besset, Ecludet, Mollibon, rue des Gentianes
292	1	2	19	UGINE Canton n°19	73200	THÉNÉSOL	1	Salle Polyvalente	0001			
296	1	2	05	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73320	TIGNES	1	Mairie - salle de conférence	0001			
297	1	4	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	TOURNON	1	Mairie - 92 montée de la mairie	0001			
298	1	2	03	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73790	TOURS-EN-SAVOIE	1	salle polyvalente	0001			
303	1	2	19	UGINE Canton n°19	73400	UGINE	5		0001	1 ^{er} bureau (centralisateur + CENTRALISATEUR canton 19)	salle festive-Complexe sportif – 100 Avenue Ernest Pernier de la Bâthie	Avenue André Pringollet, Chemin des Cèdres, rue du Centenaire Rattach, avenue des Charmettes, rue Charrière, impasse de la Creusette, rue des Cyclamens, chemin d'Uginette, avenue Derobert, rue du Docteur Chavent, Etranger, rue Felix Chautemps, rue Isidore Berthet, avenue Jules Bianco, place de l'Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville, rue Léon Ecoffet, rue Léon Jouhaux, avenue de la Libération, chemin des Lilas, rue Louis Zenone, lieu-dit les Mottets, chemin du Moulin, rue du Nant Pugin, chemin des oiseaux rue du 11 novembre, rue Paul Proust, avenue Perrier de la Bâthie, chemin de Pierre Martine, rue de la Résistance, rue de la Savoisième, impasse du Soleil, chemin du Soleil, avenue du Stade, chemin des Tailles, rue des Thuyas, rue des Thuyas, impasse des violettes.
				UGINE – Canton n°19	73400	UGINE			0002	2 ^{ème} bureau	salle festive-Complexe sportif – 100 Avenue Ernest Pernier de la Bâthie	chemin des Acacias, allée du Crest Chereil, rue Amélie Gex, rue Ampère, avenue André Pringollet, rue Antoine Bonrel, rue de la Balme, avenue des Charmettes, avenue Commandant Bule, avenue Commandant Dubois, chemin des Crets, route d'Anney, esplanade des Fontaines, rue du Docteur Chavent, rue Ducretet, rue des Fontaines, rue Général Férié, rue Henri Dunand, avenue Jean-Marie Meunier, Place Joliot Curie, avenue Jules Bianco, hameau de l'Isle, avenue de la Libération, rue Louis Armand, hameau Montgombert, rue Pasteur, avenue Paul Girod, rue René Perrin, rue des Sablons, Place Saint Clair, rue Saint Clair, impasse de la Source, place du Val d'Arly, rue Victor Hugo, rue des Vignes
				UGINE – Canton n°19	73400	UGINE			0003	3 ^{ème} bureau	salle festive-Complexe sportif – 100 Avenue Ernest Pernier de la Bâthie	rue des Aravis, hameau Bange, rue de la Batterie, rue des Bauges, hameau Bavelin, hameau Bellecombe, hameau le Bon, hameau le Brevent, rue du Centenaire Rattach, avenue des Charmettes, hameau le Chateau, hameau le Clos, hameau le Clos-Village, rue du Cornillon, rue Cornillon, hameau le Crelet, route d'Hery, hameau la Fracharde, rue Henri Guaz, rue Isidore Berthet, avenue Jules Bianco, hameau l'Aire, hameau l'Infernet, le Nant Cruet, rue Léon Ecoffet, rue Louis Zenone, rue du Mirantin, hameau le Mollard, hameau Mont-Dessous, rue du Mont Charvin hameau Mont-Dessus, hameau la Motte, rue du 11 novembre, avenue Perrier de la Bathie, hameau Pierre Martine hameau la Plagne, chemin du Pont, rue des Prés hameau Pussiez, rue des Rochais, rue de la Résistance, hameau les Rippes, hameau le Tremblay, hameau le Villard.

Code commune	Ardt	Circ.	Code canton	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Code du bureau de Vote	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
				UGINE – Canton n°19	73400	UGINE			0004	4ème bureau	salle des fêtes d'Héry sur UGINE	territoire d'Héry sur UGINE, Héry sur UGINE Héry, Héry sur UGINE La Lierre, Héry sur UGINE La Villette, Héry sur UGINE le Châtelard, Héry sur UGINE les Annuits, Héry sur UGINE les Bourgeois, Héry sur UGINE les Frasses, Héry sur UGINE les Praz, Héry sur UGINE les Rafforts, Héry sur UGINE sur Flon
				UGINE – Canton n°19	73400	UGINE			0005	5ème bureau	salle festive-Complexe sportif – 100 Avenue Ernest Pernier de la Bâthie	rue Ambroise Croizat, chemin de Bavelin, chemin du Bon, rue des Césisiers, rue des Chamois, rue du Champ des Pierres, rue de Chantemerle, impasse des Chardonnerets, impasse des Corruas, impasse du Cottaret, chemin de Cottaret, route d'Anney, chemin de la Dent de Cons, avenue des Duca de Savoie, rue Henri Guaz, impasse Jacques Prévert, rue Jean Moulin, rue des Jonquilles, rue Léon Jouhaux, hameau Outrechaise, rue des Perce-Neige, chemin Pierre Cordier, chemin de Pierre Cordier, rue des Pierres, chemin des Pommiers, rue des Rosiers, rue du Sanctuaz, avenue de Serbie, hameau Soney, rue de la Tournette.
304	1	2	05	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73150	VAL D'ISÈRE	1	Maison Marcel Charvin- Rue de l'église	0001			
308	1	2	19	UGINE Canton n°19	73200	VENTHON	1	Mairie – 9 route de la Charrière	0001			
312	1	4	04	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	VERRENS ARVEY	1	Mairie, Salle du Conseil Municipal 22 route des Collets	0001			
317	1	2	19	UGINE Canton n°19	73270	VILLARD SUR DORON	1	salle polyvalente - 122 rue du Village	0001			
323	1	2	05	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73640	VILLAROGER	1	mairie	0001			

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-05-06-00002

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-1778
portant nomination des membres de la
commission de contrôle chargée de la régularité
des listes électorales pour la commune de
Pugny-Chatenod - arrondissement de Chambéry

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-17
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales
pour la commune de Pugny-Chatenod - arrondissement de Chambéry**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11,

Vu l'arrêt du 14 avril 2022 du Conseil d'État annulant le second tour des élections municipale qui se sont déroulées le 28 juin 2020 en vue de la désignation des conseillers municipaux de la commune de Pugny-Chatenod,

Vu l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2022-11 du 20 avril 2022 instituant la délégation spéciale pour la commune de Pugny-Chatenod,

Vu le procès-verbal du 22 avril 2022 de l'élection du président et du vice-président de la délégation spéciale,

Considérant que pour la composition de la commission de contrôle à 3 membres d'une commune de moins de 1 000 habitants, il appartient au membre n'exerçant ni la fonction de président de la délégation spéciale, ni celle de vice-président de la délégation spéciale d'exercer les fonctions de délégué titulaire représentant la délégation spéciale,

Considérant que ce membre de la délégation spéciale accepte de participer aux travaux de la commission de contrôle,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Est désigné, tant que la délégation spéciale demeure en place, membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Pugny-Chatenod, la personne dont le nom suit :

- Jean-Louis DARMET, membre de la délégation spéciale

Les autres membres sont sans changement :

- Mme Béatrice BIQUEZ née DOREY déléguée titulaire de l'administration représentant du Préfet de la Savoie
- Mme LEYBROS Eliane née PORTE déléguée suppléante de l'administration représentant du Préfet de la Savoie
- M. Jean BOUVET délégué titulaire représentant la présidente du Tribunal judiciaire
- M. BARATTO Daniel délégué suppléant représentant la présidente du Tribunal judiciaire

Article 2

La Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, Sous-préfète de l'arrondissement de Chambéry et le président de la délégation spéciale de la commune de Pugny-Chatenod sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 06/05/2022

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Signé : Juliette PART

Communes de moins de 1000 habitants – arrondissement de Chambéry									2020 – 2023
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de moins de 1000 habitants (3 membres)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal Judiciaire, membre de la commission de contrôle (suppléant)
2	73	73001	Aiguebelette-le-Lac	Mme DENIMAL Sylvie (conseillère)	M. ROZEL Guy (conseiller)	M. Philippe CLARET	M. Yves MERCIER	Mme Véronique GUICHERD	M. Nicolas LE FLEM
2	73	73004	Aillon-le-Jeune	Mme Amandine PAGET (conseillère)	M. Mathieu SCIASCIA (Conseiller)	Mme ANDREVON Emmanuelle	M. GAUCHE Philippe	Mme LABRUNE Claude	M. DUFLOT Serge
2	73	73005	Aillon-le-Vieux	Mme PETIT BARAT Magalie (conseillère)	Mme KANAREK Déborah (conseillère)	M. ROUX Gilbert	M. PETIT BARAT Mickaël	Mme PEYRE Christiane	M. LEGER Martial
2	73	73018	Arbin	M. NARDELLI Emmanuel (conseiller)	Mme BRUN Corinne (Conseillère)	M. DRAHI Jean-Claude	M. PEJOAN Charles	M. TOME Denis	M. GAVILLET Jean-Louis
2	73	73020	Arith	M. MORAND Guillaume (conseiller)		Mme Joëlle MOUCHET	M. Michel MORAND	M. Jacques LYONNAZ PERROUX	Mme Lucille TURMEAU
2	73	73021	Arvillard	Mme JEANNOLIN (née ZAMBONI) Rose-Marie (conseillère)	M. OFFREDI Florian (conseiller)	Mme DOMEIGNOZ née BRECHET Yvonne	Mme BUCH Pascale	Mme SELVA (née VINCENDON) Martine	M. DUPUIS Daniel
2	73	73022	Attignat-Oncin	Mme Catherine LENOEL (conseillère)		M. GIRARD Lucien		M. BERLIOZ Gérard	
2	73	73025	Avressieux	M. André MENUUEL (conseiller)		M. Robert GUICHERD		Mme Marie-Claire PERMEZEL	
2	73	73027	Ayn	M. Jean-Charles MARCEL (conseiller)		Mme BELLEMIN épouse DESCHAMPS Colette		Mme BELLEMIN-NOËL épouse RIVAL Martine	
2	73	73028	La Balme	M. MALOD Robert (conseiller)		M. MALOD Jean-Michel	Mme BUZIO Monique	M. GIRAUD Jean-François	M. LEVET Jean-Paul
2	73	73033	La Bauche	Mme Karine ROBERT (conseillère)		M. Franck DELPHIN		Mme GATTI Isabelle	
2	73	73036	Bellecombe-en-Bauges	M. PRICAZ Raymond (conseiller)		M. Fernand BOUVIER	M. SION Christian	M. François DUSSOLLIER	
2	73	73039	Belmont-Tramonet	M. MARTIN Pascal (conseiller)		Mme GUINET Simone épouse GENTIL-PERRET	M. PIONCHON Marcel	M. BRET-VITTOZ Michel	M. BOURBON Bernard
2	73	73041	Betton-Bettonet	M. BERTHIER François (conseiller)	M. ARELLA Giacomo (conseiller)	Mme VULLIEN Denise	M. DAL PAI Jean-Pierre	M. TRAVERSAZ Jean-Paul	
2	73	73042	Billième	M. DULLIN Benoît (conseiller)	Mme JUSTIN Emmanuelle (Conseillère)	M. RICARD René		M. BERLION Bernard	
2	73	73050	Bourdeau	Mme Chantal RYON (conseillère)		M. Bernard CHEVELARD	Mme Agnès VINCEDEAU	Mme Isabelle BILLARD	Mme Catherine CANTENS
2	73	73052	Bourget-en-Huile	Mme PALLARES-Morel Céline (conseillère)	Mme NOWOTNY Dominique (conseillère)	Mme Sabine DONJON	M. Joël MERMOZ	Mme Patricia DONJON	M. Paul DONJON
2	73	73053	Bourgneuf	Mme PLOTTIER Sylvie (conseillère)	Mme BECU Dominique (conseillère)	Mme HERON Natacha	Mme FRANCIOLI Patricia	M. GUSTIN Guy	M. LORANS Jean-Louis
2	73	73068	Chamousset	M. MEYNIAL Fabrice (conseiller)	M. CAMUS Patrick (conseiller)	Mme BERTIN Pascale	M. LAURENT Gérard	M. ROYER Claude	Mme MICHEL Henriette
2	73	73069	Chamoux-sur-Gelon	Mme Sarah PINOT (conseillère)	M. Roland BOUVET (conseiller)	Mme DURUISSEAU née TISSAY Mariéne	Mme CHEVOLEAU née ROUMEAU Miryam	Mme BLEUSE née GANDON Jacqueline	M. MAITRE Michel
2	73	73070	Champagneux	Mme Christine VALETTE (conseillère)		Mme Monique VEREL		Mme Christine DUTHOIT	
2	73	73072	Champlaurant	M. ROSSET Jean-Louis (conseiller)		Mme AFFRETTE Véronique		M. BLANCHARD Michel	
2	73	73073	Chanaz	M. Jean-François ASTORGA (conseiller)	Mme Justine PEGAZ (conseillère)	Mme MILLE Corinne		M. IMBERT Claude	
2	73	73075	La Chapelle-Blanche	Mme Monique PENICHON (conseillère)	M. Nathanaël GUAZZONI (conseiller)	Mme Dominique DROGE	M. Jean-François RUZAND	M. CHIARI Marc	M. Rodolphe SORARUFF
2	73	73076	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	M. Andrew WILDAY (conseiller)	M. Jean-Baptiste NARDOT (Conseiller)	M. REVERDY André		M. CHAPPUIS Michel	
2	73	73078	La Chapelle-Saint-Martin	Mme Christine GACHE (conseillère)		Mme DONOYER épouse DURET Fanny	Mme BOURGEON épouse ARNAUD Josette	M. SAUCAZ Henri	Mme GIROD ép BLANCHIN Pascale
2	73	73079	Châteauneuf	M. TISSOT Julien (conseiller)	Mme VILLAIN Marie (conseillère)	Mme VIGNAL ép DUISIT Floriane	Mme BOUDRINGHIN épouse FOULON Martine	M. RAFFIN Jean-Pierre	M. CARREL Henri
2	73	73081	Le Châtelard	Mme FILLIARD Christine (conseillère)	Mme GONTHIER Frédérique (conseillère)	Mme BOUVIER ép ZONDA Marie-Claire		M. TRAVERS Georges	
2	73	73082	La Chavanne	Mme SCOLARI Sarah (conseillère)		M. MILESI Alain		Mme CHAPPUIS épouse VEILLET Anne-Marie Louise	
2	73	73084	Chignin	M. CHAILLOU Bruno (conseiller)		M. ANTELLO Sylvain		M. MARRILLIET Gérard	
2	73	73090	La Compôte	Mme PERRIER Hélène (conseillère)	Mme LE BELLEC Séverine (conseillère)	M. Bernard CARRET	Mme Anne Gaëlle GACCIO	M. FRESSOZ Bruno	M. PERRIER Christian
2	73	73091	Conjux	Mme CHERMAIN Sandra (conseillère)		Mme Geneviève BOUCLIER		Mme Françoise HYVRARD	
2	73	73092	Corbel	Mme PARIS Nelly (conseillère)	M. Eric PUTOT (conseiller)	Mme Robert Nelly	M. Aimé LOPEZ	Mme Monica DELLO RUSSO	M. Jean-Michel FERTIER
2	73	73095	La Croix-de-la-Rochette	M. ODRU Alexandre (conseiller)	Mme GAYET Pauline (conseillère)	M. Emmanuel MONORY	M. Philippe POINGT	Mme MORETTI Monique	M. LESAGE Georges
2	73	73097	Curienne	M. PERROUD Norbert (conseiller)		Mme Andrée GARDIEN veuve RASTELLO		Mme Roselyne COUDURIER épouse CLARET	
2	73	73098	Les Déserts	M. COULOMME Jean-François (conseiller)		M. DUBOIS Michel		M. Paul BERTHAUD	
2	73	73099	Détrier	Mme BROHAN Elodie (conseillère)		Mme NAGEL Candice		Mme CHAPPELLET Isabelle	
2	73	73101	Doucy-en-Bauges	Mme Bénédicte DAMBUYANT (conseillère)		M. LAPLACE Maxime		M. PERRIER Jacques	
2	73	73104	Dullin	Mme Mireille GOMAS (conseillère)	M. Alain SABY (conseiller)	Mme NOIRAY Pascale	Mme Coralie BOIS	M. BRISA Gérard	M. Sylvain VEYRON
2	73	73106	Ecole	Mme DARVEY Martine ép LAVIGNE (conseillère)	M. TRAVERS Sylvain (conseiller)	Mme REY Bernadette	M. CARRET Robert	Mme BURGOD-DERRIER Patricia, épouse CARRET	M. MICHEL Serge
2	73	73107	Entremont-le-Vieux	Mme CURIALLET Laura (conseillère)		M. CLARET Jean-Paul		Mme PIN Marie-Thérèse	
2	73	73120	Fréterive	Mme DECOMBLE Aurore (conseillère)	M. MONIN Eric (conseiller)	M. CATTELA André	Mme JOGUET RECORDON Nadia	M. MAZET André	
2	73	73122	Gerbaix	M. DEMEURE Pierre (Conseiller)	Mme ANGELINO Nathalie (Conseillère)	M. Fernand MILLET	Mme ALONSO Mireille	Mme Gabrielle DESVERNES épouse BICHARD	M. Philippe DEMEURE
2	73	73133	Hauteville	M. MANIFICAT Stéphane (conseiller)		Mme Marie-Jo CHEBARDY	Mme Catherine FOURNIER	M. Jean-Marie GELLON	M. Stéphane MANIFICAT
2	73	73139	Jarsy	Mme Nadine THOMAIN-DJERIDI (conseillère)	Mme CLERC-PITHON Danielle (conseillère)	M. Denis GONTHIER	Mme Agnès FORET	Mme Emmanuelle CHAUVEL	
2	73	73140	Jongieux	M. JACQUIN Steven (Conseiller)		M. DUPASQUIER Guy		M. BARLET Didier	
2	73	73141	Laissaud	M. CHOSSINAND Louis (conseiller)		M. CHASSANDRE Bernard	Mme CHAUTEMPS Liliane	M. LAMBERT Dominique	Mme LETELLIER ép VOINOT Valérie
2	73	73145	Lépin-le-Lac	M. RICHARD Simon (conseiller)		Mme DEVILLE-CAVELLIN (SEINE) Patricia		M. MOUGENOT Silvère	
2	73	73146	Lescheraines	Mme MOUCHEL Amélie (conseillère)	Mme PIERRE DIT MERY Mathilde (conseillère)	Mme CATTIN née MOUCHET Marie-Claire	Mme VERGAIN née DELESTRE Marie-Françoise	Mme MEGOZ née CODOUREY Anna	Mme BRUN née PONCIER Agnès
2	73	73147	Loisieux	Mme MIGUET Corinne (conseillère)	M. BONASSI Stéphane (conseiller)	M. DUCRUET Gilbert	M. BERTHET Raymond	Mme REVERDY Nicole	M. REVOL Gilbert
2	73	73149	Lucey	Mme VITALLY Christine (conseillère)		Mme MARTIN Danièle		M. Michel ROUX	
2	73	73152	Marcieux	M. EYNARD-VERRAT Guy (conseiller)	Mme COUX Fabienne (conseillère)	Mme Renée Suzanne REY (née GALLAY)	Mme Charlene MISSE	M. Michel BLANCHET	M. DELEAS Paul
2	73	73156	Meyrieux-Trouet	Mme Gisèle MACHET (conseillère)	M. Eric NAVETTE (conseiller)	Mme Nicole PADEY	M. Robert PERCEVEAUX	Mme Martine DESSIER	M. Jean-Pierre LAGRANGE
2	73	73159	Les Mollettes	M. Frédéric SALOMON (conseiller)		M. Daniel CARRON		Mme Danielle CHATAIN	
2	73	73164	Montcel	M. DURAND Cyril (conseiller)		M. Gabriel MERMOZ	M. Philippe AUSSÉDAT	M. Emmanuel SIBUT	
2	73	73160	Montagnole	Mme BERNI Marie-Eve (conseillère)	Mme PILLAT Carine (conseillère)	Mme CHABORD Odile		M. BLANC Gilles	
2	73	73166	Montendry	Mme Agnès AGUETTAZ ép VALET (conseillère)		Mme DESESSART Annick		Mme COLLIN Odette	
2	73	73178	La Motte-en-Bauges	M. PAVY Laurent (conseiller)		M. Roger DALPHIN	M. Gérard GUIBOUD-RIBAUD	M. Raymond André MAZIN	M. Bernard MARTIN
2	73	73180	Motz	M. LALOY Vincent (Conseiller)		M. THEVENET Jean	M. GENOUD Jean - Jacques	M. RENDU Gérard	Mme DESSERTAZ Bernadette
2	73	73184	Nances	Mme Nathalie GIOVANNACCI (conseillère)		M. Daniel CURTAUD	M. Frédéric JAY	Mme Nathalie MAILLARD née MOREL	Mme Laëtitia CANADAS née LEMYRE
2	73	73192	Le Noyer	Mme MANOUSSAKIS Odile (conseillère)		Mme Lyne MAGNIER née ABRAHAM	M. Yves JOGUET-LAURENT	Mme Rose-Marie ASSANTE (née GAMIER)	Mme Hélène DEGRANGE (née AVELINE)
2	73	73193	Ontex	M. WIRTH Jean-Louis (conseiller)	Mme CARRIER Christiane (conseillère)	Mme SAGI Jocelyne	M. RICHIR Mickaël	Mme Sabine WIRTH	Mme CHAVRIER Manon
2	73	73200	Planaise	M. PEROT Ludovic (conseiller)	M. PERRIN Xavier (conseiller)	M. JEUNIER Jean-Baptiste	Mme Bernadette JOUTY	Mme Bernadette BRUN (née MAURICE)	M. ROSAZ Philippe
2	73	73205	Le Pontet	M. BERGER Yann (conseiller)		Mme ROSSET Marie-Thérèse		M. ROSSET Régis	
2	73	73207	Presle	Mme NOVELLA Caroline (conseillère)		M. BOUCLIER Michel		Mme MÜLLER Karine	

Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de moins de 1000 habitants (3 membres)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (suppléant)
2	73	73208	Pugny-Chatenod	M. Jean-Louis DARMET (délégation spéciale)		Mme Béatrice BIQUEZ née DOREY	Mme LEYBROS Eliane née PORTE	M. Jean BOUVET	M. BARATTO Daniel
2	73	73210	Puygros	M. GACHET Laurent (conseiller)		Mme ARIZIO Eveline		Mme GACHET Annie	M. Nicolas CHATELAIN
2	73	73214	Rochefort	M. Jean-Pierre GIROD (conseiller)		Mme Marie-Christiane DURANTET		M. Gérard BIBET	
2	73	73217	Rotherens	M. BRECHET Gérard (conseiller)		Mme DELCROIX Sandra	Mme BRECHET Corinne	Mme TURPAULT Rqia	Mme CORNE née BISCARAT Isabelle
2	73	73218	Ruffieux	Mme BURDET Patricia (conseillère)		M. DUCRUET Bernard	Mme REMONDAT Joëlle	M. BURDET André	Mme SALA Brigitte

Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de moins de 1000 habitants (3 membres)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (suppléant)
2	73	73219	Saint-Alban-de-Montbel	M. LALLEMENT Etienne (conseiller)		M. MERMET Michel		M. LORENZELLI Gilbert	
2	73	73228	Saint-Cassin	M. Cédric LOUIS (conseiller)	M. Jean-François DUBONNET (conseiller)	M. ROULET-DUBONNET Michel		M. PILLET Georges	
2	73	73229	Saint-Christophe-La-Grotte	Mme MOLLIER Cécilia (conseillère)	M. L'HERITIER Christophe (conseiller)	M. MONNIN Bernard	M. BAL-SOLLIER Maurice	M. TIRARD André	M. ZURDO Jean-Pierre
2	73	73233	Saint-Franc	Mme Aline COMBAZ (née LARGUET) (conseillère)	M. Jean-Claude ARNOLD (conseiller)	Mme JEANTET Marylène	M. CURTET Denis	Mme PICHON MARTIN Christianne	Mme DESCOTESGENON épouse BOVET Geneviève
2	73	73234	Saint-François-de-Sales	M. MAYEUR Jean-Gabriel (conseiller)	Mme Caroline FABRE (conseillère)	M. BERTIN Stéphane	M. PORRAL Michel	Mme PORRAL (ép. GROBERT) Christiane	M. BOULANGER Michel
2	73	73240	Sainte-Hélène-du-Lac	M. VUAGNOUX Philippe (conseiller)	M. FEITH Jérôme (conseiller)	M. BERTHET Jean-Louis	M. CHRISTIN Georges	Mme VULLIERME Annie	M. PACHOUD Marcel
2	73	73245	Saint-Jean-de-Chevelu	Mme PITICCO Jeanne (conseillère)		M. JANIN Jean-Luc		Mme Hélène PRAVAZ	Mme GODINEAU-CHAUMON Colette
2	73	73246	Saint-Jean-de-Couz	Mme L'HERITIER DIT GARELLAZ Sylvie (conseillère)	Mme COMBAZ Marion (conseillère)	M. GARIN Alfred	M. LORIDON Christian	Mme BRUN Gisèle	Mme VOIRON Anne
2	73	73247	Saint-Jean-de-la-Porte	M. DE GRACIA Gaëtan (conseiller)	M. LALLAU BAZIN Corentin (conseiller)	M. AURIA Clément	M. TICHADOU Robert	M. PRIERE Claude	M. PAVONE Marco
2	73	73254	Sainte-Marie-d'Alvey	Mme PERIE Christelle (conseillère)		Mme BRET Dominique		M. BORGEY Jean-François	
2	73	73265	Saint-Ours	Mme METIVIER Marie (conseillère)	M. MATHIEUX Patrick (conseiller)	M. MUGNIER André		Mme BENZIANE Hélène	
2	73	73269	Saint-Paul sur Yenne	Mme Eve GERMAIN (conseillère)	M. Daniel DAVIER (conseiller)	Mme PIN Andrée	M. PASSET Georges	Mme PERRIAND Christiane	Mme DONATI Eliane
2	73	73271	Saint-Pierre-d'Alvey	Mme MIEGE Madeleine (conseillère)		Mme DULLIN Chantal		M. MOULAS Patrick	
2	73	73273	Saint-Pierre-de-Curtille	Mme BERNADET Laurence (conseillère)	M. BIFARELLA Philippe (conseiller)	Mme PERRET Magali	M. GILABERT Cédric	M. BOCQUIN Frédéric	M. PERRET Michel
2	73	73274	Saint-Pierre-d'Entremont	M. REY Fabien (conseiller)	M. BAUDOIN Claude (conseiller)	Mme Annie PYTHON		Mme Véronique ARPIN	
2	73	73275	Saint-Pierre-de-Genebroz	Mme Sarah LUIS (conseiller)	M. Patrice Descotes-Genon (conseiller)	M. Jean-Michel JUGLARET	Mme Chantal BROTTTEL-PATIENCE née GARON-GUINAUD	M. Yannick SOURIS	Mme Nicole BOURCIER née JOULIA
2	73	73276	Saint-Pierre-de-Soucy	Mme GIRAUD Marthe (conseillère)	Mme VELTRI Nadine (conseillère)	Mme BOUVIER Anne-Marie	M. FINAS Jean-Paul	M. BARRAZ Patrick	Mme VUILLERME Agnès
2	73	73277	Sainte-Reine	Mme VIBERT Annie (conseillère)		M. MICHEL François	Mme PERRIER Françoise	M. BERTIN Pierre	M. BERTIN Paul
2	73	73281	Saint-Sulpice	M. Franck BRUNET-DUNAND (conseiller)		M. Michel GUILLAUD		M. Jean-Paul MARTIN	
2	73	73289	La Table	Mme PERRAZ Chantal (conseillère)	M. Geoffrey THOMAS (conseiller)	M. Hervé VICHERY	M. Jean-Claude MOREAU	M. MOUTARD Jacky	Mme DUCHATEAU Alice épouse COPIN
2	73	73293	Thoiry	Mme Yveline ALLELY (conseillère)	M. Alexis DACQUIN (Conseiller)	Mme Marie-Claude PACHOUD	M. Joseph CALLET	Mme Adèle MOLLARD	
2	73	73294	La Thuile	M. CAILLET Benjamin (conseiller)		M. REGOTTAZ Robert	M. MONNET Frederic	M. BATAILLE Renaud	Mme DOMENECH Noelle
2	73	73299	Traize	M. BESSON Bernadette (conseillère)	M. DUMOLLARD Philippe (conseiller)	M. VACHOD Guy	M. PILLAT Maurice	M. CLAVIER Noël	M. LAPREJOTE Alain
2	73	73301	Tréviglin	M. Eric MOREAU (conseiller)		Mme Bernadette RATAJCSZAK		M. Joseph GUICHET	
2	73	73302	La Trinité	Mme Emilie FONTENILLE (Conseillère)	Mme Aurélie BORTOT (Conseillère)	M. Gérard RENOUX	Mme VEROLLET née HYVRARD Geneviève	Mme BORTOT née VIAL Suzanne	M. FAJOU Jean-Luc
2	73	73309	Verel-de-Montbel	M. DAMOUR Didier (conseiller)		M. DUFOUR Marcel	M. BERNERD Roger	M. PHILIPPON Michel	Mme PEPIN Sylvie épouse PLANCHE
2	73	73310	Verel-Pragondran	M. RETICA Robert (conseiller)		Mme FLORIN Marie-Paule		Mme LAURENT Daniele	
2	73	73311	Le Verneil	M. Gilles HOUPEAU (conseiller)		Mme Marie-Claude BARBIER	M. Alain MARTINET	M. Patrick CHAPPELET	Mme Véronique VIGUET-CARRIN
2	73	73313	Verthemex	M. Jacques perreton (conseiller)		M. Laurent PEYSIEUX		M. Ludovic DUSSAULX	
2	73	73314	Villard-d'Héry	Mme FLAMMIER Gisèle (conseillère)		M. Alain RUBEAU	M. Alain BEURDELEY	Mme Sylviane JEANDET	M. Yvette MICALLEF
2	73	73315	Villard-Léger	M. MONIN Florent (conseiller)	M. VEROLLET Sébastien (conseiller)	M. AGUETTAZ Jean-Pierre	Mme GUCHER Marlène	Mme CATTANEO Monique	M. ROSAZ Joël
2	73	73316	Villard-Sallet	Mme Caroline GUCHER (conseillère)		M. Nicolas GUCHER	M. Pierre VALLIN	Mme Eliane VÉROLLET	
2	73	73324	Villaroux	Mme AUDER Marie-Line (conseillère)	Mme BLANCHARD Véronique (conseillère)	M. MARTIN Michel	Mme CHAMEL épouse BORIC Françoise	Mme Jacqueline VALLINO	M. CURTET Michel
2	73	73327	Vions	M. PERRILLAT Jacques (conseiller)		M. FONTAINE Christian		Mme TRANCHINO Catherine	Mme MASIN Marie-Rose

Annexe 1 – Commission de contrôle à 3 membres – arrondissement de Chambéry

Communes nouvelles (ayant une seule liste aux dernières élections municipales ou alors ayant plus d'une liste mais n'ayant pas réussi à constituer une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Chambéry										2020 – 2023	
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE nouvelle (3 membres)	date création	nombre de listes 2020	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (Titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (suppléant)
2	73	73236	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	2019	1	M. CORDIER Alain (conseiller)	M. GROS Gilbert (conseiller)	M. Christian DECULTIEUX	Mme Colette BORGEY épouse CARLET	M. André ARNOLDI	M. Luc REVEL

Communes de 1000 habitants et plus (ayant une seule liste aux dernières élections municipales ou alors ayant plus d'une liste mais n'ayant pas réussi à constituer une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Chambéry										2020 – 2023	
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de plus de 1000 habitants (3 membres)	nombre de listes 2020	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (suppléant)	
2	73	73017	Apremont	1	M. RAYNAUD Georges (conseiller)	Mme RAVIER Anne-Sophie (conseillère)	Mme Christiane BERNARD épouse PIN	M. PONCET Denis	M. Bernard FRANCONY	Mme MASSON Marie-Née (Née ALLEGRETTA)	
2	73	73030	Barby	1	Mme Catherine DEBAISIEUX (conseillère)	Cécile BEGARD (conseillère)	Monsieur Guy VERRYSEYER	Mme Alexandra FOURNIER	Mme Martine BOISSIN	Mme Bernadette PIENNE	
2	73	73064	Challes-les-Eaux	1	M. VERTHUY Jean-Michel (conseiller)	Mme GOUILLON Marie-Christine (conseillère)	Mme GRUNENWALD Ginette		M. DUISIT Charles		
2	73	73085	Chindrieux	1	M. Michel MANSO (conseiller)	Mme Michèle VERMEULEN (conseillère)	M. Jean-Michel THONET	M. Joseph RIVET	Mme Marie Christine GUILLOT ép RIVET	M. Gilbert BERLIOZ	
2	73	73096	Cruet	1	M. BLANC Daniel (conseiller)	Mme GARNIER-BOISSONNAT Geneviève (Conseillère)	M. RUGIANO Alphonse	Mme LARCHIER Elisabeth	Mme Mandrillon Danielle	Mme ORSET Joelle	
2	73	73100	Domessin	1	M. ETIENNE Christian (conseiller)	Madame MICCICHE Virginie (conseillère)	M. LABBE LAVIGNE André	M. PERRET Dominique	Mme COSTERG Chantal		
2	73	73105	Les Echelles	1	Mme DUMOULIN Marine (conseillère)		Mme GAVIOT Ingrid	Mme BRISON Jeanine	M. BERTELONE Didier	Mme FLANDINA Simone	
2	73	73128	Grésey-sur-Aix	1	Mme JALABERT Laurence (conseillère)		Mme. GILLET Colette		Mme MOREL Marie-Jeanne		
2	73	73155	Méry	1	Mme Pascale GLOUANNEC (conseillère)	M. Yvan BESSON (conseiller)	M. Stéphane CASTRUCCIO		M. Claude TORNICELLI		
2	73	73171	Montmélian	1	Mme COMPOIS Sylvie (conseillère)		M. NAJAR Gilbert		Mme DESMARTIN Annie		
2	73	73179	La Motte-Servolex	1	M. CALLEWAERT Denis (conseiller)		Mme CHARLES Jacqueline	M. Alviano BELTRAMI	M. LAFOY Claude	Mme DUCRUEZ Josette	
2	73	73243	Saint-Jean-d'Arvey	2	Mme Dominique MORAIN (conseillère)	M. Catherine ALLERA (conseillère)	M. Francis BOUYSSIERES	M. Alain CHEVRE	Mme Mugette LYS	Mme Evelyne GRANGEAT	
2	73	73249	Saint-Jeoire-Prieuré	1	Mme PRAIRE CARTIER Michèle (conseillère)	M. SAISSY François (conseiller)	M. ORTOLLAND Bernard	M. DELEGLISE Michel	Mme JACQUEMIN Sandrine	Mme MORI Mathilde	
2	73	73282	Saint-Thibaud-de-Couz	1	M. Jacky BERNARD (conseiller)	M. Esther GIMAT (conseiller)	Mme DUPRAZ Elisabeth	M. CECCHINEL Denis	M. DIZIN François	Mme VERDUN Denise	
2	73	73270	Saint-Pierre-d'Albigny	1	Mme Marie-Corinne LAUDES (conseillère)	M. Pierre MARECHAL (conseiller)	Mme Catherine GASCOIN		Mme Sylvie VELLETAZ		
2	73	73286	Serrières-en-Chautagne	1	M. TORRES-FERREIRA Kévin (conseiller)		M. TRUCHE Bernard	Mme GIRARDY Christelle née LACRAZ	M. GOYAT Jean-Michel	M. HARO Richard	
2	73	73288	Sonnaz	1	M. OGEZ Pierre (conseiller)	M. ROUSSEAU Olivier (conseiller)	M. DANGE Gérard	M. DIDIER André	M. MAUREL Olivier	Mme EXPOSITO Françoise	
2	73	73326	Vimines	1	Mme Sandrine BERLIOZ (conseillère)		M. BARTHELEMY Jacky		M. CARRAZ Jean-Paul		
2	73	73328	Viviers-du-Lac	1	M. ANDREYS Stéphane (conseiller)		Mme AMBLARD Brigitte		Mme GARDIEN Marie		
2	73	73329	Voglans	1	M. Alain GOUJON (conseiller)	Mme Floriane PALUMBO (conseillère)	M. Jean-Pierre VINCENT		Mme Denise NOIRAY-HAURE		

Annexe 1 – Commission de contrôle à 5 membres – arrondissement de Chambéry

Communes de 1000 habitants et plus (ayant plus d'une liste aux dernières élections municipales et ayant constitué une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Chambéry															2020 – 2023	
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de plus de 1000 habitants (5 membres)	nombre de listes 2020	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 1	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 2	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 3	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 4	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 5	Liste N°	Nom et Prénom du (ou des) conseiller municipal suppléant
2	73	73008	Aix-les-Bains	4	1	M. Christophe MOIROUD (conseiller)	1	Mme Claudie FRAYSSE (conseillère)	1	M. Alain MOUGNIOTTE (conseiller)	2	Mme Marina FERRARI (conseillère)	3	M. Dominique FIE (conseiller)	1	Pierre-Louis BALHAZARD (conseiller)
2	73	73029	Barberaz	3	1	M. Pascal DUPUIS (conseiller)	1	Mme Brigitte MOLLARD (conseillère)	1	M. Jacky PEROT (conseiller)	2	Mme Yvette FÉTAZ (conseillère)	3	M. Pierre MAULET (conseiller)		
2	73	73031	Bassens	2	1	M. CALLE Jean (conseiller)	1	Mme FOURNIER Marie-Françoise (conseillère)	1	M. GAJA Pierre (conseiller)	2	Mme RIGOLETTI Christine (conseillère)	2	Mme CECCON Rose-Marie (conseillère)		
2	73	73051	Le Bourget-du-Lac	3	1	M. MOMMESSIN Michel (conseiller)	1	M. AUBERT Bernard (conseiller)	1	M. LOPEZ (conseiller)	2	M. Thierry COUDURIER (conseiller)	2	M. Franck GUISSANT (conseiller)		
2	73	73043	La Biolle	2	1	M. DE SANTIS Jean-Paul (conseiller)	1	Mme MOCELLIN Claire (conseillère)	1	M. BADIN Benoit (conseiller)	2	M. PITILLI Christophe (conseiller)	2	Mme BOINON Véronique (conseillère)		
2	73	73059	Brisson-Saint-Innocent	2	1	M. DELACOURT Hervé (conseiller)	1	Mme COLAS Marie-Claire (conseillère)	1	Mme Audrey ADTE (conseillère)	2	M. CHEVLAIER René (conseiller)	2	Mme MATARIN-BESSIRON Anne-Marie (conseillère)	1	ADTE Audrey (conseillère)
2	73	73058	La Broidoire	2	1	M. BOVAGNET-PASCAL Roger (conseiller)	1	Mme LASHERME Colette (conseillère)	1	Mme JOURDAN Véronique (conseillère)	2	M. TOMPA Olivier (conseiller)	2	Mme SZPECHT Céline (conseillère)	1	BRIFFOTEUX Jean-Francois (conseiller)
2	73	73065	Chambéry	2	1	Mme PLATEAUX Claire (conseiller)	1	M. CERINO Jean-Benoît (conseiller)	1	Mme BOUROU Marianne (conseillère)	2	Mme TURNAR Alexandra (conseillère)	2	M. CHASSOT Aloïs (conseiller)		
2	73	73087	Cognin	2	1	M. VALLIER Claude (conseiller)	1	Mme VALLIN-BALAS Florence (conseillère)	1	M. GAUTIER Jean-François (conseiller)	2	M. Hafed BEJAOUI (conseiller)	2	M. PLA DIAZ Emilio (conseiller)		
2	73	73089	Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	2	1	Mme CABROL Rose-Marie (conseillère)	1	Mme COMBET Nadine (conseillère)	1	Mme TONDA-ROCH Marie-Pierre (conseillère)	2	M. PORRAZ Jean-François (conseiller)	2	Mme PLASSIARD Delphine (conseillère)		
2	73	73103	Drumettaz-Clarafond	2	1	Mme CICERO Marie-Thérèse (conseillère)	1	M. JARGOT Michel (conseiller)	1	Mme QUAY-THEVENON Flore (conseillère)	2	M. ESTIEU Philippe (conseiller)	2	M. DI GIORGIO Rudolph (conseiller)		
2	73	73137	Jacob-Bellecombette	2	1	M. Thierry DUBOIS (conseiller)	1	Mme Isabelle DAILLE-JACQUETIN (conseillère)	1	Mme Berthe-Ange LAUDET (conseillère)	2	M. Luis-Michel RODRIGUEZ (conseiller)	2	M. Antoine FATIGA (conseiller)		
2	73	73182	Mouxy	2	1	M. DALLA COSTA Julien (conseiller)	1	Mme VERMEERBERGEN Véronique (conseillère)	1	Mme DUMAZ Natacha (conseillère)	2	Mme KOEHREN Gabrielle (conseillère)	2	M. BURTIN Claude (conseiller)		
2	73	73183	Myans	2	1	M. GRIMONT Daniel (conseiller)	1	M. FELTER Serge (conseiller)	1	Mme AUBERT Christine (conseillère)	2	M. PORTAZ Jacques (conseiller)	2	Mme Catherine LEGENDRE (conseillère)		
2	73	73191	Novalaise	2	1	M. Richard EHNH (conseiller)	1	Mme MANSOZ Carine (conseillère)	1	Madame Anaïs FLEURET (conseillère)	2	M. Daniel TAIN (conseiller)	2	Madame Catherine GARDET (conseillère)		
2	73	73204	Le Pont-de-Beauvoisin	2	1	Mme BLANC-DREVETTE Bernadette (conseillère)	1	M. CASTELIN Olivier (conseiller)	1	M. MERMET-PEROZ Thierry (conseiller)	2	M. LECOCQ Pascal (conseiller)	2	M. MEDIMEGH François (conseiller)		
2	73	73213	La Ravoire	3	1	M. Jérôme FALLETTI (conseiller)	1	Mme Cécile RYBAKOWSKI (conseillère)	1	M. Xavier TROSSET (conseiller)	2	Mme CHABERT Isabelle (conseillère)	3	Mme COQUILLAUX Viviane (conseillère)		
2	73	73222	Saint-Alban-Laysse	2	1	Mme FENESTRAZ Elisabeth (conseillère)	1	M. MARREC Hervé (conseiller)	1	M. BASSET Patrick (conseiller)	2	M. Alain SAUREL (conseiller)	2	Mme BERTHET-ZOTTINO Christine (conseillère)	1 2	Lorena TROTTO (conseillère) Monique CHAPPERON (conseillère)
2	73	73225	Saint-Baldoph	2	1	Mme CHEMINAL Marie-Renée (conseillère)	1	M. NONET Jean-Luc (conseiller)	1	Mme FREON Nathalie (conseillère)	2	Mme GRUMEL Odile (conseillère)	2	M. MOLIN Ludovic (conseiller)		
2	73	73226	Saint-Béron	2	1	M. ARBRUN Yves (conseiller)	1	Mme GOBBO Yolande (conseillère)	1	Mme RAPOSO Virginie (conseillère)	2	M. BILLON Pierre (conseiller)	2	M. MORO Jean-Paul (conseiller)		
2	73	73300	Tresserve	2	1	M. CALLOUD Dominique (conseiller)	1	M. BUGNARD Philippe (conseiller)	1	Mme DE SAINT-LÉGER Sophie (conseillère)	2	Mme FIARD Marie-Christine (conseillère)	2	Mme JEGOU Bénédicte (conseillère)	1 2	HEUER Eric (conseiller) ROUSSEL Christian (conseiller)
2	73	73330	Yenne	2	1	Mme Catherine SIMOND dit DURAND (conseiller)	1	Mme Laure GUILBERT (conseiller)	1	M. Sandy LACROIX (conseiller)	2	Mme Claudine BOLLIET (conseillère)	2	M. Robert LEGRAND (conseiller)		

Annexe 1 – Commission de contrôle à 5 membres – arrondissement de Chambéry

Communes nouvelles de 1000 habitants et plus (ayant plus d'une liste aux dernières élections municipales et ayant constitué une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Chambéry																	
2020 – 2023																	
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE nouvelle (3 membres)	date création	nombre de listes 2020	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 1	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 2	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 3	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 4	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 5	Liste N°	Nom et Prénom du (ou des) conseiller municipal suppléant
2	73	73010	Entrelacs	2016	3	1	Mme MESSAGEOT Michelle (conseillère)	1	Mme BIENFAIT Monique (conseillère)	1	Mme ROUSSEAU Pascale (conseillère)	2	Mme DAGAND Laurence	2	M. PIGNIER-TRACOL Sébastien	1 2	BERLIOZ Pierre (conseiller) TOUSSAINT Frédéric (conseiller)
2	73	73263	Saint-Offenge	2015	2	1	M. TERRIER Robert (conseiller)	1	Mme CHAVANNE Claire (conseillère)	1	Mme FRANCOZ Gisèle (conseillère)	2	Mme LACOSTE Sylvaine (conseillère)	2	M. LOOS Christian (conseiller)	1 2	FRANCOZ Thierry, DELOCHE Serge, GELLOZ Béatrice (conseillers) BONVALLET Soizic (conseillère)
2	73	73151	PORTE-DE-SAVOIE	2019	2	1	M. GALLET Daniel (conseiller)	1	Mme BERARD Annie (conseillère)	1	M. VIBOUD André (conseiller)	2	M. PLAGNOL Jean-Luc (conseiller)	2	Mme BORDON Francine	2	M. GARLATTI Ghislain
2	73	73215	VALGELON-LA ROCHETTE	2019	3	1	Guillaume FOUCHER	1	Florence YSARD-JACOB	1	Gilles GLAREY	2	Jean-Claude BENGRIBA	2	Annie GONTARD		

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-05-06-00003

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-18
modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2020- 84
portant nomination des membres des
commissions de contrôle chargées de la
régularité des listes électorales dans les
communes de l'arrondissement de
Saint-Jean-de-Maurienne

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-18
modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2020- 84 portant nomination des membres des
commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu la proposition du maire de la commune de Montgilbert ;

Vu les désignations des représentants du tribunal judiciaire par la présidente du tribunal judiciaire d'Albertville ;

Considérant les vacances et changements intervenus dans les commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes sus-visées ;

Considérant qu'il convient de compléter ou modifier lesdites commissions pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de Montgilbert , les personnes dont les noms et prénoms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2

Le reste du tableau est sans changement.

Article 3

La Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne et le maire de la commune de Montgilbert sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 06/05/2022

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Signé : Juliette PART

		Communes de moins de 1000 habitants – arrondissement de Saint Jean de Maurienne						2020 – 2023	
Ardr	DE P	COD INSEE	COMMUNE de moins de 1000 habitants (3 membres)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal de Grande Instance, membre de la commission de contrôle (suppléant)
3	73	73012	Albiez-le-Jeune	M. Olivier DUQUESNOIS (conseiller)	M. Xavier GORRE (conseiller)	M. QUEZEL Thierry		M. OLIVIER André	
3	73	73013	Albiez-Montrond	M. BIZEL-BIZELLOT Cyril (conseiller)	M. MARTIN Cédric (conseiller)	M. BRUN Michel	M. VIAL Pierrick	M. DUFRENEY Jean-Charles	Mme DIDER Evelyne
3	73	73019	Argentine	Mme MEURIER Valérie (conseillère)		M. GAUTHIER Jean-Louis		Mme LYONNAZ Anne-Marie	
3	73	73023	Aussais	Mme PAYERNE-BACCARD Claudette (conseillère)	M. RATEL Hervé (conseiller municipal)	Mme COLLY Isabelle	Mme RATEL née PRUDENT Monique	M. LAVERIE Michel	Mme BERMOND née DETIENNE Juliette Eliane
3	73	73026	Avrieux	M. GUEHO Cédric (conseiller)	Mme GUIGUET Melissa (conseillère)	M. Philippe ORSO MANZONETTA		Mme Joëlle LAVILLETTE	
3	73	73040	Bessans	M. PERSONNAZ Alexis (conseiller)	M. LE BOURG Fabien (conseiller)	M. Daniel PERSONNAZ		M. Frédéric TRACQ	
3	73	73047	Bonneval-sur-Arc	M. CHARRIER Henri (conseiller)		M. ANSELMET Daniel		M. Sébastien VEILLE	
3	73	73049	Borvillaret	Mme CORDEL Françoise (conseillère)		M. D'ANGELI Dominique	M. CHEVALIER Laurent	M. BONA Jean Noël	Mme ROY Marie Noëlle
3	73	73074	La Chapelle	Mme DALLA-COSTA Josette (conseillère)		Mme COHENDET Brigitte		Mme GIRAUD Monique	
3	73	73083	Les Chavannes-en-Maurienne	M. Yves ANDRE (conseiller)	M. Cédric DARMEZIN (conseiller)	Mme DEVILLIER Stéphanie née PEPIN	M. DARMEZIN Fabrice	M. VILLEMUN Bruno	Mme CHAPPE Marine née LACOURARIE
3	73	73109	Eperle	M. AUGEM Jean-Michel (conseiller)	M. MARTINEZ Jackie (conseiller)	Mme POULAIN ROSE-MARIE	M. MELLAN ANTOINE AIME	Mme REY MARIE-MADELEINE	
3	73	73116	Fontcouverte-la Toussuire	Mme Aimie PASCHAL (conseillère)		M. Lucien FEJOZ		Mme Amélie ROUX épouse CHAPPELLAZ	
3	73	73117	Fourneaux	Mme BIBOLLET Mélanie (conseillère)		Mme ROSSO Denise		Mme URANKAR Nadia	
3	73	73119	Freney	M. GOYER Fabien (conseiller)		M. CHOMAZ Guy		M. FELTESSE Guy	
3	73	73138	Jarrier	M. JULLIARD Denis (conseiller)	Mme DURAND Marie-Hélène (conseillère)	Mme BRAU Anals		M. CHAPPELLAZ Fernand	
3	73	73138	Montgilbert	M. Hervé DAVID-TRACCAZ (conseiller)		Mme GIEZ Marguerite		Mme BUET Hélène	
3	73	73137	Montricher-Albanne	Mme PASQUIER Laure (conseillère)		M. PASQUIER Etienne		Mme VERNEY Evelyne	
3	73	73175	Montsapey	Mme MOLLIEUX Catherine (conseillère)		M. POMMIER Marcel	M. VIAL Maurice	M. BRUN Alain	M. ROBERT Christophe
3	73	73177	Montvernier	M. SZYMONIAK Romain (conseiller)		Mme DURIEUX Annick		Mme MONGELLI Corinne	
3	73	73189	Notre-Dame-du-Cruet	Mme BERNARD Isabelle (conseillère)	M. PITHOUD Christian (conseiller)	M. HERICHER Marcel	Mme LEPARC épouse PERROTIN Christine	M. COHENDET Alain	Mme TOLLANCE Adeline
3	73	73194	Orelle	M. EHLIG Christian (conseiller)	M. PERRET Thierry (conseiller)	Mme Laurence RAYMOND	M. Jean-Luc SAPEY	M. Gilles EXOFFON	Mme Marie-Agnès CHAMBEROD
3	73	73220	Saint-Alban-des-Hurtières	M. PASQUET Claude (conseiller)	M. BERGER Pierre (conseiller)	M. Daniel CRETET		M. Gérard BOURIOU	
3	73	73221	Saint-Alban-des-Villards	Mme BORDAS Annie (conseillère)		M. Patrick CARTIER-LANGE		Mme Christine MARTIN-COCHER	
3	73	73232	Saint-André	Mme BORREL Isabelle (conseillère)	M. COOL Xavier (conseiller)	Mme SRNKA Farida née ATTIA	Mme GOSETTO Marie-Christine née BLAS	Mme LERARIO Jacqueline née GILBERT	M. TEILLOT David
3	73	73234	Saint-Avre	M. LACROIX Noël (conseiller)	M. DIERNAZ Max (conseiller)	M. Joseph Marius ANDRE	Mme Claudine GUALANDRIS	M. René RAVOIRE	M. Guy GIRARD
3	73	73230	Saint-Colomban-des-Villards	M. EMIEUX Cédric (conseiller)	Mme FAVRE-TEYLAZ Valérie (conseillère)	M. EMIEUX Guy		M. EMIEUX Gilbert	
3	73	73237	Saint-Georges-des-Hurtières	Mme VELASCO Véronique (conseillère)	M. BOUVIER Daniel (conseiller)	M. Georges BUET	M. Frédéric PASCAL	Mme Audrey CODA-ZABETTA	M. Patrick PASCUAL
3	73	73242	Saint-Jean-d'Arves	Mme MICHEL Stéphanie (conseiller)		Mme VIAL Marie-Rose		M. DURAND Jean-François	
3	73	73252	Saint-Léger	Mme PIERRON Elise (conseillère)	Mme GIROUD Sylvie (conseillère)	Mme DESCHILDRE Fabienne	Mme RONQUETTE Madeleine	M. PASQUIER Yoan	M. SERVOZ Stéphane
3	73	73255	Sainte-Marie-de-Cuines	Mme BOZON-VIAILLE Françoise (conseillère)	M. BELHADDAD Abdelhamid (conseiller)	M. COLONEL BERTRAND Franck	M. BROUZE Stéphane	M. ROUGE René	Mme BORGHART Ingrid
3	73	73256	Saint-Martin-d'Arc	Mme SCARDANZAN Amandine (conseillère)		Mme BOCHU Céline	Mme PERRIN Lucie	M. MARTIN Jean-Jacques	Mme THOMASSET Monique
3	73	73258	Saint-Martin-de-la-Porte	M. GAVROY Jacques (conseiller)		Mme TRAYNARD née JACOB Marie Thérèse		M. RAVIER Séraphin	
3	73	73259	Saint-Martin-sur-la-Chambre	Mme DEMATTEIS Carole (conseillère)	Mme BONNIVARD Annie (conseillère)	M. ANDRE Claude	M. Michael FLEURETTE	M. RUCCHIONE Jean Claude	Mme MILLERET Marie Christine
3	73	73267	Saint-Pancrace	M. Richard DOMPNIER (conseiller)	Mme Noémie KURA (conseillère)	M. Jean-Pierre TRUCHET	M. Noël CHAMPIER	M. Jean-Louis RAYMOND	M. Rémy DOMPNIER
3	73	73272	Saint-Pierre-de-Belleville	M. VILLARD Dominique (conseiller)	M. BERARD Olivier (conseiller)	M. BERLIOZ Thierry	Mme FONTANE épouse VERBECK Martine	Mme BERLIOZ épouse BELLOT Christiane	
3	73	73280	Saint-Sorlin-d'Arves	M. NOVEL Yoann (conseiller)	M. BALMAIN Christophe (conseiller)	M. NOVEL Christian		M. CHARPIN André	
3	73	73307	Valmeinier	M. CHARDON Jonathan (conseiller)		M. PATRICK ALBRIEUX		M. GUILLAUME BAUDIN	
3	73	73318	Villarembert	M. TROCHET Guillaume (conseiller)	Mme Florence PEYRUT (conseillère)	M. Christophe BRUYERE	M. Christophe DAMBREVILLE	M. Frédéric DOMPNIER	Mme Amel ELKHAL
3	73	73320	Villargondran	Mme Aurore ASSIER (conseillère)	M. Gregory LAVARDA (conseiller)	M. GAULON Marcel		Mme COLLET Colette	
3	73	73322	Villard-Bourget	Mme BUISSON Alexandra (conseillère)		Mme CHARVOZ Antoinette épouse MARGUERON	M. BUISSON Thierry	M. CHARVOZ Valentin	Mme ROSSET Nicole épouse PETIT

Annexe 1 – Commission de contrôle à 3 membres – arrondissement de Saint Jean de Maurienne

Communes de 1000 habitants et plus (ayant une seule liste aux dernières élections municipales ou alors ayant plus d'une liste mais n'ayant pas réussi à constituer une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Saint Jean de Maurienne								2020 – 2023		
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de plus de 1000 habitants (3 membres)	nombre de listes 2020	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal de Grande Instance, membre de la commission de contrôle (suppléant)
3	73	73157	Modane	1	Mme Christa BALZER (conseillère)		M. TOURT Alain		M. CHOMAZ Marcel	
3	73	73007	Alton	1	Mme GUILLOT Fabienne (conseillère)	Mme PITTON Céline (conseillère)	M. ETELLIN Paul	Mme DAUDIN Claudine	M. SAINT-GERMAIN Georges	M. RATTIAIRE Gérard
3	73	73278	Saint-Rémy-de-Maurienne	1	M. Jean-Marc MARTINATO (conseiller)		Mme LO BASSO Sylvaine		M. GROS Jean	

Communes nouvelles (de moins de 1000 habitants ou alors de 1000 habitants et plus ayant une seule liste aux dernières élections municipales ou ayant plus d'une liste mais n'ayant pas réussi à constituer une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Saint Jean de Maurienne										2020 – 2023	
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE nouvelle (3 membres)	date de création	nombre de listes 2020	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal de Grande Instance, membre de la commission de contrôle (suppléant)
3	73	73235	Saint François Longchamp	2016	0	M. BELLOLI Eric (conseiller)	M. CHABERT Patrick (conseiller)	Mme FAUCHER née LESOMMER Nicole	Mme CECILLE née BLANC Mireille	M. COHENDET Maurice	M. PITHOUD Jean-Louis
3	73	73135	LA TOUR-EN-MAURIENNE	2019	1	Mme Martine POLTRON (conseillère)	Mme Elisabeth DEFUNTI (conseillère)	Mme Véronique VALET	Mme Anne-Lise POLLET	M. Pascal BOIS	M. François ANDRE
3	73	73212	VAL d'ARC	2019	1	Mme Carole MASSUTTI (conseillère)	Mme Laura PAVIET (conseillère)	Mme Denise PERNET	M. Jean FIORESE	Monsieur Joël-Patrick OUDINET	Madame Marie CHAMBEROD

Annexe 1 – Commission de contrôle à 5 membres – arrondissement de Saint Jean de Maurienne

Communes de 1000 habitants et plus (ayant plus d'une liste aux dernières élections municipales et ayant constitué une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Saint Jean de Maurienne														2020 – 2023		
Ardr	DE P	COD INSEE	COMMUNE de plus de 1000 habitants (5 membres)	bre de listes 202	List e N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 1	List e N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 2	List e N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 3	List e N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 4	List e N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 5	List e N°	Nom et Prénom du (ou des) conseiller municipal suppléant
3	73	73067	La Chambre	2	1	M. TRUCHET André (conseiller)	1	Mme BRAUN Nathalie (conseillère)	1	M. MILLERET Yannick (conseiller)	2	M. LE ROUX Yannick (conseiller)	2	Mme DIERNAZ Laurence (conseillère)		
3	73	73248	Saint-Jean-de-Maurienne	3	1	Mme Gisèle DUVERNEY-PRET (conseillère)	1	M. Dominique JACON (conseiller)	1	M. Christian FRAISSARD (conseiller)	2	M. Mario MANGANO (conseiller)	3	Mme Marie DAUCHY (conseillère)		
3	73	73250	Saint-Julien-Mont-Denis	2	1	M. Thomas BILLON-PIERRON (conseiller)	1	Mme Muriel BARD (conseillère)	1	M. Alexandre THOMAS (conseiller)	2	M. Franck LEFEVRE (conseiller)	2	Mme Corinne COLLOMBET (conseiller)		
3	73	73261	Saint-Michel-de-Maurienne	3	1	M. NORAZ Michel (conseiller)	1	M. BETEMPS Yves (conseiller)	1	Mme LACOSTE Joëlle (conseillère)	2	M. EXARTIER Jean-Pierre (conseiller)	3	M. ROSSERO Gabriel (conseiller)		
3	73	73306	Valloire	2	1	Mme MAGNIN Carine (conseillère)	1	M. GRANGE Guy (conseiller)	1	M. RAMBAUD Marie-Pierre (conseillère)	2	M. GRANGE Christian (conseiller)	2	Mme RETORNAZ Lénaïck (conseillère)		
3	73	73231	Saint-Etienne-de-Cuines	2	1	Mme COMBET-BLANC Françoise (conseillère)	1	M. PACHOUD Bernard (conseiller)	1	Mme BLANCHARD Emmanuelle (conseillère)	2	Mme LEMAIRE-LEVY Florence (conseillère)	2	Mme Aurélie GOYET (conseillère)		

Communes nouvelles de 1000 habitants et plus (ayant plus d'une liste aux dernières élections municipales et ayant constitué une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement Saint Jean de Maurienne														2020 – 2023			
Ardt	DEP	COD INSEE	COMMUNE nouvelle (3 membres)	date de création	nombre de liste 2022	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 1	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 2	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 3	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 4	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 5	Liste N°	Nom et Prénom du (ou des) conseiller municipal suppléant
3	73	73290	Val Cenis	2016	3	1	Mme GRAND Nadine (conseillère)	1	M. FAVRE Désiré (conseiller)	1	Mme GAGNIERE Sophie (conseillère)	2	Mme ARMAND Caroline (conseillère)	3	M. DINEZ Bernard (conseiller)		

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-05-02-00003

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral
relatif aux mesures de police applicables sur
l'aérodrome de Chambéry / Challes-Les-Eaux



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau de la Réglementation Générale
et des Titres

**Arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2022/ 117 modifiant l'arrêté préfectoral relatif aux
mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry/Challes-Les-Eaux**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 mai 2005 relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry/Challes-Les-Eaux ;

Vu la demande de M. Denis HYVERT, président du Centre Savoyard de Vol à Voile Alpin (CSVVA), basé sur l'aérodrome de Chambéry/Challes-Les-Eaux, reçue le 22 avril 2022 ;

Vu les avis de la directrice de la sécurité de l'aviation civile centre-est et du directeur zonal de la police aux frontières sud-est ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1er - Dans le cadre de l'organisation du cinquantenaire du CSVVA, une partie de la zone réservée (zone de sûreté) de l'aérodrome de Chambéry/Challes-Les-Eaux est déclassée provisoirement, conformément au plan transmis par le demandeur, du 14 au 22 mai 2022, pour permettre aux invités, non membres du CSVVA d'accéder au bâtiment du Telecom, sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- le périmètre de la nouvelle zone publique sera matérialisé par des barrières efficaces pour interdire tout franchissement en direction de la zone réservée. Cette interdiction sera renforcée par des panneaux : « *Zone réservée, accès interdit au public* » ;

- Des membres de l'association seront présents pour assurer l'accueil et des rubalises matérialiseront cette zone temporaire ;

- un service d'ordre, placé sous la responsabilité du demandeur, veillera à faire respecter l'ensemble de ces consignes ;

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX) ou par voie dématérialisée, par l'application "Telerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Savoie.

Article 3 – La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, le président de Grand Chambéry, le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie, la directrice de la sécurité de l'aviation civile, le directeur zonal de la police aux frontières et le Directeur des Sécurités de la préfecture de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. Denis HYVERT, président du Centre Savoyard de Vol à Voile Alpin (CSVVA) et dont copie sera adressée à la brigade de gendarmerie des transports aériens..

Chambéry, le 2 mai 2022

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice,
Signé : Nathalie TOCHON

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-05-06-00004

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral
relatifs aux mesures de police applicables sur
l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau de la Réglementation Générale
et des Titres

Arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2022/ 122 modifiant l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc du 8 novembre 2019 ;

Vu la demande de la responsable Qualité Sécurité Sûreté Environnement de l'aéroport de Chambéry Savoie en date du 5 mai 2022 ;

Vu les avis de la directrice de la sécurité de l'aviation civile centre-est et du directeur zonal de la police aux frontières sud-est ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1er - Dans le cadre des journées portes ouvertes organisées par l'aéroclub de Savoie, une partie de la zone réservée (parking Lima) de l'aérodrome de CHAMBERY SAVOIE MONT BLANC est déclassée provisoirement, conformément au plan transmis par le demandeur, du 13 mai 2022 à 16 h 00 jusqu'au 16 mai 2022 à 12 h 00 sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- le périmètre de la nouvelle zone publique sera matérialisé par des barrières efficaces pour interdire tout franchissement en direction de la zone réservée. Cette interdiction sera renforcée par des panneaux : « *Zone réservée, accès interdit au public* » ;

- l'accès du public se fera par le portail privatif de l'aéroclub ;

- à l'issue de l'évènement, une ronde de sûreté sera effectuée pour le reclassement du parking Lima en côté piste ;

- un service d'ordre, placé sous la responsabilité du demandeur, veillera à faire respecter l'ensemble de ces consignes ;

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX) ou par voie dématérialisée, par l'application "Telerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Savoie.

Article 3 – La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, les maires de Voglans, La Motte Servolex, Viviers du Lac et Le Bourget du Lac, le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie, la directrice de la sécurité de l'aviation civile, le directeur zonal de la police aux frontières et le Directeur des Sécurités de la préfecture de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont copie sera adressée à Mme Mylène LEULY, directrice de l'aérodrome de Chambéry/Aix les Bains et à la brigade de gendarmerie des transports aériens..

Chambéry, le 6 mai 2022

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice,
Signée : Nathalie TOCHON

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-05-06-00006

Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté
du 14 février 2018 modifié autorisant M.
Emmanuel RENARD à exploiter un établissement
chargé d'animer les stages de sensibilisation à la
sécurité routière dénommé PREVENTION
ROUTIERE FORMATION



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau de la Réglementation Générale
et des Titres

Arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2022/ 124 portant abrogation de l'arrêté du 14 février 2018 modifié autorisant M. Emmanuel RENARD à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé PREVENTION ROUTIERE FORMATION

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 213-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2018 modifié autorisant M. Emmanuel RENARD à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé PREVENTION ROUTIERE FORMATION et situé à 75009 PARIS – 33 rue de Mogador ;

VU le courrier reçu le 25 mars 2022 par lequel l'organisme informe de la démission de M. Emmanuel RENARD, remplacé par M. Vincent DOYET, et le dossier annexé ;

Considérant ainsi que l'agrément n° R 13 073 0005 0 délivré à M. Emmanuel RENARD en tant qu'exploitant d'un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé PREVENTION ROUTIERE FORMATION doit lui être retiré ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1er - L'agrément n° R 13 073 0005 0 délivré à M. Emmanuel RENARD pour exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé PREVENTION ROUTIERE FORMATION et situé à 75009 PARIS – 33 rue de Mogador, est retiré

L'arrêté préfectoral du 14 février 2018 modifié relatif à l'agrément n° R 13 073 0005 0 délivré à M. Emmanuel RENARD pour exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, et situé à PARIS 9^e, 33 rue de Mogador, est abrogé.

Article 2 - Le présent arrêté devra faire l'objet d'un affichage sur la porte d'entrée principale de l'établissement.

Article 3 - La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service concerné.

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX) ou par voie dématérialisée, par l'application "Telerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Savoie.

Article 5 – La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Chambéry, le 6 mai 2022

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice,
Signée : Nathalie TOCHON

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-05-05-00002

Arrêté préfectoral portant agrément d'un
organisme de formation habilité à dispenser la
formation initiale et continue des conducteurs
de VTC



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau de la Réglementation Générale
et des Titres

Arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2022/ 120 portant agrément d'un organisme de formation habilité à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de VTC

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code des transports, notamment ses articles R 3120-8-2 et R 3120-9 ;

VU le code du travail, notamment ses articles L 6351-1 à L 6355-24 et R 6316-1 ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxis et des conducteurs de voitures de transport avec chauffeur ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voitures de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;

VU la demande de M. Jean-Rémi GOURDON, président de la SAS 8-C en vue d'obtenir l'agrément d'un organisme de formation habilité à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de VTC ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1er – La SAS 8-C - N° Siren 804 264 018, représentée par son président M. Jean-Rémi GOURDON, est autorisée à exploiter, sous le n° **22-002**, un organisme de formation habilité à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de VTC.

M. Jean-Rémi GOURDON est désigné en qualité de responsable pédagogique.

Article 2 – Cet agrément est délivré pour une durée de **cinq ans à compter de sa notification**.
Sur demande de l'exploitant, présentée trois mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

Article 3 - Les formations seront dispensées 25 avenue du lac du Bourget – 73370 LE BOURGET DU LAC.

Ces locaux devront être conformes aux règles générales d'hygiène et de sécurité. Ils devront être équipés des outils pédagogiques adaptés aux enseignements dispensés.

Article 4 – Pour chaque matière, seules les personnes désignées dans le dossier et disposant des qualifications ou diplômes requis conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 11 août 2017 pourront dispenser les formations initiale et continue des conducteurs de VTC.

Article 5 – Le véhicule utilisé pour les formations des conducteurs de VTC et respectant les exigences de dimensions, de puissance et de nombre de portières définies par l'arrêté du 26 mars 2015 relatif aux caractéristiques des voitures de transport avec chauffeur est :

- le véhicule FORD MONDEO immatriculé FH-840-QL

Article 6 – Le titulaire de l'agrément est tenu d'informer le préfet de tout changement dans les indications du dossier déposé pour l'obtention du présent agrément.

Article 7 – Le titulaire de l'agrément est tenu :

- d'afficher dans les locaux, de manière visible, le numéro d'agrément et le programme des formations ;
- de faire figurer le numéro d'agrément sur toute correspondance et tout document commercial de l'organisme de formation ;
- d'informer le public sur les prix dans les conditions prévues par l'article 113-3 du code de la consommation et ses textes d'application.

Article 8 – Le titulaire de l'agrément est tenu d'adresser à la préfecture un rapport annuel sur l'activité de son organisme de formation en mentionnant :

- le nombre de personnes ayant suivi les formations préparatoires à l'examen et les taux de réussite obtenues aux examens d'accès à la profession de conducteur de VTC ;
- le nombre et l'identité des conducteurs de VTC ayant suivi la formation continue.

Article 9 – Le préfet peut suspendre pour une durée maximale de six mois ou retirer l'agrément lorsque l'une des conditions auxquelles sa délivrance est subordonnée cesse d'être remplie.

Article 10 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification à M. Jean-Rémi GOURDON et de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie, auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX), ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr.

Article 11 – La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifiée à M. Jean-Rémi GOURDON, SAS 8-C, 25 avenue du lac du Bourget – 73370 LE BOURGET DU LAC.

Chambéry, le 5 mai 2022

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice,
Signé : Nathalie TOCHON

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-05-05-00003

Arrêté préfectoral portant agrément d'un organisme de formation habilité à dispenser la formation initiale, continue et la formation à la mobilité des conducteurs de taxi



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau de la Réglementation Générale
et des Titres

Arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2022/ 119 portant agrément d'un organisme de formation habilité à dispenser la formation initiale, continue et la formation à la mobilité des conducteurs de taxi

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code des transports, notamment ses articles R 3120-8-2 et R 3120-9 ;

VU le code du travail, notamment ses articles L 6351-1 à L 6355-24 et R 6316-1 ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxis et des conducteurs de voitures de transport avec chauffeur ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voitures de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;

VU la demande de M. Jean-Rémi GOURDON, président de la SAS 8-C en vue d'obtenir l'agrément d'un organisme de formation habilité à dispenser la formation initiale, continue et la formation à la mobilité des conducteurs de taxi ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1er – La SAS 8-C - N° Siren 804 264 018, représentée par son président M. Jean-Rémi GOURDON, est autorisée à exploiter, sous le n° **22-001**, un organisme de formation habilité à dispenser la formation initiale, continue et la formation à la mobilité des conducteurs de taxi.

M. Jean-Rémi GOURDON est désigné en qualité de responsable pédagogique.

Article 2 – Cet agrément est délivré pour une durée de **cinq ans à compter de sa notification**. Sur demande de l'exploitant, présentée trois mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

Article 3 - Les formations seront dispensées 25 avenue du lac du Bourget – 73370 LE BOURGET DU LAC.

Ces locaux devront être conformes aux règles générales d'hygiène et de sécurité. Ils devront être équipés des outils pédagogiques adaptés aux enseignements dispensés.

Article 4 – Pour chaque matière, seules les personnes désignées dans le dossier et disposant des qualifications ou diplômes requis conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 11 août 2017 pourront dispenser les formations initiale, continue et la formation à la mobilité des conducteurs de taxi.

Article 5 – Le véhicule équipé, utilisé pour l'enseignement de la conduite est :

- le véhicule FORD MONDEO immatriculé FH-840-QL

Article 6 – Le titulaire de l'agrément est tenu d'informer le préfet de tout changement dans les indications du dossier déposé pour l'obtention du présent agrément.

Article 7 – Le titulaire de l'agrément est tenu :

- d'afficher dans les locaux, de manière visible, le numéro d'agrément et le programme des formations ;
- de faire figurer le numéro d'agrément sur toute correspondance et tout document commercial de l'organisme de formation ;
- d'informer le public sur les prix dans les conditions prévues par l'article 113-3 du code de la consommation et ses textes d'application.

Article 8 – Le titulaire de l'agrément est tenu d'adresser à la préfecture un rapport annuel sur l'activité de son organisme de formation en mentionnant :

- le nombre de personnes ayant suivi les formations préparatoires à l'examen et les taux de réussite obtenues aux examens d'accès à la profession de conducteur de taxi ;
- le nombre et l'identité des conducteurs de taxi ayant suivi la formation continue.

Article 9 – Le préfet peut suspendre pour une durée maximale de six mois ou retirer l'agrément lorsque l'une des conditions auxquelles sa délivrance est subordonnée cesse d'être remplie.

Article 10 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification à M. Jean-Rémi GOURDON et de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie, auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX), ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr.

Article 11 – La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifiée à M. Jean-Rémi GOURDON, SAS 8-C, 25 avenue du lac du Bourget – 73370 LE BOURGET DU LAC.

Chambéry, le 5 mai 2022

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice,
Signé : Nathalie TOCHON

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-05-04-00001

Arrêté préfectoral portant classement en
catégorie I de l'office de tourisme de
Peisey-Vallandry



Bureau de la réglementation générale et des titres

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCL/BRGT/A2022- 118
PORTANT CLASSEMENT EN CATÉGORIE I DE L'OFFICE DE TOURISME
DE PEISEY-VALLANDRY**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code du tourisme, et notamment ses articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

VU la délibération du conseil syndical du SIVOM Landry Peisey-Nancroix du 4 janvier 2022 sollicitant le classement de l'office de tourisme de Peisey-Vallandry en catégorie I, le dossier annexé et les pièces complémentaires fournies ;

CONSIDERANT que la demande de classement en catégorie I de l'office de tourisme de Peisey-Vallandry est conforme aux textes susvisés ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1 : L'office de tourisme de Peisey-Vallandry est classé en catégorie I.

Le présent classement est prononcé pour une durée de cinq ans à compter du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Savoie à l'adresse suivante : 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX, ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, le sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville, le président du conseil syndical du SIVOM Landry Peisey-Nancroix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chambéry, le **04 MAI 2022**

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice

Nathalie TOCHON

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-05-06-00005

Arrêté préfectoral portant retrait de l'agrément
de Mme Christine MORIN - SARL
CHRIS'CONDUITE AUTO-ECOLE à 73170 YENNE



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau de la Réglementation Générale
et des Titres

**Arrêté Préfectoral n° DCL/BRGT/A2022/ 123 portant retrait de l'agrément de
Mme Christine MORIN – SARL CHRIS'CONDUITE AUTO-ECOLE à 73170 YENNE**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 213-5 et R.213-5 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2019 autorisant Mme Christine MORIN à exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « **CHRIS'CONDUITE AUTO-ECOLE** », et situé 15 rue Antoine Laurent à 73170 YENNE ;

Vu le courrier reçu par mail le 4 mai 2022 par lequel Mme Christine MORIN informe de la fermeture de l'établissement susvisé et demande le retrait de son agrément ;

Considérant qu'en application des textes susvisés, Mme Christine MORIN a été autorisée à exploiter, sous le numéro E 19 073 0004 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « **CHRIS'CONDUITE AUTO-ECOLE** », et situé 15 rue Antoine Laurent à 73170 YENNE, par arrêté préfectoral du 3 juillet 2019 ;

Considérant le courrier reçu le 4 mai 2022 par lequel l'intéressée demande à ce que l'agrément de son établissement de Yenne lui soit retiré ;

Considérant qu'ainsi l'agrément n° E 19 073 0004 0 délivré à Mme Christine MORIN doit lui être retiré ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 – L'agrément n° E 19 073 0004 0 délivré à Mme Christine MORIN pour exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, situé à YENNE, 15 rue Antoine Laurent, sous la dénomination CHRIS'CONDUITE AUTO-ECOLE, est retiré.

L'arrêté préfectoral du 3 juillet 2019 autorisant Mme Christine MORIN à exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé CHRIS'CONDUITE AUTO-ECOLE, et situé 15 rue Antoine Laurent à 73170 YENNE est abrogé.

Article 2 – La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service concerné.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX) ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs et dont un exemplaire sera adressé à Mme Christine MORIN.

Chambéry, le 6 mai 2022

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice,
Signée : Nathalie TOCHON

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-04-07-00004

Avis de la Commission Nationale
d'Aménagement Commercial du 7 avril 2022 -
Création d'un ensemble commercial sur la
commune de Drumettaz-Clarafond et tableau
récapitulatif des caractéristiques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

AVIS

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU** le code de commerce ;
- VU** la demande de permis de construire déposée le 30 mars 2021 à la mairie de Drumettaz-Clarafond, sous le n° PC 073 103 21 C 1009 ;
- VU** le recours présenté par la société « DISTRIBUTION CASINO FRANCE », enregistré le 20 décembre 2021, sous le n° P 03761 73 21 RT01 ;
- dirigé contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial de Savoie du 17 novembre 2021, concernant le projet, porté par la SNC « LIDL » et la SCI « DRUM'IMMO », d'extension de 2 751 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial, à Drumettaz-Clarafond, portant sa surface de vente totale à 4 339 m², par :
- création d'un supermarché à l enseigne « LIDL » d'une surface de vente de 1 400 m² ;
 - création de quatre cellules commerciales, dont une cellule alimentaire (376 m²), et trois cellules non alimentaires, spécialisées dans l'équipement de la maison et/ou de la personne (322 m² ; 354 m² ; 301 m²),
- aux côtés d'un linéaire commercial accueillant 9 cellules commerciales de secteur 1 et 2, d'une surface de vente totale de 1 588 m² ;
- VU** l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 5 avril 2022 ;
- VU** l'avis du ministre chargé du commerce en date du 21 mars 2022 ;

Après avoir entendu :

M. Emmanuel MARC, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

Me Marion GIRARD-MARGERIDON, avocate ;

Mme Marie-Thérèse SALOMON, adjointe au maire de Drumettaz-Clarafond ;

M. Jacques WOLFF, gérant de la SCI « DRUM'IMMO » ;

M. Marc BIENAIME, responsable immobilier, SNC « LIDL » ;

Me David BOZZI, avocat ;

M. Alban GALLAND, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 7 avril 2022 ;

- CONSIDÉRANT** que le projet s'implantera 80, avenue du Golf, à environ 1,4 km, et 3 min de trajet-voiture, à l'ouest du centre-ville de la commune de Drumettaz-Clarafond ; soit à environ 4 km et 8 min de trajet-voiture, au sud du centre-ville de la commune d'Aix-les-Bains, via la RD 991 qui dessert ce dernier ainsi que le site du projet ; que le projet sera situé en zone urbaine, situé à proximité de logements ;
- CONSIDÉRANT** que l'enseigne « LIDL » est déjà présente sur le site du projet, au sein du linéaire commercial (759 m²) ; qu'elle prévoit de se déplacer sur le site du projet ; qu'ainsi la surface de vente qu'elle exploite sera étendue par la réalisation de l'opération ; que la cellule délaissée par l'enseigne « LIDL » devrait être reprise par l'enseigne « BIOCOOP » ; que par ailleurs, un cuisiniste est présent au sein du bâtiment commercial et artisanal qui sera démoli dans le cadre du projet ; que ce dernier s'est déclaré intéressé par le fait de s'installer au sein d'une des moyennes surfaces du futur bâtiment de trois niveaux qui accueillera le supermarché « LIDL » ;
- CONSIDÉRANT** que le projet est compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale Métropole Savoie qui identifie l'ensemble commercial concerné comme pôle structurant ;
- CONSIDÉRANT** que la zone de chalandise et la commune de Drumettaz-Clarafond ont connu une forte progression démographique, de respectivement +14,6 % et + 24,3 %, au cours de la période 2009-2019 ;
- CONSIDÉRANT** que le projet sera correctement desservi par tous les modes de transport en s'implantant sur un axe structurant (RD 991) ; que les liaisons douces seront en revanche permises de façon sécurisée depuis le centre-ville de la commune d'implantation ; que l'extension de l'ensemble commercial participera au confortement de l'offre commerciale d'un pôle structurant du territoire ; que la vacance commerciale des centralités de l'environnement proche reste limitée sur les communes d'Aix-les-Bains, Drumettaz-Clarafond et Viviers-du-Lac ;
- CONSIDÉRANT** que le site d'implantation du projet bénéficie d'une desserte en transports en commun régulière ; que des arrêts de bus sont situés à 100 et 400 ; que ces arrêts sont desservis par trois lignes de bus principales (1, 2, DIM) qui offrent une fréquence de passage d'environ un à deux bus par heure dans chaque sens de circulation ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est estimé que l'augmentation du trafic routier sera de l'ordre de 10 % aux abords du projet (+189 véhicules supplémentaires en heure de pointe ; et + 1 579 véhicules supplémentaires par jour) ;
- CONSIDÉRANT** que le futur bâtiment respectera la RT 2012 ; que l'isolation prévue permettra un gain de 47,4 % sur la consommation d'énergie primaire (CEP), et de 29,9 % sur les besoins bioclimatiques (Bbio) ; qu'une gestion technique du bâtiment (GTB) et une pompe à chaleur seront installés ; qu'une surface de 800 m² de panneaux photovoltaïques sera mise en place sur la toiture du futur bâtiment ; que les panneaux seront orientés vers le sud limitant ainsi les nuisances visuelles pour l'immeuble d'habitation situé à l'arrière du futur bâtiment ;
- CONSIDÉRANT** que le parc de stationnement sera composé de places perméables et imperméables, pour un total de 297 places (dont 45 perméables en enrobé drainant, 8 réservées aux véhicules électriques et 25 pré-équipées de bornes de recharge électrique) ; que des espaces verts seront créés en bordure ; que le projet semble avoir optimisé l'usage l'emprise foncière considérée
- CONSIDÉRANT** que le projet consiste en la démolition totale des bâtiments existants afin d'y construire le futur bâtiment de trois niveaux ; que l'insertion paysagère et architecturale de l'ensemble a été travaillée et se distingue des standards architecturaux de la grande distribution ; qu'ainsi, le corps principal des façades sera agrémenté de panneaux de bois de teinte gris foncé, et présentera également des murs rideaux, ainsi qu'un revêtement de teinte gris clair au niveau du dernier étage ; que la façade sera majoritairement vitrée (murs rideaux) maximisant ainsi l'apport de lumière naturelle ; qu'au surplus, le porteur de projet a indiqué au cours de la séance de la CNAC qu'il traitera la façade latérale du magasin et qu'il habillera un angle du bâtiment en bois ; que sur le site du bâtiment projeté, il existe des espaces non artificialisés sur une surface de 2 353 m² ; qu'il s'agit d'espaces enherbés, et du jardin de la maison d'habitation qui sera démolie ; que 774 m² d'espaces verts seront créés sur le site du projet ; que l'opération prévoit enfin la plantation de 43 arbres de haute tige après abattement de 20 arbres existants et la conservation de 2 arbres ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi le projet répond aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce.

EN CONSEQUENCE :

- rejette le recours susvisé ;
- émet un avis favorable au projet porté par la SNC « LIDL » et la SCI « DRUM'IMMO », d'extension de 2 751 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial, à Drumettaz-Clarafond (Savoie), portant sa surface de vente totale à 4 339 m², par :
 - o création d'un supermarché à l enseigne « LIDL » d'une surface de vente de 1 400 m²,
 - o création de quatre cellules commerciales, dont une cellule alimentaire (376 m²), et trois cellules non alimentaires, spécialisées dans l'équipement de la maison et/ou de la personne (322 m² ; 354 m² ; 301 m²),
aux côtés d'un linéaire commercial accueillant 9 cellules commerciales de secteur 1 et 2, d'une surface de vente totale de 1 588 m².

Votes favorables : 8
Vote défavorable : 1
Abstention : 0

La Présidente de la Commission
nationale d'aménagement commercial,

Signé: Anne BLANC

TABLEAU RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DU PROJET
JOINT A L'AVIS DE LA CNAC¹ N° P 03761 73 21 RT01 ;
DU 07/04/2022

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT EQUIPEMENT COMMERCIAL

(a à e du 3° de l'article R. 752-44-3 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m ²)		20 566 m ²		
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R. 752-6)		Distinguer l'emprise du linéaire commercial, de l'emprise du futur bâtiment		
		Les données qui suivent sont indiquées en tenant compte de l'unité foncière de l'ensemble commercial tel que projeté par le projet d'extension et non de création		
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)	Avant projet	Nombre de A		
		Nombre de S		
		Nombre de A/S	5	
	Après projet	Nombre de A		
		Nombre de S		
		Nombre de A/S	3	
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m ²)	774 m ² (données pour le site du futur bâtiment)		
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m ²)			
	Autres surfaces non imperméabilisées : m ² et matériaux / procédés utilisés			
Energies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m ² et localisation	,800 m ² en toiture du futur bâtiment		
	Eoliennes (nombre et localisation)			
	Autres procédés (m ² / nombre et localisation) et observations éventuelles :			
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision	Bâtiment construit sur 3 niveaux			
	Surpassement des exigences de la RT 2012			
	Gestion technique du bâtiment et pompe à chaleur			
	Limitation des nuisances visuelles pour les habitations par l'orientation des panneaux photovoltaïques vers le sud			
	Panneaux de bois gris foncé, gris clair et mur rideaux ; habillage de l'angle en bois et traitement de la façade latérale du magasin qui ne l'était pas avant examen en séance de la part de la CNAC			
	création de 113 places de stationnement imperméables supplémentaires et de 45 places perméables (en enrobé drainant) ; 8 places réservées aux véhicules électriques et 25 places pré-équipées de bornes de recharge électrique			

¹ Rayer la mention inutile et compléter avec le numéro et la date de l'avis ou de la décision.

POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX

(a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752- 6) Et Secteurs d'activité (cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant projet	Surface de vente (SV) totale		1 588 m ²				
		Magasins de SV ≥300 m ²	Nombre		1			
			SV/magasin ²		759			
			Secteur (1 ou 2)		1			
Capacité de stationnement (cf. g du 1° du I de l'article R.752- 6)	Après projet	Surface de vente (SV) totale		4 339 m ²				
		Magasins de SV ≥300 m ²	Nombre		6			
			SV/magasin ³		Cf.		tableau	annexé
			Secteur (1 ou 2)					
Avant projet	Nombre de places	Total		184				
		Electriques/hybrides		0				
		Co-voiturage		0				
		Auto-partage		0				
		Perméables		0				
	Après projet	Nombre de places	Total		342			
			Electriques/hybrides		8 + 25			
			Co-voiturage		0			
			Auto-partage		0			
			Perméables		45			

POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE »)

(2° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Nombre de pistes de ravitaillement	Avant projet		
	Après projet		
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m ²)	Avant projet		
	Après projet		

² Si plus de 5 magasins d'une surface de vente (SV) ≥ 300 m², ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :

- rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;
- listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente ≥ 300 m² sous la mention « détail des XX magasins d'une SV ≥ 300 m² ».

³ Cf. (2)

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-04-07-00003

Avis de la Commission Nationale
d'Aménagement Commercial du 7 avril 2022 -
Extension d'un hypermarché à l'enseigne SUPER
U à la Ravoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

AVIS

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU** le code de commerce ;
- VU** la demande de permis de construire n° 073 211 32 1G 1017 enregistrée le 15 juin 2021 par la mairie de La Ravoire ;
- VU** le recours exercé par la société « CARREFOUR HYPERMARCHÉ » enregistré le 24 décembre 2021 sous le n° P 03782 73 21R01; et le recours exercé par la SNC « LIDL » enregistré le 24 décembre 2021 sous le n° P 03782 73 21R02 ;

dirigés contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial de la Savoie du 17 novembre 2021, concernant le projet présenté par la société « SUPER GRANIER » et portant sur l'extension de 990 m² de la surface de vente d'un hypermarché à l enseigne « SUPER U » passant de 4 000 m² à 4 990 m² et extension de 29 m² de l'emprise au sol affectée au retrait des marchandises du point permanent de retrait existant de 4 pistes passant de 248 m² à 277 m², à La Ravoire ;

- VU** l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 5 avril 2022 ;
- VU** l'avis du ministre chargé du commerce en date du 21 mars 2022 ;

Après avoir entendu :

M. Emmanuel MARC, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

Me Philippe JOURDAN, avocat ;

M. Grégory BASIN, adjoint au maire de La Ravoire ;

M. Eric GEOFFROY, président de la société « SUPER GRANIER » ;

M. Jean-Marie FAVRE, architecte ;

Me Céline CAMUS, avocate ;

M. Alban GALLAND, commissaire du Gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 7 avril 2022 ;

- CONSIDERANT** que le projet prévoit l'extension d'un hypermarché situé avenue du Pré Renaud, à 0,9 km du centre bourg de La Ravoire et à 4,8 km du centre-ville de Chambéry ;
- CONSIDERANT** que la population de la zone de chalandise et de la commune d'implantation est en hausse (+12% et +14,4% sur la période 2008/2018) ; que de nombreux programmes de constructions de logements sont en cours ; que le projet est compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale Métropole Savoie ;
- CONSIDERANT** que des travaux permettant d'améliorer la consommation énergétique du bâtiment existant ont été effectués en 2015 (LEDs, meubles froids performants, chauffage par rooftop etc.) ; que l'extension respectera la RT 2012 ; que dans le cadre du projet, 1 330 m² de panneaux photovoltaïques seront installés en ombrières sur le dernier niveau de parking et que la toiture de l'extension sera végétalisée sur 1 220 m² ;
- CONSIDERANT** que toutefois, l'étude d'impact transmise par le pétitionnaire ne permet pas d'apprécier l'impact du projet sur la commune limitrophe de Chambéry alors que cette commune est signataire d'une Opération de Revitalisation du Territoire et a bénéficié d'une subvention au titre du Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce en décembre 2018 ;
- CONSIDERANT** que le projet prévoit une extension limitée du bâtiment mais qu'aucune amélioration de l'existant n'est proposée alors un traitement esthétique de toutes les façades du bâtiment existant aurait pu être envisagé dans le cadre du projet afin de proposer une meilleure insertion architecturale ;
- CONSIDERANT** que le site accueille actuellement peu d'espaces verts de pleine-terre (371 m²) et que le projet n'en prévoit qu'une augmentation limitée (+ 687 m²) ; que les espaces végétaux autour du parking (parking en silo et bordure de parcelle) pourraient être significativement augmentés offrant ainsi une meilleure insertion paysagère du site ;
- CONSIDERANT** que les efforts en termes de désimperméabilisation du site restent limités notamment en ce qui concerne les places de stationnement aménagées à l'extérieur du parking en silo ;
- CONSIDERANT** qu'ainsi le projet ne répond pas assez aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du code de commerce ;

EN CONSEQUENCE :

- admet les recours susvisés ;
- émet un avis défavorable au projet présenté par la SAS « SUPER GRANIER » avec la faculté de saisir directement la Commission nationale conformément aux dispositions de l'article L. 752-21 du code du commerce.

Vote favorable : 0
Votes défavorables : 9
Abstention : 0

La Présidente de la Commission
nationale d'aménagement commercial,

Signé : Anne BLANC

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-05-02-00002

PREF73-I-E22050311260



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Bureau de la sécurité routière,
de la police des réseaux routiers
et du droit à conduire

**Arrêté préfectoral n° 22-05-04
portant dérogation de circulation dans le tunnel du Fréjus
pour un véhicule classé catégorie Euro 2**

**Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU** l'arrêté préfectoral fixant le règlement de circulation du tunnel du Fréjus du 29 juin 2020 et notamment son article 3.1.j ;
- VU** la demande de dérogation du 28 avril 2022 présentée par la société KE-STAR S.r.l dont le siège social est situé Via Salceto, 87-53036 Poggibonsi (SI) en vue d'être autorisée à faire circuler dans le tunnel du Fréjus le véhicule mentionné à l'article 1^{er} dont les émissions polluantes sont de catégorie Euro 2 ;
- VU** l'arrêté préfectoral de la préfecture de Turin N° 0077784 du 2 mai 2022 ;
- SUR** proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le véhicule de marque RENAULT immatriculé ci-après et classé Euro 2 :

- BW510VD

est autorisé, à titre dérogatoire, à emprunter sous escorte du groupement d'exploitation du Fréjus (GEF) le tunnel routier du Fréjus :

- le 4 mai 2022 – sens Italie-France
- le 9 mai 2022 – sens France-Italie

Article 2

La sous-préfète, directrice de cabinet, le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne et le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet de Turin, au Groupement d'Exploitation du Fréjus, et à la Société.

Chambéry, le

Le Préfet,

02 MAI 2022

Pour le Préfet et par délégation
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet


Alexandra CHAMOUX

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-05-05-00004

PREF73-I-E22050516040



Bureau de la sécurité routière,
de la police des réseaux routiers
et du droit à conduire

**Arrêté préfectoral n° 22-04-03
Autoroute A43 Maurienne
portant sur les travaux de fauchage entre les PR 127 et PR 182 en sens 1 et 2**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code de la route et notamment son article R 411-25 ;
- VU** le code de la voirie routière ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;
- VU** l'arrêté préfectoral permanent d'exploitation sous chantier du 27 avril 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 juin 2019 portant réglementation de la police de la circulation sur l'autoroute A43 de la Maurienne ;
- VU** la demande présentée par la société SFTRF auprès de la préfecture de la Savoie le 13 avril 2022 ;
- VU** l'avis favorable du groupement de la gendarmerie nationale du 13 avril 2022 ;
- VU** l'avis favorable de la mission de contrôle technique des concessions d'autoroutes du 14 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT que pour permettre la réalisation des travaux de fauchage entre les PR 127 et PR 182 en sens 1 et 2, il convient de réglementer la circulation de jour comme de nuit.

SUR proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Pour permettre la réalisation de travaux de fauchage des dépendances entre les PR 127 et 182, la circulation sera temporairement réglementée de la manière suivante :

Dans chaque sens de circulation, la voie lente sera condamnée au fur et à mesure de l'avancement du chantier. La longueur du balisage n'excédera pas 10 kms.

Les travaux seront réalisés sur 2 périodes prévisionnelles à savoir :

- Passe de sécurité entre le **lundi 30 mai 2022 et le vendredi 8 juillet 2022.**
- Passe totale entre le **lundi 22 août 2022 et le vendredi 21 octobre 2022.**

Article 2

Compte tenu des impératifs de balisage la société SFTRF pourra également déroger aux règles d'inter distances entre chantier en les réduisant à 0 km pour permettre notamment l'exécution d'autres chantiers d'entretien courant ou programmé ou de réparation.

La SFTRF peut déroger aux règles de l'arrêté permanent et maintenir les travaux ainsi que les balisages pendant les jours dits hors chantier.

Article 3

La signalisation temporaire rendue nécessaire par la présence du chantier sera conforme à la circulaire 96-14 du 6 février 1996 et à l'arrêté du 11 novembre 98 et à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1 huitième partie.

La signalisation de nuit sera renforcée et éclairée conformément aux dispositions de l'article n°129 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1 huitième partie.

Article 4

Communication vers les usagers.

Le PC autoroutier du CESAM a la charge d'activer les panneaux à message variable (PMV) du sens de circulation concerné.

Article 5

Pour permettre l'intervention des services opérationnels de secours dans les meilleurs délais ces dispositions détaillées aux articles ci-dessus ne s'appliqueront pas aux services d'intervention et de secours.

Article 6

Lors de l'achèvement des travaux et avant le rétablissement normal de la circulation, la SFTRF s'assurera de l'état de propreté de la chaussée et de sa conformité aux normes de sécurité en vigueur.

Article 7

Délais et voies de recours : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 8

Madame la directrice de réseau de la société d'autoroutes SFTRF,
Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie et dont copie sera adressée pour information à :

Monsieur le sous-préfet de St-Jean-de-Maurienne,
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Savoie,
Monsieur le sous-directeur de la gestion du réseau autoroutier concédé à Bron,
Madame la directrice de la DIR Centre Est,

Chambéry, le

Le Préfet,

05 MAI 2022

Pour le Préfet et par délégation
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet


Alexandra CHAMOIX